

DISSERTATION

HISTORIQUE

ET

POLEMIQUE

SUR

LES SOIXANTE-DIX SEMAINES

DU PROPHETE DANIEL,

Où l'on donne des Preuves de la Venue
du Messie,

*Avec une explication d'un nouveau Calcul
de ces mêmes Semaines.*

PAR LE R. P. THOMAS BOUGES

Religieux de l'Ordre de S. Augustin,
Professeur en Theologie.



A TOULOUSE,

Chez Me. G. ROBERT Maître es Arts
& Imprimeur, rue Sainte Ursule.

Avec Approbation & Permission.

M. DCC. II.



A MONSIEUR

L'ABBÉ CROZAT

CONSEILLER DU ROY

DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE TOULOUSE

SEIGNEUR DE PRESSAVILLE

Cela par un ouvrage que je
 le vous offre, vous doit
 Monsieur, la remercier
 l'honneur que vous m'avez fait
 plusieurs fois à mes dépens par
 votre présence, en forme dans
 mon esprit la première chose à
 proposition que vous m'avez
 faite à mes études en justice le
 dessin de le proposer, et la bon
 extreme que vous avez pour moy
 le fait aujourdhuy paroitre.
 Il ne resteroit plus pour moy



A M O N S I E U R

L' A B B É C R O Z A T

C O N S E I L L E R D U R O Y

au Parlement de Toulouſe ,

S E I G N E U R D E P R E S E R V I L L E .

CE petit Ouvrage que j'o-
ſe vous offrir , vous doit,
M O N S I E U R , ſa naiſſance.
L'Honneur que vous avez fait
plusieurs fois à mes diſputes par
vôtre preſence , en forma dans
mon eſprit la premiere idée : l'ap-
probation que vous donnâtes en-
ſuite à mes études en fortifia le
deſſein & le progrès, & la bonté
extreme que vous avez pour moy,
le fait aujourd'huy paroître.

Il ne reſteroit plus pour ren-

EPI T R E.

dre son sort heureux, si non qu'il répondit en tout à son principe, & à mes sentimens, & qu'il fût digne de vous être présenté comme une marque sensible de mon zele, de mon inclination, & de ma reconnoissance.

Le sujet dont il traite, est l'accomplissement des soixante dix Semaines du Prophete Daniel, dont l'explication a fait dans tous les siècles l'occupation des plus nobles esprits, & qui renferme en soy la verité de la venue du Messie, l'objet de la Foy generale du vulgaire Chrétien, mais que la profonde connoissance que vous avez des Ecritures Saintes, & la lecture immense des Anciens Peres vous ont rendu parfaitement claire & familiere.

EPI T R E.

Au milieu de vos plus grandes occupations, on sçait MONSIEUR, le précieux tems que vous avez utilement consumé pour étendre ces belles connoissances, qui vous avoient déjà donné un rang distingué parmi les plus habiles, soit dans l'Eglise, soit dans la robe.

Le soin d'un grand & vaste Diocèse, qu'un Illustre Prelat vous avoit donné, l'affiduité à rendre la justice à ceux qu'un heureux sort ont fait tomber entre vos mains ne peurent jamais rallentir l'ardeur de cette noble étude.

Egalement zélé & attentif pour remettre dans la véritable droiture, ces ames que la providence vous avoit confiées, &

EPIITRE.

pour distinguer & conserver les droits des miserables opprimez, on vous à vu toujours avec une facilité admirable, convaincre ceux-cy sur les points les plus difficiles de la Morale, & faire rendre aux autres leurs biens ou leur honneur, qu'une avide ambition leur avoit enlevé; c'est à cette docte & constante application qui vous rendit si capable de ces deux grands emplois, & si digne des premiers honneurs de l'un & de l'autre état, que les premiers doivent le repos de leur conscience, & les seconds le recouvrement inespéré de leurs biens & de leur honneur.

Quels vœux, MONSIEUR, feront au Ciel ces personnes que

EPIITRLE

Vous avez si noblement secouruës ? Quelles actions de grace rendront-elles pour la protection que vous leur avez si abondamment & si souvent donnée ? Sensibles à tant des bienfaits, ils beniront toujours le Seigneur qui vous donna une ame si noble : Ils n'oublieront jamais cette prudence qui fait reüssir tout ce que vous entreprenez, & qui menagea avec tant de droiture & d'habileté leurs interêts : leurs enfans & leurs petits fils seront instruits de cette singuliere douceur qui reluit dans toutes vos actions, & qui les atira si fortement à vous : mille & mille fois ils publieront cette rare affabilité qui vous rend les delices de tous ceux qui ont l'hon-

EPI T R E.

neur de vous pratiquer, & qui
les receut si humainement.

Une si juste reconnoissance,
MONSIEUR, fera passer jus-
qu'à la posterité la plus éloignée,
avec plus de gloire & plus for-
tement que le marbre & le bron-
ze, & plus vivement que la
plus sublime éloquence l'heureux
souvenir de tant des rares Ver-
tus qu'on admire dans vòtre per-
sonne, de qui je suis avec un très
profond respect.

MONSIEUR,

Le très-humble & très obéissant
serviteur,

F. T. BOUGES, Rel. Aug.

Prof. en Theologie



AVERTISSEMENT.

Lors que le public sera informé de ce qui a donné occasion à ce petit Ouvrage, on ose espérer toute justice de sa part. Le nombre des Ecrivains sur toutes les matieres est si grand en ce temps, qu'on se contentoit d'en lire quelques-uns sans penser de l'augmenter. Uniquement occupez à nous instruire dans leurs Ouvrages, afin d'expliquer l'Ecriture Sainte à des jeunes Religieux dont nous avons le soin, rien ne fut plus éloigné de nôtre pensée que de faire passer au dehors les leçons que nous faisons dans l'interieur de la maison.

Cependant l'employ de Professeur, qui est inseparable des conferences & des disputes publiques, a nous obligé de faire soutenir des Theses sur tous les Livres du vieux & du nouveau Testament, qui avoient été la matiere de nos leçons. La nouveauté de ces Theses attirera plusieurs personnes sçavantes, de

a Le 7. Avril 1701. le F. Docteur
thée Rel. Aug. répondant.

AVERTISSEMENT.

tout rang, & de tout caractère, à nôtre dispute. On y proposa des questions tres curieuses, & tres difficiles, entre autres la maniere de compter les soixante-dix-semaines de Daniel; mais parce que sur cette matiere on souïenoit un Systeme tout-à-fait nouveau, donné au public par le R. P. Boujour Religieux Augustin, & que tout ce qu'on en proposoit étoit fort succintement deduit, dans une seule de nos positions, que nous avons transcrit à la fin de cet Ouvrage. Quelques Messieurs du Parlement de Toulouse, & plusieurs autres personnes de distinction qui honnoient l'assemblée nous firent connoître qu'on leur feroit un vray plaisir de vouloir expliquer plus au long ce sentiment.

J'avoué que lors que je répondis à l'honneur que je recevois de ces Messieurs, je ne pensois pas à la difficulté de l'entreprise; & qu'il auroit été mieux pour moy de m'excuser sur mon peu d'expérience, & de remettre ce soin à l'Auteur du Systeme, que de me laisser emporter au desir de vouloir contenter des personnes si obligeantes & si éclairées. Je leur promis cependant que d'abord que mes occupations me le permettroient, je tacherois de donner tout l'éclaircissement possible sur cette opinion qui avoit paru d'abord particuliere. Et c'est cet engagement solem-

AVERTISSEMENT.

nel qui m'a forcé de manier une matiere, qu'un plus habille que moy à déjà traité, & d'entrer dans son champ pour y glaner quelques épis après luy, & d'ajouter à son calcul quelques-unes de nos reflexions avec les principales preuves qu'on peut tirer du passage de Daniel pour montrer le vray Messie, & le tems de sa venuë.

On sçait que cette matiere est tres importante pour la Religion, & à même-tems tres difficile, & que plusieurs Auteurs qui ont tâché de l'expliquer, l'ont renduë plus obscure qu'elle est d'elle même. Ainsi pour éviter un semblable défaut, nous avons soumis avec plaisir toutes nos lumieres & nos connoissances à des personnes infiniment plus éclairées que nous, de qui nous avons receu des secours considerables, & principalement du R. P. Lapeyre Religieux Augustin Docteur Regent de l'Université de Toulouse, & à present Provincial, dont l'érudition sur les Ecritures Saintes, l'Antiquité & tout ce qu'il y a de rares lettres qui distinguent aujourd'huy les vrays sçavans, est immense; lequel a bien voulu nous aider dans nos études, & nous faire part de l'idée qu'il avoit conceu lui-même avant nous de la supputation des Semaines de Daniel par années sabbatiques.

Après la lecture de cet Ouvrage,

AVERTISSEMENT.

On connoitra l'utilité qu'on en peut tirer, & on assure par avance que, pour si peu d'attention qu'on lui donne, on sera parfaitement instruit d'une vérité, dont peut-être on n'avoit auparavant qu'une foy générale : & c'est pour cela qu'on a pris soin d'écrire d'une manière aisée & exempte de toutes les ambiguïtez. Dans les Objections des Juifs ou des incrédules, on n'a pas déguisé ou évité la difficulté, mais on les propose avec toute leur force ; comme aussi dans nos Réponses, on a banni toutes les figures & tous les tours de Rhétorique qui auroient peu surprendre le lecteur.

Quoique la matière & ce qui a donné occasion à cette Dissertation, demandassent qu'on la traitât en Latin plutôt qu'en François ; on a eu des raisons de la donner dans cette dernière langue, quoy qu'on l'eût déjà composée en Latin, & que ce fût notre premier dessein. Il suffira pour le présent de dire qu'il n'est pas de question sur l'Écriture qu'on n'ait déjà traité en nôtre langue, & que je suis en cela l'exemple de plusieurs autres. On prie le lecteur d'excuser certains termes numéraux peut être un peu trop rudes, mais dont nous avons crû nous pouvoir servir pour une plus grande clarté.



TABLE

des Chapitres.

- CHAP. I. Où l'on explique en general
la Prophetie de Daniel, & qui sera
de Preface à cet Ouvrage. page 1.
- CHAP. II. Du principal sujet de la
Prophetie. I. Dans cette Prophetie,
Daniel parle constamment du Messie.
II. Sept Objections des Juifs anciens
& modernes, avec les Réponses. 19.
- CHAP. III. Où l'on fait voir que tout
ce que Daniel dit du Messie, con-
vient à Jesus de Nazareth. I. Les Ca-
racteres du Messie. II. Les emplois
du Messie. III. Le tems de sa venue.
- CHAP. IV. De la nature des semai-
nes de Daniel. I. Cinq especes de se-
maines. II. Celles dont parle Daniel,
ne sont point des semaines de jours.
III. Elles ne sont point encore jubilai-
res, decennaires ou seculaires. IV.
Mais de sept années chacune. V. El-
les sont fixes & determinées. VI.
Par où doit-on les fixer? Trois an-
nées constamment sabbatiques qui les
fixent. VII. Si ces semaines sont com-

T A B L E.

posées d'années solaires ou lunaires.

VIII. Explication du terme abbrevia-
té de la Vulgate. 76.

CHAP. V. Du commencement des

LXX. semaines. I. Differentes Opi-
nions. II. Abregé chronologique

des Rois de Perse. III. Les trois pre-
mieres Opinions ne peuvent pas être

soutenuës. IV. La quatrième, quoy
que la plus probable est fausse. V. L'As-

sociation d'Artaxerxés avec son pere,
n'est ni veritable ni d'aucun usage.

VI. La vingtième année du regne
d'Artaxerxés doit se prendre depuis

la mort de Xerxés. 110.

CHAP. VI. Où l'on répond aux Ob-
jections les plus difficiles. 135.

CHAP. VII. Où l'on donne la manie-
re de compter les LXX. semaines. I.

Quel est nôtre Systeme. II. En quel
sens nous disons que la premiere se-

maine commence depuis la vingtième
année d'Artaxerxés Longuemain. III.

Le tems de la mort de Jesus-Christ.

IV. En quel tems doit on fixer la
soixante dixième semaine. V. Que

devons nous entendre par la cessa-
tion des Hosties & des Sacrifices. VI.

Explication de la Prophetie de Jesus-
Christ en S. Mathieu chap. 24. 172.

CHAP. VIII. Où l'on répond à quel-
ques Objections. These qui a donné

occasion à ce Livre. 217.

APPROBATION.

A P P R O B A T I O N
E T P E R M I S S I O N .

du R. P. B. Lapeyre Docteur Regent de
l'Université de Toulouse, Provincial
des Augustins, & député par le Reve-
rendissime Pere SERANI General de
l'ordre de S. Augustin, pour l'Examen
de cet Ouvrage.

J'ay leu avec attention la Dissertation His-
torique & Polemique sur les 70. Semaines
du Prophete Daniel, composée par le R.
P. THOMAS BOUGES, Religieux Augustin,
Professeur en Theologie, & j'ay trouvé que ce
Système étoit très conforme à la maniere de
compter de la Synagoge ancienne des Juifs;
ainsi je la juge digne d'être mise au jour; &
consens que ledit R. P. la fasse imprimer. A
Toulouse ce 29. Août 1701.

F. B. LAPEYRE Docteur Regent
de l'Université de Toulouse, &
Provincial des Augustins.

A U T R E A P P R O B A T I O N .

A Prés avoir leu la Dissertation Historique
& Polemique sur les 70. Semaines de
Daniel, par le R. P. THOMAS BOUGES
Religieux Augustin, & y avoir remarqué un
Argument autant clairement établi que solide
contre les Juifs pour la venue du Messie, je
juge que cet ouvrage est digne d'être mis en
lumiere, n'ayant rien qui ne soit orthodoxe. A
Toulouse ce 17. Septembre 1701.

F. S. BERNIER Prieur du Grand Convent
des Augustins de Toulouse, Docteur en
Theologie, député par le Reverendissime
Pere General, pour l'examen de cet Ou-
vrage.

AUTRE APPROBATION.

J'AY lû & examiné la presente *Dissertation sur les 70. Semaines de Daniel*, où j'ay trouvé des choses tres-curieuses & tres-utiles pour le public. A Toulouse ce 26. Septembre 1701.

F. P. DE STE MARIE ROUSSEL
Docteur en Theologie & Exprovin-
cial des Augustins.

P E R M I S S I O N.

LE PROCUREUR DU ROY.

V EU l'Approbation des Docteurs, je
consens pour le Roi l'impression du
Livre intitulé, *Dissertation Historique &
Polemique sur les 70. Semaines du Pro-
phete Daniel*, &c. A Toulouse ce 27.
Septembre 1701.

DE GILEDE, Avocat du Roy:

P E R M I S l'Impression requise, avec les
inhibitions requises. A Toulouse ce
27. Septembre 1701.

DE CARRIERE Jugemage.



DISSERTATION
HISTORIQUE
ET
POLEMIQUE
SUR LES
SOIXANTE ET DIX
SEMAINES
DU
PROPHETE DANIEL.

CHAPITRE PREMIER.

*Où l'on explique en general la Pro-
phetie de Daniel : & qui sert de
Preface à cet Ouvrage.*



E toutes les Propheties
du Prophete Daniel ,
il n'en est point de plus
importante pour la
Religion Chrétienne ,
que celle qui est contenuë dans le

2 *Dissertation sur les*
chapitre neuvième ; ou après avoir
fait un détail de miseres du peuple
Juif, & rapporté sa fervente priere
pour fléchir le Seigneur ; il ajoute
les paroles de l'Ange Gabriel qui le
consolent dans son affliction ; & à
même-tems il nous donne des mar-
ques pour connoître le Messie, & le
tems de sa venuë.

*Dés le commencement de vôtre
priere, lui dit l'Ange, j'ay receu cet
ordre & je suis venu pour vous de-
couvrir toutes choses, parce que
vous êtes un homme rempli de de-
sirs. Soyez donc attentif a ce que
je vas vous dire, & comprenez cer-
te vision.*

*Dieu a abregé & fixé le tems à
soixante & dix semaines, en faveur
de vôtre peuple & de vôtre ville
sainte, afin que les prevarications
soient aboties, que le peché trouve sa
fin, que l'iniquité soit éfacée, que la
justice éternelle viene sur la terre,
que les visions & les propheties
soient accomplies, & que le Saint
des saints soitoint.*

70. Semaines de Daniel. 3

Scachés donc ceey & gravés-le dans vôtre esprit, depuis l'ordre qui sera donné pour rétablir Jerusalem, jusqu'au Christ Chef de mon peuple, il y aura sept semaines & soixante & deux semaines, & les places & les murailles seront bâties de nouveau parmi de tems facheux & difficiles.

Et après soixante & deux semaines le Christ sera mis à mort, & le peuple qui le doit renoncer ne sera point son peuple. Un peuple avec son Chef qui doit venir détruira la ville & le sanctuaire : elle finira par une ruine entiere; & la desolation qui lui a été predite arrivera après la fin de la guerre.

Il confirmera son alliance avec plusieurs dans une semaine, & à la moitié de la semaine les hosties & les sacrifices seront abolis, l'abomination de la desolation sera dans le temple, & la desolation perservera jusques à la consommation & jusques à la fin.

Cette Prophetie qui paroît fort

4 *Dissertation sur les*
claire à quelques uns, & tres obscure
à quelques autres, a fait dans tous
les siècles de l'Eglise l'occupation
des Scavans. Nous ne nous ar-
terons pas à rapporter toutes leurs
opinions : le détail en feroit inutile ;
& nous nous contenterons icy d'en
donner une explication succincte, &
la plus conforme à la lettre & à l'his-
toire, afin que ceux qui liront les
chapitres suivans entrent plus facile-
ment dans une matiere, laquelle sans
cette explication ne pourroit leur
donner que du degout.

L'Ange assure Daniel que sa prie-
re a été exaucée, & qu'en faveur de
sa sainte ville, & de son peuple ;
c'est-à-dire de Jerusalem & du peuple
Juif, dont il étoit le gouverneur &
le Maître, (soit parce qu'il étoit issu
de la race des Rois de Juda, a soit en-
core parce qu'il étoit le principal chef
du Sanedrin, que les Juifs appellent

a On l'inferé du 1. Chapitre de Daniel,
& Joseph l'asséure netement.

a *Ecmalotarques,*) Dieu avoit abrégé b comme lisent les Septante, ou comme le Texte Hebreu c porte, fixé le tems de la venue du Messie a soixante & dix semaines d'années, lesquelles prises ensemble font quatre cens nonante ans, qui ne devoit finir qu'après que le Messie designé par ces paroles *le saint des saints. Le Christ chef de mon peuple* se seroit manifesté sur la terre, & auroit été mis à mort par son propre peuple.

Pour lever les difficultez qu'on auroit eu dans la suite touchant le commencement de ces semaines, l'Ange lui dit, qu'elles doivent se prendre depuis l'ordre qui sera donné pour retablir Jerusalem, qui avoit été detruite par Nabuzardan General des armées de Nabuchodonosor Roy de Babylone.

a *Ecmalotarchæ Regis locum obtinent, quia dicitur non auferetur sceptrum &c.* disent les Rabins Ramban & Salomon.

b La Vulgate *abbreviate.*

c Le texte hebreu *decise* & d'autres versions *determinata.*

Cet ordre ou cet Edit, qui fut donné la vingtième année du regne d'Artaxercés surnommé Longue-main est insinué en ces paroles dans le second chapitre du second Livre d'Esdras, ou Nehemias Juif de nation, & Echanon de ce Prince, découvrant la cause de la tristesse qui paroissoit sur son visage, lui répond, pourquoy mon visage ne seroit-il pas abatu, puis que la ville où sont les tombeaux de mon pere & de mes ancêtres est toute deserte, & que ses portes ont été brûlées ? . . . Si ma demande ne vous deplait pas, & si votre serviteur vous est agreable, envoyez-moi, je vous en prie, en Judée, à la ville des sepulchres de mes peres, afin que je la fasse rebâtir . . . Je leur marquois le tems de mon retour & le Roy l'agrea, & il me permit de m'en aller . . . Je le suppliai ensuite qu'il me donnât une lettre pour Asaph grand Maître de la Forêt du Roy, afin qu'il me soit permis d'en prendre du bois pour pouvoir couvrir les tours du temple,

Et les murailles de la ville, & la maison où je me retirerai. Le Roy m'accorda ma demande, parce que la main favorable de mon Dieu étoit sur moy &c.

Avec cette permission Nehemias, arrivé en Judée visita secrètement les murailles de cette ville ruinée, & après en avoir considéré le triste état, animé de zele pour la gloire de son Dieu & de sa ville; il dit d'un courage ferme & intrepide aux principaux de Jerufalem: Venez, rebâtissons les murailles de Jerufalem, afin qu'à l'avenir nous ne soyons plus en opprobre. Par ces paroles les Magistrats, les Prêtres, & les plus considérables d'entre les Juifs s'encourageant les uns les autres furent animés d'un même zele, & commencerent à rebâtir leur ville.

Cependant les ennemis de ce peuple ayant appris qu'il rebâtissoit les murailles de Jerufalem, n'oublierent rien pour traverser leur entreprise: Jaloux de le voir sortir de l'opprobre où il étoit par la bâtisse de leur ville;

3. *Dissertation sur les*
ils commencerent à mépriser leur
dessein par des sanglantes railleries ;
ay laissez les faire, disoient quelques-
uns, *si un renard vient il passera par*
dessus leurs murs de pierre. D'au-
tres à ces railleries ajoûtoient des in-
sultes, & traitoient leur entreprise
de *brevolte contre le Roy*. Ils n'en
resterent pas là : mais voyant que les
Juifs continuoient leurs travaux, &
que leurs insultes & leurs railleries
n'avoient servi qu'à augmenter leur
ardeur, & que déjà ils avoient réparé
une partie des brèches; ils entrèrent
dans une étrange colere, & forme-
rent le dessein de les tailler tous en
pieces, & de faire cesser leur ouvra-
ge. Ils s'assemblerent donc tous d'un
commun accord pour attaquer Jéru-
salem, ils dresserent des embûches
aux ouvriers, & n'oublierent rien
pour traverser cet édifice.

a *Esd. 2. c. 4. edificent : s; ascenderit*
vulpes transliet murum eorum lapideum.
b *Ibid. c. 2. dixeruntque : que est*
hæc res quam facitis ? Numquid contra
Regem vos debellatis ?

Mais Nehemias ayant eu avis de tout ce qui se passoit dans le conseil de ses ennemis, prevint par sa vigilance & sa prudence toutes leurs surprisles ; depuis ce moment il mit des Gardes jour & nuit sur les murailles, & ayant partagé les jeunes gens, il ordonna qu'une partie seroit occupée au travail, & que l'autre partie avec leurs épées, leurs lances, leurs boucliers, & leurs arcs se tiendroit prête à combattre. De plus il voulut que ceux là même qui étoient employez à la bâtisse, ou à porter les matériaux, ou à charger les porteurs, seroient leur ouvrage d'une main, & tiendroient l'épée de l'autre, afin d'être toujours prêts à repousser les ennemis ; & ce fut en cette rencontre qu'on vit pour la première fois des hommes tenir la truelle d'une main, & l'épée d'un autre pour se défendre.

Dans cet état les Juifs ne pouvoient être que dans de continuelles alarmes, & pour si grande que fut la prudence & la vigilance de leur

Chef, elle ne suffit point pour bannir la crainte de leur cœur : Ce fut alors que ces paroles de nôtre Prophétie, *Les murailles de la ville seront bâties de nouveau parmi des tems fâcheux & difficiles*, s'accomplirent : & que malgré les efforts des ennemis des Juifs, malgré l'inconstance & le murmure de ces mêmes Juifs ; Dieu voulut que Nehemias fit achever ce grand ouvrage.

Il faut icy remarquer que cet édifice ne fut point commencé après les soixante & neuf semaines, comme ont crû quelques-uns, fondés peut-être sur ce que le Prophete n'a parlé de cette bâtisse qu'après ces soixante & neuf semaines : *Hebdomades septem, & hebdomades sexaginta dua erunt : & rursum edificabitur platea & muri.* Car ces soixante & neuf semaines ne doivent pas se rapporter à la bâtisse de la ville de Jerusalem ; mais au tems de la venue du Messie, & de sa mort, comme le montrent les paroles suivantes, *& post hebdomades sexaginta duas,*

70. Semaines de Daniel. TE

occidetur Christus : & plus clairement celles-cy qui precedent, *usque ad Christum*, *hebdomades septem*, & *hebdomades sexaginta dua erunt* : On pourra s'en convaincre encore, parce que le commencement de ces semaines selon l'avertissement de l'Ange doit se prendre, depuis l'Edit donné pour la bâtisse des murailles de Jerusalem ; or cette bâtisse fut commencée d'abord après le retour de Nehemias en Jerusalem, qui partit de Babylone la même année qu'il en eut obtenu la permission. Ce fut donc dans la première semaine des soixante & neuf, & non après que la ville de Jerusalem fut commencée de réédifier. Ainsi le Prophete a voulu par cette repetition nous faire connoître les choses qui devoient arriver durant l'espace de soixante & neuf semaines : dont la première étoit *la bâtisse* de la ville de Jerusalem, la seconde *la naissance du Messie*, & la troisième *sa mort*.

Au tems de la mort du Messie le Prophete nous assure qu'il y aura

un peuple qui le renoncera, & que ce même peuple ne sera point son peuple: Ce peuple n'est autre que le peuple Juif, au milieu de qui le Messie a voulu naître, suivant la promesse que Dieu en avoit fait à Abraham. Les privilèges, les faveurs extraordinaires que Dieu avoit fait à ce peuple, lui avoit attiré la gloire d'être son peuple: Mais il perdit cette gloire & cet honneur lors qu'il ne voulut pas recevoir pour Messie, & pour Roy Jesus de Nazareth; lequel nous prouverons dans la suite être le vray Messie; Et les Gentils que les Juifs regardoient comme un peuple indigne des faveurs du ciel, furent mis à leur place.

Cet autre peuple, qui avec son chef devoit détruire après la mort du Christ, la ville & le sanctuaire de Jerusalem qui avoient été rebâties parmy tant de fatigues & d'alarmes: C'est le peuple Romain, qui, quelques années après que Jesus de Nazareth fut mis à mort par les Juifs, conduit par le jeune & vaillant Tite,

fils

70. semaines de Daniel. I.

filz de l'Empereur Vespasien; détruisit de fonds en comble les murailles de Jerusalem, brûla toute cette ville, saccagea le Temple, & ne laissa que des marques funestes d'un conquérant irrité, & que Dieu avoit voulu choisir pour punir l'ingratitude de son peuple.

Il y eut cette différence entre cette destruction, & celle qu'avoit fait autre fois Nabuchodonosor, que celle-cy ne fut pas entiere; Il y avoit quelques restes qui avoient échappé la fureur des Babyloniens; les édifices les plus considerables, les aqueducs, les places publiques, le Temple, les murailles avoient été à la verité détruits ou brûlez en partie: mais les maisons de peu de consideration, les fondemens mêmes des édifices publics furent conservez, & ce ne fut que sur ces fondemens que Nehemias fit élever de nouveau les murailles de cette grande ville, ce qui seroit facile de prouver. Mais Tite que Dieu avoit armé contre cette miserable ville pour venger la

14 *Dissertation sur les*
mort de son fils ; n'y laissa point le
moindre vestige, & c'est ce que Da-
niel avoit prédit par ces paroles, &
finis ejus vastitas, & elle finira par
une ruine entiere. Comme s'il avoit
dit, après cette ruine on ne parlera
plus de cette ville, & le saccagement
fait par Tite fera tout ce qu'il en res-
tera.

Il ne nous reste plus à expliquer,
que *la desolation* que Daniel dit de-
voir arriver à Jerusalem après la fin
de la guerre, & *post finem belli sta-*
tuta desolatio. Cette desolation fut
le miserable état où se trouverent les
Juifs après que Tite les eut entiere-
ment soumis sous sa puissance, &
qu'ils se trouverent sans ville, sans
Temple, sans Chef, & même sans
patrie, puis que comme nous ver-
rons dans la suite; toute la Judée
fut vendue par le commandement de
Vespasien vers l'année 72. de l'Ere
commune.

Dans cette même année, qui fut
la quatrième de la dernière semaine
de Daniel, qu'on appelle commune-

70. Semaines de Daniel. 15

ment la septantième les Sacrifices & les Vestes cesserent dans le temple de Jerusalem, parce qu'il étoit déjà détruit, & que par le défaut des hommes & des Prêtres, comme dit Joseph; ^a Le Sacrifice qui avoit jusques alors été conservé cessa; & que les Juifs furent obligez de rendre au Capitole de Rome, les mêmes honneurs; & payer le même tribut, qu'ils payoient au Temple de Jerusalem, ce qui fut le comble de la desolation prédite par le Prophete qui perseverera jusques à la consommation, & jusques à la fin des siècles.

Par cette Prophetie les Chrétiens prétendent montrer aux Juifs que le Messie est venu depuis long-tems; c'est ainsi qu'ils forment leur raisonnement. Si après septante semaines d'années, c'est-à-dire après quatre cens nonante années prises depuis l'ordre qui fut donné pour rebâtir la ville de Jerusalem, en l'an

^a Defecisse Deo hostiam & sacrificium virorum penuria. Iosep. 7. de bell. jud. 6.4.

Dissertation sur les
 446. *avant l'Ere commune, le Messie a dû se manifester, & être mis à mort pour achever le grand Ouvrage de nôtre redemption, il est nécessaire qu'il soit venu depuis long-tems, puisque depuis cet Edit, il s'est écoulé jusques à nous plus de deux mille années. Donc &c.*

Mais parce que les Juifs pour rester plus seurement dans leur erreur, expliquent diversément cette Prophetie, & que dans les sens qu'ils y donnent; ils prétendent faire voir que cette Prophetie ne prouve rien moins que la venue du Messie. Nous allons tâcher d'examiner par le detail tous leurs sentimens, de refondre solidement leurs objections, & de les ramener par eux mêmes à la verité qu'ils combattent si opiniâtement.

Nous ne nous arrêterons point à prouver fort au long la verité de cette Prophetie. Joseph ^a dans le partage qu'il fait des Livres canoniques des Juifs, renferme nécessairement

^a Joseph Liv. contre Apion.

celui de Daniel parmi ceux qu'il dit avoir été écrits depuis la mort de Moyse jusques au regne d'Artaxercés Roy de Perse. Origenes, S. Athanase, S. Gregoire de Nazianze, S. Epiphane, S. Jerome, & plusieurs autres anciens Peres le comptent parmi les Livres Canoniques. Les Juifs qui ne mettent pas Daniel au nombre des Prophetes, ne disconviennent pas, que le Livre qui est sous son nom, ne soit une veritable Prophetie. Les Talmudistes dans le Chapitre *Bababatra*, & quelques Rabbins sont dans le même sentiment: Ceux qui ont douté de quelques Chapitres de ce Livre; n'ont jamais douté du neuvième, dans lequel on lit la Prophetie, que nous expliquons. Spinosa le plus impie des incredules qui reconnoit les sept premiers Chapitres, & les deux derniers comme des pieces supposées; avouë que celui-cy est veritable. Enfin Jesus-Christ citant cette Prophetie dans le vingt-quatrième Chapitre de S. Matthieu prouve in-

contestablement la vérité de cette Prophetie, & rend vains & inutilles tous les argumens que Celse, Porphyre, & les autres ennemis de la Religion Chretienne ont fait contre son autorité.

L'unique fin que nous nous proposons dans cet Ouvrage, est donc d'expliquer cette Prophetie, & d'en faire voir l'accomplissement. Pour cela nous nous attacherons à démontrer deux choses, la première que cette Prophetie a un rapport nécessaire au Messie, & que tout ce qu'elle contient, convient uniquement à *Jesus de Nazareth Fils de Marie*. La seconde que les divers calculs dont on s'est servi jusques à present pour supputer les soixante & dix semaines, dont il est parlé dans la Prophetie, sont defectueux, & sans fondement; Ce qu'on démontrera par les preuves de celui que nous pretendons établir. Enfin lorsque l'occasion se presentera, on tâchera de répondre aux plus fortes objections des Juifs, des heretiques,

70^e Semaines de Daniel. 19
& des critiques tant anciens que modernes.

CHAPITRE II.

Du principal sujet de la Prophetie.

I. Dans cette Prophetie, Daniel parle constamment du Messie. II. Sept objections des Juifs anciens & modernes, avec les réponses.

I. IL n'est point de fiction où d'opinion absurde, que les Juifs n'ayent embrassé pour prouver que Daniel ne parle pas en aucune manière du Messie dans le passage que nous expliquons à présent. Nous les rapporterons après que nous aurons fait voir, qu'il en parle clairement.

Premierement, dans le Verset 24. l'Ange assure Daniel que dans l'espace de soixante & dix semaines: *Le saint des saints doit être oint.* Ce *saint des saints* n'est autre que le

Messie, en qui seul la sainteté par essence se trouva dès le premier moment de sa conception. Le Texte Hebreu au lieu du nom adjectif *Sanctus*, dont se sert la vulgate ; s'est servi du neutre substantif, *Sanctum* : En quoi il a été suivi par les Grecs & plusieurs Latins, pour nous faire entendre que ce *saint des saints* étoit la *sainteté des saintetés*, *sanctitas sanctitatum*, c'est-à-dire la *sainteté même* ; Expression qui ne peut convenir qu'au Fils de Dieu, & par conséquent au *Messie*.

2. Dans le même verset, le *Messie* est exprimé par ces paroles, *la justice éternelle* : Car s'étoit un des noms dont se servoient les Juifs pour désigner le *Messie*. Nous le voyons dans le Prophète Jérémie a ; *Voicy les jours qui viennent, dit le Seigneur, & je susciteray une juste posterité à David, & un Roy regnera, & il sera sage, & il rendra la justice & le jugement sur la terre, & ils l'appelleront de ce nom, Sei-*

gneur nôtre Justice. Dans le Pseaume 71. où il est parlé du tems de la venue du Messie, dans ces jours dit le Psalmiste, la justice paroîtra. Le Prophete Isaïe en plusieurs endroits le dit encore clairement. Nous nous contenterons de rapporter les paroles du chapitre 53. *Mon juste est près, mon Sauveur est sorty.* Ce qui suffit pour prouver que les Juifs par le nom de justice, entendoient le Messie.

3. Le nom de *Christ* qui dans le verset suivant est mis sans aucune addition de quelque autre terme, exprime encore sans équivoque le Messie. Les écrivains sacrés quand ils ont donné ce nom à quelque Prince ou à quelque Prêtre, ont toujours, désigné la personne à laquelle ils le donnent, où par le nom propre de ces personnes, où par quelque autre signe qui les distinguent du *Messie*, & ce n'est qu'au *Messie* à qui ils l'ont donné sans addition; Pour se convaincre de cette verité, on n'a qu'à lire tous les endroits de l'écriture,

où le nom de *Christ* est exprimé ; puis que donc dans cet endroit ce nom *Christ* se trouve seul : Il n'y a nulle difficulté qu'il ne designe le *Messie*, à qui seul comme son nom propre il convient, d'autant mieux que ce *Christ* est à même-tems appelé *Chef* ; C'est-à-dire *Prince*, ou *Duc*, qualité que les Juifs ont donné au *Messie*, suivant ce passage d'Isaïe ; a *Voicy je l'ay donné pour témoin aux peuples, & pour Duc, & maître aux Gentils.* Et celui-cy du Prophete Michée b, *pour vous Bethlehem qui êtes petite entre les villes de Juda ; de vous il sortira celui qui sera Prince dans Israël.*

Cette maniere de designer le *Messie* par une expression indéterminée, est tres commune parmy les Juifs, tantôt ils l'appelloient, *le desiré des nations*, tantôt *le juste*, tantôt *celui qui devoit venir* : tantôt *le salut de Jerusalem*, tantôt *la paix*, tres souvent *le Seigneur*,

a Isaïe 55. 4. b Mich. c. 5. 2. c Agg. 27. d Gen. 44. 10. e Joël. 2. f Mich. 5. 3.

70. *Semaines de Daniel.* 23

quelquefois *a* le vainqueur, enfin *b* le Prêtre, le Prophete, & autres noms vagues & generaux par lesquels d'une maniere tres noble & tres relevée, ils expliquoient toutes les qualitez du Messie selon l'idée qu'ils en avoient ; mais de tous ces noms, celui de *Christ* lui est donné plus souvent comme son nom propre ; aussi en Hebreu derive-t-il d'un même verbe, d'où derive celui de *Messie*. Ce qui suffit pour prouver que par ce nom de *Christ*, le Prophete Daniel pretend parler du veritable Messie.

4. La quatrième preuve se prend des Rabbins qui assurent dans leurs Livres, que cette Prophetie doit s'expliquer du Messie. *Le saint des saints* dit le Rabbin Nachman sur Daniel, *est le Messie sanctifié parmi les enfans de David, sanctuarium sanctuariorum, est Messias sanctificatus de filiis David.* Jaadias de Gaon, Joseph Sachiadés, Aben Ezra, veulent à la verité que

a Soph. 3. 9. *b* Malach. 3. 1.

24. *Dissertation sur les*
le *Christ* dont il est parlé dans cette
Prophétie ne soit point *Jesus de*
Nazareth, & ils l'expliquent, ou
de *Cyrus*, ou de *Nehemias*, ou de
Zorobabel, ou d'*Agrippa*: mais ils
conviennent tous comme l'a remar-
qué le Rabbin, *Manassés*, dans son
Livre du terme de la vie, que le
Phrophete parle du *Messie*. Ce qui
suffit pour le present, pour prouver
que les Juifs même ont attribué cet-
te Prophétie au *Messie*.

Il est même des Juifs qui non seu-
lement ont appliqué cette Prophe-
tie au *Messie*: mais encore ont été
convaincus, qu'elle étoit depuis
long-tems accomplie en la personne
de *Jesus-Christ*. Le Rabbin *Samuel*
écrivaint sur ce sujet au Rabbin *Isaac*
parle en ces termes dans une lettre,
que *Denis le Chartreux* à inseré
„ dans ces commentaires. Mon Cher
„ Monsieur, la Prophétie qui est écri-
„ te dans le Chapitre neuvième de
„ *Daniel*, où l'on lit qu'après soi-
„ xante & deux semaines, le *Christ*
„ sera mis à mort, & qu'un peuple
viendra

viendra avec un Prince qui de-
 truirá la ville & le Temple, &
 que la destruction d'une éternelle
 desolation sera consommée; semble
 déjà être accomplie, & il ne faut
 point douter que la destruction de
 cette éternelle desolation, ne soit
 cette captivité ou nous sommes
 déjà: Car il y a mille ans que nous
 sommes dans ce miserable état, &
 le Seigneur la dit par le Prophete,
 qu'à cause de la mort du Christ la
 desolation sera éternelle, & telle
 est nôtre desolation depuis le tems
 qu'on a fait mourir le Christ. Car
 la desolation éternelle dont nous
 sommes menacés, ne devoit être
 qu'après la mort du Christ. Et si
 nous voulons dire qu'avant la mort
 du Christ nous avons été dans la
 desolation; Les Chrétiens nous ré-
 pondront que la desolation qui a
 précédé cette mort, ne fut que de
 soixante & dix années, & qu'après
 cela nous fûmes ramenes dans la
 terre de promesse, & avons été
 en gloire & en honneur auprès de

» Dieu. En verité mon cher Mon-
» sieur je ne vois pas par où on peut
» se deffendre, puis qu'on nous prou-
» ve invinciblement, qu'après que
» les soixante & dix semaines d'an-
» nées, (prises depuis la rebâtisse du
» Temple) furent accomplies; pour
» lors Jesus fut mis à mort par nos
» peres, & après il vint un Prince
» sçavoir, Tite, & un peuple sça-
» voir les Romains, qui nous trai-
» terent comme il avoit été predit
» par cette Prophetie. Il y a aujour-
» d'huy mille ans que tout cela est
» arrivé, & que nous sommes l'ob-
» jet de la colere de Dieu, & cepen-
» dant nous esperons en lui, atten-
» dant encore la venuë du Messie, &
» esperant de retourner dans la ter-
» re de promesse, & de revenir
» dans les bonnes graces de Dieu;
» Et nous nous flatons que cette de-
» solation ne fera point éternelle,
» mais seulement passagere; Mais
» hélas! mon cher Monsieur, que
» cette esperance paroît vaine, & que
» cette excuse & cet effuge sont peu
» raisonnables.

On donnera a cette lettre toute la foy qu'on ne peut refuser à un auteur, aussi saint, aussi fidelle qu'est Denis le Chartreux, dont l'exactitude dans ce qu'il a écrit, doit persuader les plus incredules qu'il n'a point supposé en ce fait.

II. Examinons maintenant en détail les diverses opinions des Juifs sur cette matiere. Et afin qu'on voye leur fausseté, nous les proposerons comme autant d'objections qu'ils pourroient nous faire contre ce que nous venons de dire.

PREMIERE OBJECTION.

Quelques Rabbins comme nous avons deja dit, ont cru que *Cyrus* celui qui fut le premier Roy de Perse, étoit le vray *Messie*. Ce Roy disent-ils est appellé dans *Isaïe*, le *pasteur de Dieu*, le *Christ* ou l'*oint du Seigneur*; Ce qui convient parfaitement bien avec ce que dit *Daniel* du *Messie*. Donc, &c.

R E P O N S E.

Mais ces Rabbins n'ont pas pris garde au tems fixé pour la venue du *Messie*, dont parle Daniel. Ce *Messie* ne devoit venir qu'après soixante & neuf semaines, & qu'après que Jerusalein auroit été rebâtie; cependant il est certain que *Cyrus* mourut avant que ces soixante & neuf semaines fussent commencées, & que la ville de Jerusalein ne fut rebâtie que sous le Roy *Artaxercès* surnommé *Longuemain* son quatrième successeur à l'Empire de Perse. Et c'est cette raison qui a porté quelques Rabbins à dire que cette opinion étoit une fiction & peu vraisemblable, *a opinio ejus*, dit *Aben Ezra*, *qui dixit quod Cyrus est Messias Domini, non est congrua*. Il y en a même plusieurs qui ne rapportent point le passage d'*Isaïe* à *Cyrus* mais au vray *Messie* qu'ils ne nomment pourtant pas, comme l'on

a *In cap. 9. Dani.*

peut voir dans le Livre intitulé *Megilla*, qui fait une partie du *Talmud*. Ainsi quand *Cyrus* a été appelé par *Isaïe* le *Christ du Seigneur & son Pasteur* : Il n'a pas voulu dire qu'il fut le principal redempteur d'Israël, mais seulement qu'il avoit été élu de Dieu pour être le liberateur de son peuple, qui gemissoit depuis plusieurs années sous la captivité des Babiloniens ; & en veüe de cette qualité Dieu voulut l'honorer du nom de *son Pasteur*, de son oint : Noms qui non seulement ont été donnez aux Princes & aux Roy, mais encore aux Prêtres & aux Prophetes.

II. O B J E C T I O N.

Le Rabbin *Aben Ezra* pense que le Prince dont il est fait mention dans nôtre Prophetie, est *Nehemias*. Les admirables vertus que l'Ecriture donne en plusieurs endroits à ce Prince & Chef des Juifs, ont peut-être donné occasion à ce Rabbin de le croire. Il a conduit pendant quel-

que tems le peuple de Dieu; il l'a
 défendu contre les ennemis; C'est
 par ses soins & par ses travaux que
 la ville de Jerusalem fut rebâtie, il re-
 pritna l'iniquité du peuple de Dieu,
 ce qui convient au Messie décrit par
 Daniel.

R E P O N S E.

Il est vray que plusieurs choses
 qui conviennent au Messie, convien-
 nent aussi à Nehemias, & à quelques
 autres grands hommes ou saints per-
 sonnages du vieux Testament; mais
 on ne scauroit appliquer à pas un de
 ces grands hommes, tout ce que
 Daniel dit du véritable *Messie*. Et
 pour ce qui regarde Nehemias; on
 ne peut pas dire de lui, qu'il soit ve-
 nu au monde dans le tems prescrit
 par le Prophete, puis qu'il vivoit
 long-tems avant que les semaines
 predites fussent commencées, &
 qu'il est tout à fait absurde de dire
 qu'il aye vécu depuis l'Edit que lui
 donna *Artaxercés Longuemain*,

pour la rebâtisse de la ville de Jerusalem, jusques à la fin de ces mêmes semaines, c'est-à-dire quatre cens nonante ans, environ lequel tems le *Messie* selon la Prophetie devoit être mis à mort, par son propre peuple, ce qui ne convient en aucune maniere à *Nehemias* : Ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il a été en quelque chose la figure du vray *Messie*, ce qu'on ne contestera pas.

III. O B J E C T I O N.

La troisiéme Objection est de quelques Juifs modernes : ils disent que le *Duc* ou le *conducteur* dont parle Daniel n'est autre que Zorobabel ; Il étoit issu de la race de David ; Il fut le premier qui conduisit une partie des Juifs de Babilonne en Judée ; Il rétablit le Temple de Jerusalem ; L'Écriture lui donne des noms qui ne conviennent qu'au *Messie*, comme *a d'Orient*, de *Pierre* ; &c. C'est de Zorobabel que le

a Zach. c. 3. & 4.

Dissertation sur les
 Prophete Zacharie dit, qu'il purgera la
 terre de ses crimes, qu'il regnera dans
 une profonde paix sur le Throne de
 Dieu, & autres choses semblables
 qui designent le *Messie*.

R E P O N S E.

Nous avons deja dit que le *Messie*
 avoit eu plusieurs *Types* en divers
 grands hommes du vieux Testa-
 ment. Zorobabel l'a mieux figuré,
 si vous voulez que Nehemias; mais
 ce qui nous a fait voir que Nehemias
 ne pouvoit pas être le *Messie*; nous
 prouve aussi que Zorobabel ne l'est
 pas. Il vivoit long-tems avant le
 commencement des semaines que
 Daniel nous donne pour l'Epoque
 de la venuë du *Messie*. De son tems
 le sacrifice ne cessa pas dans le Tem-
 ple, au contraire on commença pour
 lors d'offrir à Dieu des victimes, &
 & de faire des holocaustes dont l'u-
 sage avoit été interrompû par la de-
 molition du Temple, & de la capti-
 vité de Babylonne. Le *Messie* ne

70. *Semaines de Daniel.* 33
devoit venir qu'après que la ville de
Jerusalem auroit été rebâtie ; Ce-
pendant Zorobabel étoit mort avant
même que les Juifs eussent la per-
mission d'achever cet édifice ; En-
fin si on examine toutes les circons-
tances de la Prophetie , on sera sur-
pris comme les Juifs ont osé dire
que Zorobabel fut le *Messie*.

IV. OBJECTION.

La quatrième opinion fondée
presque sur les mêmes raisons que
les précédentes tient que *Jesus Jo-*
sedec , est le *Christ* ou le *Messie* ,
dont il est fait mention dans *Daniel* ,
c'est ainsi qu'on la prouve. Le veri-
table *Messie* devoit être Sauveur &
Pontife ; il devoit combattre Satan ,
sa vie devoit être vile , & après quel-
que tems être glorifié : Non seule-
ment il devoit conduire Israël , mais
encore il devoit le juger & le gar-
der : enfin il devoit rétablir l'Eglise ;
Or si l'on examine les charges , les
emplois , & les actions de *Jesus Jo-*

sedec, nous trouverons tout cela en sa personne ; car il a été Sauveur, non seulement parce qu'il contribua beaucoup à faire rendre la liberté aux Juifs, & qu'il fut celui qui avec Zorobabel, les reconduisit en leur pais: mais encore parce qu'il est appelé *Jesus*, qui signifie *Sauveur*: Il étoit a Prêtre ou Pontife, *audi jesu sacerdos magne*, il combatit Satan comme nous le lisons dans Zacharie: sa vie étoit vile & obscure, & *Jesus* dit le même Prophete, *erat indutus vestibus sordidis*. Dans le même endroit l'Écriture nous dit, que le Seigneur lui fit ôter ces habits vils, & qu'il lui en fit donner de plus propres & magnifiques, commandant qu'on mit sur sa tête la couronne dont on ornoit la tête des Roys de Perse, *auferte vestimenta sordida ab eo; & ponite cidarim mundam super caput ejus*. Ce qui nous signifie le changement de sa vie obscure & meprisable, avec une autre toute pleine de gloire & d'hon.

a 1. *Esd.* 3. & *alibi*. *Zach.* chap. 3.

neur. Dieu lui donna encore le soin de son peuple & de le juger; *a Tu quoque judicabis dominum meam, & custodias atria mea.* Enfin il rebâtit son Temple en Jerusalem, *b & surrexit Josue filius Josedec & fratres ejus sacerdotes, & Zorobabel & adificaverunt altare Dei Israël. Donc &c.*

R E P O N S E.

Sans nous arrêter à examiner si tout ce qu'on vient de dire, doit avoir un sens mystique plutôt qu'historique & literal, nous prions les lecteurs de réfléchir sur les raisons avec lesquelles nous avons réfuté les autres opinions, & ils trouveront que celle-cy n'est pas moins sans fondement que les autres: Car ce *Jesus* fils de *Josedec* n'a pas paru dans le monde dans le tems fixé par le Prophete; On ne peut pas dire de lui qu'il aye été la justice éternelle, ni que toutes les

a Ibid. b I. Esd. c. 3.

36 *Dissertation sur les*
Propheties soient finies en lui.
Tout au plus on peut dire qu'il a été
une figure du vray Messie comme
l'a été Zorobabel son collegue, dans
la plus part de ses actions memora-
bles, où pour mieux dire avec S.
Jerome, l'unique & vray Messie
étoit figuré par ces deux grands
hommes. Comme Roy, Zorobabel
étoit son Type, comme souverain
Pontife, il étoit figuré par Jesus fils
de Josedec. a *Unus atque idem est*
Dominus noster atque salvator,
rex & magnus sacerdos; cujus ty-
pum, secundum id quod rex erat,
portabat Zorobabel; secundum id
autem quod Pontifex erat, porta-
bat cognominis ejus Jesus.

V. O B J E C T I O N.

Le Christ dont il est parlé dans le
26. Verset, lequel suivant la Pro-
phetie, devoit être mis à mort après
soixante & deux semaines, n'est au-
tre que *Herodes Agrippa*, fils du

a *In Agg. c. i.*

grand

grand Agrippa, il a vécu dans le tems fixé par Daniel; il étoit Chef ou Prince des Juifs; Il fut mis à mort par les Romains, quelque-tems avant que la ville de Jerusalem fut prise, & détruite par Tite Vespasien. C'est environ ce tems-là que les sacrifices furent abolis, & que l'abomination de la desolation fut dans le Temple: Ce sont autant des caracteres qui conviennent au *vray Messie*. Donc &c.

R E P O N S E.

Il est vray que le tems de la venue du *Messie* pourroit convenir à *Herodes Agrippa*: mais cela ne suffit pas pour montrer qu'il le soit effectivement. Le véritable *Messie* devoit être le Chef d'Israël, c'est-à-dire de tous les Juifs, *a ex te exiet dux qui regat populum meum Israël*, c'étoit dans Jerusalem qu'il devoit régner, *b Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanc-*

a Matth. 2. *b* Psal. 2.

38 *Dissertation sur les
tum ejus, &c. a Jubila filia Jerusa-
lem; ecce rex tuus veniet tibi, &c.*
Cependant *Herodes Agrippa* ne
fut point Chef de tous les Juifs; il
ne regna point dans *Jerusalem*, &
n'eût jamais aucun pouvoir dans la
Judée; car cette Province depuis la
mort de son Pere fut toujours gou-
vernée par des envoyez des Empe-
reurs Romains, & il ne faut que li-
re *Joseph*, *b* pour se persuader que
le Royaume d'*Agrippa* étoit tout à
fait différent de celui de *Judée*.

Il est encore faux que ce Prince
ait été mis à mort *c* par les Ro-
mains, trois années & demi avant la
destruction de la ville de *Jerusalem*,
comme le suppose *Joseph Gorion*.
L'amitié que *Vespasien* lui portoit;
les services qu'il rendit a cét Empe-

*a Zach. 9. b Joseph. 20. Ant. Jud.
c Mendacii redarguitur auctor, qui
Josephi Gorionis nomine scribit triennio
cum dimidio ante Jerosolimorum ex-
cidium Agrippam regem à Vespasiano
fuisse necatum; cum etiam Josephi testi-
ficatione constet eum à Vespasiano, fuisse
amicissime habitum. Baron. Ad an. 73.*

reur dans toutes les occasions qui se presenterent , jusqu'à lui donner des troupes considerables pour subjuguier les Juifs , & le silence de Joseph qui dans son Histoire n'auroit pas manqué de rapporter la mort d'un Roi de sa nation qui se seroit passée devant ses yeux , doivent nous convaincre que cette mort est une pure fiction sans aucun fondement : pour ce qui regarde la ruine de Jerusalem , la fin des sacrifices , & le commencement de la desolation , & de l'abomination dans le Temple , qui sont arrivés sous le regne de ce Prince, n'ont aucun rapport à lui , mais à *Jesus de Nazareth* , comme nous le montrerons plus bas.

V I. O B J E C T I O N.

Ces paroles (*afin que le saint des saints soit oint*) ne doivent pas se rapporter au Messie, mais au Temple de Jerusalem , lequel à cause de l'Arche d'alliance , des sacrifices

qu'on y faisoit à Dieu, étoit appelé le *saint des saints*. Le Texte Hebreu porte *Kodes Kadascim*, c'est-à-dire, *sanctitas sanctitatum*, ou *sanctuarium sanctuariorum*. Ce qui convient tres bien à ce saint lieu sanctifié par la presence de Dieu. De plus il est certain que le Propheete dans le 26. Verset, par ce terme & *sanctuarium dissipabit populus*, il pretend parler du Temple qui devoit être detruit par les Romains; or dans l'Hebreu ce nom est exprimé par celui-cy *Kodes*, il est donc constant que dans le 24. Verset par ces paroles *sanctus sanctorum*, Daniel veut parler du Temple, & non point du Messie; puisque dans l'un & l'autre endroit, il se sert du même terme *Kodes*. L'onction convient encore au Temple, au Tabernacle, à l'Arche, & aux autres instrumens qui servoient aux sacrifices, cela se prouve par le trentième Chapitre de l'Exode, où Dieu commande à Moïse de faire une huile sainte pour oindre le Tabernacle où étoit les tables de

la loy, l'Arche d'alliance, la Table avec ses Vases, le Candelabre, l'autel des parfums, & des holocaustes, avec tout ce qui leur appartenoit. *Fa-*

ciesque unctiois oleum sanctum, unguentum compositum opere unguentarii, & unges ex eo Tabernaculum testamenti, & Arcam testamenti, mensamque cum vasis suis, Candelabrum & utensilia ejus, altaria thymiatis, & holocausti & universam suppellectilem, quae ad cultum eorum pertinet. Ainsi lors

que Daniel dit que septante semaines sont fixées afin que le *saint des saints* soit oint; il a voulu nous dire que dans ces septante semaines, le second Temple seroit oint de la même manière que le premier fut oint. Ce qui fut fait lorsque ce Temple par les soins de Zorobabél, & Jesus Josedec eut été rebâti, & qu'il fut permis aux Juifs de sacrifier à leur Dieu.

R E P O N S E.

Quoique le Temple de Jerusalem soit à cause de l'Arche d'alliance, du Tabernacle, du Lieu qui étoit appelé *le saint des saints*, le propitiatoire qu'il renfermoit, soit encore à cause du choix que Dieu avoit fait de ce lieu pour y être adoré d'une manière plus singulière que dans tout autre, il puisse s'appeler *sanctitas sanctitatum* ou *sanctuarium sanctuariorum*; le Prophete n'en parle pas du tout dans ces paroles & ungetur sanctus sanctorum. Parceque le second Temple fut réédifié, & on y offrit des sacrifices avant que les septante semaines fussent commencées; que si le Rabbini Salomon qui nous fait cette objection pretend que ce Temple fut oint de l'huile sacrée seulement après les septante semaines, il tombe dans des plus grandes absurditez, puis que dans ce tems le Temple fut profané, & brûlé par les Romains.

2. Ce Temple n'a peu être oint de l'huile sacrée, c'est-à-dire de cette huile que Dieu avoit commandée à Moïse de composer, laquelle devoit être gardée dans le Temple pour en consacrer tous les Prêtres qui devoient succeder à Aaron. *Aaron & filios ejus unges, sanctificabisque eos, ut sacerdotio fungantur mihi; filiis quoque Israël dices: hoc oleum unctionis sanctum erit mihi in generationes vestras &c. Homo qui composuerit exterminabitur de populo suo.* Cette huile dis-je ne fut pas dans le second Temple; & perit par la destruction du premier; où elle étoit gardée: Ce sont les Rabbins eux-mêmes qui nous l'apprenent dans leur Sanhedrin, *quinque res defuerunt* dit le Rabbin Samuël *in secundo Templo, quae fuerunt in primo, scilicet ignis, arca, & urim & Tummim oleum unctionis, & Spiritus Sanctus.* Ce n'est donc point que du second Temple que parle Daniel,

^a Exod. 30.

^b Rationale judicii cum Ephod.

44 *Dissertation sur les*
quand il dit que *le saint des saints*
doit être oint.

Le mot *Kodes* employé par l'Hebreu dans le 26. Verset pour signifier le Temple, ne doit point porter personne à suivre l'interprétation que les Rabbins lui donnent dans le verset que nous expliquons. Ce qui est joint à ce mot dans l'un & l'autre endroit, doit en convaincre ceux qui voudront prendre la peine de les lire. Dans le 26. Verset, ce mot, *Kodes*, que la Vulgate rend par celui-cy *sanctuarium* suit d'abord après la mort du Christ; On y parle du peuple Juif qui devoit le renoncer: il est joint avec la ville de Jerusalem, qui doit être détruite avec le Temple par un même Capitaine, & *civitatem & sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo.* Ce qui nous oblige de dire qu'en cet endroit, le Prophete Daniel pretend parler du Temple. Les versions Syriaque & Arabe, s'expliquent encore plus clairement, que la Vulgate, où le Grec. On lit dans la

premiere civitas etiam sanctitatis
destruetur cum duce venturo, &
dans la seconde, & destruet urbem
& locum sanctum unâ cum duce
venturo.

Mais dans le Verset 24. tout nous
oblige à dire que le saint des saints
dont il est parlé, n'est point le Tem-
ple, ou tout autre chose inanimée ap-
partenant au Temple: mais que c'est
une personne qui sera consacrée,
qui fera la justice éternelle, qui abo-
lira le peché, mettra fin aux Pro-
pheties, ce qui ne peut convenir
qu'au Messie: comme nous avons
deja fait voir dans nos preuves. Il y
a même plusieurs Rabbins qui l'ex-
pliquent dans ce sens, entre autres
les Rabbins ^a Barnahaman, & Moy-
se, *Messias* disent-ils, *vocatur san-
ctuarium sanctuariorum, quia futu-
rum erat, ut in eo secundum huma-
nitatem, omnes Thesauri sapientie
& scientie Dei requiescerent; erat-
que ipse super omnem creaturam oleo*

^a Apud Finum Aarianum. lib. 7. flagel.
jud. c. 5.

46 *Dissertation sur les*
gratia, ac beneplaciti Dei ungen-
das. On pourroit encore ajoûter
les diverses versions qui ôtent toute
l'équivoque qu'on pourroit trouver
en ce mot, *Kodes.* La Syriaque por-
te, & usque ad Christum sanctum
sanctorum. La version d'Aquila ad
ungendum sanctificatum sanctifica-
torum : Un ancien Arabe à tourné,
usque ad Christum qui est sanctitas
sanctitatum : Ce qui ne peut se dire
du Temple.

VII. OBJECTION.

Dans le même Verset, on ne doit
point entendre par *la justice éternel-*
le le Messie. Mais le troisième Tem-
ple qui selon l'opinion de quelques
Juifs, & sur tout du Rabbín, Saa-
dia doit être éternel. Voicy les pa-
roles de ce Rabbín expliquant cet
endroit, (*afin que la justice éternelle*
vienne sur la terre,) *a Aeterna jus-*
titia hac est domus sanctuarii, sicut
scriptum est, habitatio mansionis tuae
a Criticor. tom. 8.

70. Semaines de Daniel. 47
in secula, 3. Reg. 5. 13. Appellatur
autem Domus sanctuarii nomine sa-
culorum, quod stabit in secula sa-
culorum.

REPONSE.

On est surpris en cet endroit des absurditez ou l'aveuglement volontaire jette les Juifs ; Toutes les versions, & les interpretations mêmes des Juifs expliquent ce passage, ou de *la vertu de justice*, qui devoit paroître avec plus d'éclat dans les hommes, au tems prescrit par le Prophete, ou de *la personne du Messie* en qui la justice de tous les siècles, c'est-à-dire Dieu même devoit habiter ; il n'y a que ce Rabin qui l'explique d'un *troisième Temple*, sans nous apporter les raisons qu'il a eu pour appuyer son sentiment ; ce qui nous doit persuader que son interpretation est un pur effet de son imagination.

Je scay que les Juifs esperent encore un troisième Temple, aussi

48 *Dissertation sur les*
magnifique que celui de Salomon,
& celui de Zorobabel, parce qu'ils
croient à propos que les trois
grands Prophetes, Abraham, Isaac
& Jacob, doivent avoir chacun son
Temple. Ils appuyent leur vaine es-
perance sur quelques passages mal
entendus de l'Écriture, & sur tout,
sur ce que dit le Prophete Ezechiel,
Chap. 40. &c. Mais il est certain
que ces Juifs se plaisent à se tromper
eux-mêmes; L'Écriture dans aucun
endroit n'insinuë pas qu'un troisié-
me Temple doive être de nouveau
rebâti dans Jerusalem. Il est seule-
ment parlé d'un Temple mystique
& spirituel, c'est-à-dire de l'Église,
dont le Temple de Salomon en fut
la figure, ainsi que l'ont expliqué
saint Paul dans son Épître aux Ephe-
siens Chap. 2. & saint Pierre dans sa
premiere Épître Chap. 2. Si les Juifs
étoient moins sujets à leurs sens, &
qu'ils voulussent se laisser ôter ce
bandeau qui leur couvre les yeux de
leur esprit, ils n'attendroient plus
une Jerusalem terrestre & un Tem-
ple

ple materiel : mais une Jerusalem celeste, & un Temple tout spirituel, tel que S. Jean le décrit dans son Apocalypse Chap. 21. sur le plan & sur le modelle qu'en a donné Ezechiel. Quelle apparence y a-t-il qu'après un si long-tems que la ville de Jerusalem, & le Temple ont été détruits : que tous les efforts qu'ont fait les Juifs autrefois pour les réédifier, ont été ou inutiles, sous l'Empereur Adrien, ou repoussés par des miracles evidens, sous l'Empereur Julien ; les Juifs ayent dans la suite ou plus de force & des richesses, pour entreprendre cet édifice ; ou que Dieu qui ne change jamais dans ses résolutions, & qui leur fait sentir tout le poids de sa justice les rassemble, & rompe les chaînes de leur servitude ; & les ramene dans un pais, d'où leur ingratitude & leurs crimes les ont chassés.

Enfin la construction future d'un troisième Temple devient une chimere, pour peu qu'on veuille réfléchir sur ce que disent les Prophetes.

Isaïe ^a assure que le Seigneur n'a permis la destruction entière de Jérusalem & de son Temple, qu'afin qu'on ne parlât plus de cette ville, & que jamais on ne la rebâtit; Osée ^b avertit le peuple Juif qu'un jour il sera *sans Autel & sans sacrifices*. On lit dans Jeremie ^c que tout de même qu'on met en poudre un vase de terre, qu'on ne peut ensuite remettre; le Seigneur des armées, dissipera les Juifs & leur ville. Tous ces passages ne marquent-ils pas, que l'attente d'un troisième Temple est vaine, & sans aucun fondement? Enfin s'il y a un autre Temple à ré-

^a Isaïe chap. 25. *Quia posuit civitatem in tumulum, urbem fortem in ruinam domum alienorum: ut non sit civitas, & in sempiternum non edificetur.*

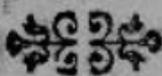
^b Osée chap. 3. *Dies multos sedebunt filii Israël, sine sacrificio, & sine altare, &c.*

^c Jerem. chap. 19. *Hæc dicit Dominus exercituum, sic conteram populum istum, & civitatem istam sicut conteritur vas figuli, quod non potest ultra instaurari, &c.*

bâti, sans-doute c'est celui dont parle le Prophete Aggée, comme l'ont pretendu quelques Juifs. Mais qui ne voit que ce Temple dont parle ce Prophete, est celui-là même qui fut bâti par Zorobabel, qui fut ensuite honoré par la presence du Messie, & enfin brûlé & ruiné de fonds en comble par l'armée de Tite? Le Prophete ne détermine t'il pas fort clairement par ces termes, *domus istius, domum istam*, que le Temple qu'on bâtissoit dès son vivant, étoit ce même Temple, qui devoit surpasser par sa gloire celui de Salomon; & que le desiré de toutes les nations devoit un jour remplir de sa gloire? Ce mot *novissima* n'exclut-il pas tout autre Temple? & qu'elle consolation auroit-ça été pour Zorobabel & ses compagnons,

a Aggée chap. 2. *Et movebo omnes gentes; & veniet desideratus cunctis gentibus: & implebo domum istam gloria & magna erit gloria istius domus novissima, plusquam prima dicit Dominus exercituum.*

qui souffroient mille contradictions dans la bâtisse de ce Temple; si le Prophete qui vouloit les exhorter de continuer leur entreprise parmi tant des difficultez, & relever leur esperance deja chancelante, par la promesse que le Messie honorerait un jour leurs travaux par sa presence, avoit parlé d'un autre Temple, que de celui qu'il voyoit bâtir? Ne les auroit-il pas voulu tromper s'il avoit parlé d'un troisieme Temple, auquel ils ne pensoient pas eux-mêmes? Ce troisieme Temple est donc une pure fiction des Juifs qui cherchent tous les moyens possibles pour se tromper.



CHAPITRE III.

Où l'on fait voir que tout ce que Daniel dit du Messie, convient à Jesus de Nazareth.

- I. *Les caracteres du Messie.* II. *Les emplois du Messie.* III. *Le tems de sa venue.*

JE ne crois pas qu'il soit necessaire de prouver icy fort au long, que *Jesus de Nazareth*, Fils de Marie, surnommé *Christ*, aye été, & paru dans le monde, dans le tems qu'on le dit, & qu'on le croit ordinairement. Les Historiens sacrez & profanes, l'aveu qu'en font les Juifs, les Turcs, & toutes les nations; Les Chretiens qui subsistent, & qui tirent leur origine & leur religion de cet homme né en Bethlehem, appellé *Jesus de Nazareth*.

54 *Dissertation sur les*
surnommé *Christ*; sont autant d'é-
vidences de cette vérité, contre la-
quelle on ne peut opposer qu'une
folle & ridicule incredulité. La dif-
ficulté donc est de faire voir si tout
ce que le Prophete Daniel, dit du
Messie a un rapport nécessaire avec
cét homme, appelé *Jesus de Na-
zareth*, afin qu'on ne puisse plus
douter que c'est le Messie dont par-
le Daniel.

Pour résoudre cette difficulté il
faut examiner en particulier, & en
détail tous les caractères, & toutes
les marques que le Prophete nous
donne du Messie. Ces Caractères
sont de trois sortes: Les premiers re-
gardent la personne du Messie; Les
seconds, ses emplois & ses actions;
& les derniers regardent le tems de
sa venue.

I. Les Caractères qui regardent
la personne du Messie, peuvent être
reduits à cinq. 1. Il devoit être la
justice éternelle. 2. Il devoit être le
saint des saints. 3. Ce saint des saints
devoit être oint. 4. Il devoit après

un certain tems être mis à mort par son peuple. 5. Les visions & les Propheties devoit s'accomplir en lui.

1. Le Messie devoit être *la justice éternelle*. Si nous jettons les yeux sur ce que les Ecritures disent de *Jesus de Nazareth*, nous trouverons qu'il étoit appelé communement *le Juste*. Judas le plus ingrat des hommes, n'a pas plutôt réfléchi sur l'énormité de son crime, qu'il rapporte aux Princes des Prêtres & aux anciens de la Synagogue, les trente deniers pour lesquels il avoit trahy & vendu le Sang de *Jesus* son Maître, qu'il appelle le Sang du *Juste* a : *peccavi tradens sanguinem Justum*. Pilate est averti par sa femme de n'entreprendre rien contre cét homme Juste b ; *nikil tibi est Justo illi*. Un Centurion voyant les choses extraordinaires qui étoient arrivées pendant le tems de la Passion de *Jesus*, confesse que cét homme qu'on venoit de faire mourir étoit verita-

a Matth. 27. b Ibid.

56 *Disertation sur les*
blement Juste ; a *Vere hic homo ius-*
tus erat. Les Apôtres reprochent
aux Juifs que non seulement , leurs
peres ont mis à mort ceux qui pro-
phetisoient la venuë du Juste ; b &
occiderunt eos qui prænuntiabant de
adventu Iusti : mais encore qu'eux
mêmes avoit fait mourir ce même
Juste , *vos autem sanctum & Ius-*
tum negastis. L'Apôtre saint Jac-
ques leur fait le même reproche d
addixistis & occidistis Iustum. Saul
abbatu par Jesus de Nazareth , qu'il
persecutoit , apprend d'Ananias , que
le Seigneur ne l'avoit aveuglé qu'a-
fin qu'il connût la volonté de Dieu ,
& qu'il vit le Juste , & qu'il enten-
dit sa voix. c *Dens Patrum nostrum*
præordinavit te , ut cognosceres
voluntatem ejus , & videres Ius-
tum , & audires vocem ex ore
ejus.

Jesus de Nazareth étoit donc
appellé communement le Juste ; ce
devoit être son nom propre , com-

a Luc. 23. b Act. 7. c Ibid. 3. d Jacq.
5. e Act. 22.

nie l'avoit auparavant prophetisé
 Jeremie, *a* & hoc est nomen, quod
 vocabunt eum Dominus Justus nos-
 ter.

Par ce que nous venons de dire, il
 est facile de voir que la Justice éter-
 nelle dont parle Daniel, étoit *Jesus*
 lui-même; car il ne pouvoit passer
 pour *l'homme Juste* dans l'esprit des
 Juifs, instruits dans les saintes Ecri-
 tures, que pour ces deux causes; ou
 parce que la vie réglée & entière-
 ment parfaite, *b* sans péché & sans
 tromperie, qu'il menoit; leur avoit
 donné cette idée, ou parce qu'ils
 croyoient qu'il, *c* avoit été envoyé
 de Dieu pour être nôtre justice, mais
 par quel de ces deux rapports, les
 Juifs ayent conçu cette opinion de
 Jesus de Nazareth, elle quadre par-
 faitement bien avec ce que l'Ecritu-
 re dit du Messie, tantôt elle nous
 le représente pour un homme qui
 n'a jamais péché, & en qui on n'a
 pas trouvé la moindre imperfection.

a Jer. 23. *b* 1. Pet. 2. *c* Col 1.

58 *Dissertation sur les*
a *Eo quod iniquitatem non fecerit,*
neque dolus fuerit in ore ejus dit
Isaïe. Les Apôtres *b* S. Pierre & *c* S.
Jean, disent la même chose, & dans
les mêmes termes qu'Isaïe. Tantôt
elle nous dit que le Messie est le
docteur de la justice *d doctorem jus-*
titiæ : Le Soleil de justice, *e sol jus-*
titiæ, enfin qu'il est la justice même
f Dominus justitiæ nostræ, & c'est
en ce sens que l'Apôtre dit que Je-
sus a été fait pour nous, justice &
sanctification, *g qui factus est nobis*
sapientia à Deo, & justitiæ & san-
ctificatio.

Nous ne nous arrêterons pas à
rapporter les raisons qu'ont les Theo-
logiens pour prouver que la justice,
par laquelle nous sommes entière-
ment justifiés devant Dieu par la va-
leur infinie des merites de *Jesus-*
Christ est éternelle, & en quel sens
on doit l'entendre ; Il suffira de faire
icy reflexion, que cette épître nous
conduit à découvrir en *Jesus-Christ*,

a Is. 6. 53. *b* 1. Pet. 2. *c* 1. Joan. 3.
d Joel. 2. *e* Mal. 4. *f* Jer. 23. *g* Cori. 1.

ce grand myſtere de l'union perſonnelle, & de la communication des perfections de la nature divine & humaine, dans une même perſonne, dont la juſtice étant infinie, elle doit être par conſequent éternelle.

2. Le Meſſie devoit être *le ſaint des ſaints*, ce qui ſe verifie en toutes les manieres de *Jeſus-Chriſt*. Il fut ſaint dans le ventre de ſa Mere, puis que dès le moment de ſa Conception, il fut comme dit l'Apôtre ſeparé des pecheurs, il fut ſaint, innocent, & ſans aucune tâche, *a ſegregatus à peccatoribus ſanctus fuit, innocens & impollutus.*

C'eſt pour cela que l'Ange parlant à Marie l'aſſeure que le ſaint qu'elle enfantera ſera appellé le Fils de Dieu, *b ſanctum quod ex te naceatur appellabitur Filius Dei.* Un homme travaillé de l'eſprit immonde, parlant à Jeſus, eſt preſſé de confeſſer dans la Synagogue cette verité, *c & exclamavit dicens quid nobis & tibi, Jeſu Nazareno? Ve-*

a Heb. 7. b Luc. 1. c Marc. 1.

60 *Dissertation sur les*
nisti perdere nos ? Scio qui sis, san-
ctus Dei.

3. Pour ce qui est de l'onction du saint des saints dont parle l'Ange ; la moindre attention qu'on fasse sur ce mot *ungatur* nous convaincra, qu'elle a un tres grand rapport avec Jesus de Nazareth. Ce verbe est exprimé dans le Grec par celui-cy *χριστι* d'où a été formé celui de *χριστος* *Christus* ou *unctus*, qui est le nom sous lequel Jesus de Nazareth a été le plus connu : c'est pour cela que l'Ecriture se sert indifferamment de ces deux mots pour exprimer la même chose ; on le prouve par ce passage des Actes des Apôtres, *at certissime sciat omnis domus Israël, quia & Dominum eum, & Christum fecit Deus hunc Jesum quem vos crucifixistis*, ou ce mot *Christum* a été mis à la place de celui-cy *unctum* comme son synonyme. Ainsi Jesus de Nazareth a été oint, non pas de l'huile corporelle de laquelle on avoit accoutumé

a Act. 2.

d'oindre

d'oindre les Prêtres, les Prophetes, ou les Roys, mais du saint Esprit, & de sa vertu; comme les Apôtres eux-mêmes tâchèrent d'en persuader les Juifs; *a vos scitis* leurs disent-ils, *quod factum est verbum per universam Judæam; incipiens enim à Galilæa, post baptismum quod predicavit Joannes, Jesum à Nazareth, quomodo unxit eum Deus Spiritu Sancto & virtute.*

Il n'est point nécessaire de chercher le tems précis auquel Jesus-Christ a été oint de cette onction celeste & divine; soit qu'il l'ait été dans le moment de sa conception, lors que sa nature humaine par la vertu du tres haut, fut unië par la personne du Verbe avec la divinité, comme le pretendent quelques Interpretes; soit qu'il ait été oint dans son bapême, lors qu'il reccut du Pere celeste le soin d'instruire le monde & qu'il fut déclaré son fils bien aimé, *b hic est filius meus dilectus in quo mihi bene complacui ipsum*

a Act. 10.

audite, soit dans sa Passion où il exerça l'office de Prêtre en s'offrant pour nous en sacrifice, soit enfin dans sa Resurrection où dans son Ascension, aufquels jours il commença de faire voir son plein pouvoir & dans le Ciel & sur la terre. Dans quel tems qu'on admette cette onction, & de quelle maniere qu'on l'entende il sera toujours vray de dire qu'il a été oint, ce qu'il falloit faire voir.

4. Le quatrième Caractere du Messie, c'est qu'il doit être mis à mort, *occiderur Christus*. Jesus de Nazareth trahi par les siens, a été mis à mort, il fut attaché à une infame Croix; les Juifs en conviennent, & l'effet est trop notoire parmy les Chretiens.

5. Enfin l'Ange promet à Daniel, qu'au tems du Messie les visions & les Propheties seroient accomplies. Ce qui convient parfaitement bien à Jesus-Christ: car soit que par l'accomplissement des Propheties, on veuille entendre qu'après le tems du

Messie, il ne devoit y avoir plus des Prophetes, ou que tout ce que les Prophetes avoient dit, dût s'accomplir en lui; tout cela se verifie en Jesus-Christ. Après lui on n'a plus vû de Prophete, qui aye parlé de la venue du Messie: car tous les Prophetes & la loy même n'a duré que jusques à Jean Baptiste. a *Omnes etiam Propheta & lex usque ad Joannem Prophetaverunt;* Et ceux qui ont voulu, ou faire les Prophetes, ou se faire croire le Messie, ont été traitez comme de fous, & ont porté la peine due à leurs impostures.

C'est Jesus-Christ qui par sa venue & ses actions a mis la fin aux Prophetes, & à qui tous les Prophetes ont rendu témoignage, b *huic Jesu perhibent testimonium omnes Propheta.* Sa doctrine qui éclaire tous les hommes qui viennent en ce monde, a dissipé toutes les ombres du vieux Testament; Les figures & les symboles, par lesquels Dieu avoit voulu représenter le Messie

a *Matth. xi.* b *Act. 10*

64 *Dissertation sur les*
dans l'ancienne loy, sont passez par
sa presence. C'est la pensée qu'en
avoit Philippe en parlant à Nata-
naël. Nous avons rencontré lui di-
soit cét Apôtre, celui dont parle
Moïse dans la loy, & les Prophetes
dans leurs écrits qui est Jesus de Na-
zareth fils de Joseph, *a quem scrip-
sit Moyses in lege & Prophetis, in
venimus Jesum Filium Joseph à
Nazareth.* Jesus-Christ lui-même
pour donner aux Juifs une preuve
convaincante qu'il étoit celui de qui
parloient les Ecritures divines, ren-
voye les Juifs à ces mêmes Ecritures
*b puis que vous croyez leur disoit-il,
que vos écritures contiennent la vie
éternelle, examinez-les & vous
trouverez qu'elles rendent témoi-
gnage, que je suis celui que vous at-
tendez;* Ce qu'il n'auroit peu leur
dire sans être convaincu de fausseté &
d'imposture, par des gens qui étoient
scavans dans la loy, s'il n'eut été
vray que c'étoit de lui-même que
ces écritures parloient, & que sa

a S. Jean. 1. b Jean. 5.

naissance extraordinaire, sa vie éclatante mettoient le sceau aux predictions des Prophetes, pour me servir de l'expression des LXX. Qui se sont servis du Verbe *εσπαζισας* que Munster a rendu par celui-cy *ad signandum.* Ainsi comme le sceau que nous mettons à quelque chose, fait connoître non seulement qu'elle est achevée, mais encore qu'elle nous appartient; De même *Jesus Christ* appliquant le sceau aux Prophetes qui regardoient le Messie, par les divers événemens de sa vie, nous fait entendre quelles sont accomplies, & quelles lui appartiennent uniquement.

Je sçay que quelques Juifs rapportent l'accomplissement ou la fin de ces Prophetes, au tems de la profanation du Temple par *Antiochus*, qui arriva près de 166. années avant la venue de *Jesus-Christ*, parce qu'au rapport de *Joseph* environ ce tems-là, les pierres précieuses qui étoient au *Rational* du grand Prêtre; lesquelles par leurs différen-

66 *Dissertation sur les*
tes couleurs, marquoient aux Juifs
ce qui leur devoit arriver, perdi-
rent leur éclat & leur lumière ordi-
naire: *a Desiit tam Essen quam Sar-*
donix fulgorem emittere, annis du-
centis antequam hac commentare-
mur, irato Deo propter legum sua-
rum pravaricationem. Or par ces
pierres précieuses, qui selon l'opi-
nion des Hebreux & de quelques Pe-
res anciens étoient, *l'Urim &*
Thummim; C'est-à-dire l'oracle par
lequel Dieu faisoit connoître ses vo-
lontez à son peuple, & repondoit à
ses demandes: les Juifs entendoient
un espee de *Prophétie & de vision*;
Et c'est disent quelques-uns de
l'accomplissement, & de la fin de
cet oracle dont parle Daniel.

Mais sans nous arrêter à expli-
quer la nature & l'usage de cet
Urim & Thummim: ce qui deman-
deroit une trop longue discussion;
Nous dirons qu'on ne peut pas en-
tendre par *la fin des Propheties* dont
parle Daniel, *la fin de cet oracle*;
a. Ioseph. lib. 3. Antiq. c.

parce qu'il étoit déjà détruit avant le commencement des semaines de Daniel, c'est-à-dire, lors que le Temple fut brûlé, & entièrement ruiné par *Nebuchodonozor*. Car de tout ce que Jeremie peut réserver de ce Temple & qu'il cacha; on ne trouva que le feu saint. Les Hebreux comme nous avons dit ailleurs, accordent qu'entre les choses qui manquoient au second Temple, l'*Urim* & *Thummim* en est une. On peut lire Buxtorfe, qui a ramassé un grand nombre des témoignages des Juifs, qui prouvent ce que nous venons de dire; & cela servira pour répondre à l'autorité de Joseph, dont la bonne foi manque quelquefois en ce qu'il dit.

II. Les seconds Caracteres qui regardent l'employ du Messie, sont.
 1. Qu'il fût le Chef du peuple de Dieu. 2. Qu'il abolit le peché, l'inniquité, & les prevarications. 3. Qu'il confirmât son alliance avec plusieurs.

1. La réponse que donnerent les Princes des Prêtres au Roy Hero-

68 *Dissertation sur les*
des, troublé de voir les Mages chercher dans son Royaume un nouveau Roy, doit nous persuader que l'employ de Prince, de Duc, ou de Chef du peuple de Dieu convient à *Jesus-Christ.* a *Il est écrit, lui dirent-ils, par le Prophete, & vous Bethlehem terre de Juda, vous n'êtes pas la plus petite dans le Royaume de Juda; Car de vous sortira le Duc qui gouvernera Israël mon peuple:* Quelque tems auparavant, l'Ange découvrant à Marie le Mystere de l'Incarnation; l'assura que l'Enfant qu'elle devoit donner au monde seroit grand, & appellé le Fils du tres haut, & qui regneroit sur Jacob, b *& regnabit in domo Jacob.* Une autre preuve de ce que nous disons est l'aveu des Juifs.

Ils tâchent par tous les moyens d'empêcher les Apôtres de prêcher au peuple *Jesus-Christ*; ils leur defendent sous peine de la vie d'enseigner sa Doctrine. Cependant les Apôtres ne font aucun moment sur

a *Mat. 2.* b *Luc. 2.*

ces deffences, & sur ces menaces; & ils leur disent coup sur coup; Dieu a ressuscité *Jesus*, que vous aviez fait mourir en Croix; C'est ce Prince & ce Sauveur, que sa puissance vient de retirer des ombres de la mort. *a Deus patrum nostrorum, suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno, hunc principem, & salvatorem Deus exaltavit dextera sua.* Mais pourquoy les Apôtres auroient-ils en cette rencontre appelé *Jesus Prince*, s'ils n'avoient voulu par ce nom, remettre devant les yeux des Juifs, leur injustice qui les empêchoit de precher celui qu'eux mêmes avoient reconnu pour Prince & pour Roy?

b Acceperunt ramos palmarum & processerunt obviam ei, & clamabant, Hosanna, Benedictus qui venit in nomine Domini, Rex Israël.

L'Employ de Duc ou de Prince, dont parle Daniel, convient donc à *Jesus-Christ*. Il faut seulement remarquer icy, que cette dignité ne

70 *Disertation sur les*
fut pas en lui, comme les Juifs s'i-
magent qu'elle devoit être, c'est-
à-dire accompagnée des honneurs
terrestres & mondaines. Iesus-Christ
lui-même a dissipé les prejugez
qu'ils avoient sur cela, en les assu-
rant que son Royaume n'étoit pas
de ce monde, a *regnum meum non*
est de hoc mundo; qu'il n'étoit pas
venu pour gouverner Israël selon la
chair, mais selon l'esprit à qui les
promesses d'une vie bien-heureuse &
éternelle ont été faites, b comme
nous assure l'Apôtre.

2. C'est encore à *Jesus-Christ*
qu'on doit apporter l'abolition des
prevarications, la fin du peché & de
l'iniquité; car de toutes les veritez,
il n'en est point dans l'Ecriture de
plus assurée que celle-cy. Elle nous
apprend que *Jesus-Christ* est venu
sur la terre pour sauver les pecheurs c
vocare peccatores, que pendant sa vie
il a fait connoître aux Juifs dans
plusieurs occasions, qu'il avoit le
pouvoir de remetre les pechez

a *Ioan.* 18. b *Rom.* 9. c *Mat.* 9.

a remittuntur ei peccata multa, & que cela lui étoit aussi facile que de guerir les plus grandes maladies, b quid est facilius dicere, dimittuntur tibi peccata; an dicere surge & ambula? Ut autem sciatis quia filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, tunc ait Paralytico, surge; tolle lectum tuum, & vade in domum tuam. Et surrexit & abiit in domum suam; Ce double miracle est sans doute un argument invincible contre le Juifs. La maladie de cet homme paralytique, qu'ils avoient devant leurs yeux, leur paroissoit avec raison incurable; d'un autre côté, remettre les pechez étoit quelque chose, qui à leur avis surpassoit le pouvoir de la creature; & c'est pour cela que *Jesus-Christ* pour leur donner une preuve convaincante qu'il étoit le Messie, guerit ce paralytique & dans son ame & dans son corps; leur prouvant par la guerison du corps, celle de l'ame dont ils avoient douté, lors

72 *Ciſſertation ſur les*
qu'il avoit dit au paralytique, *re-*
mittuntur tibi peccata tua.

Les Apôtres prêchoient ordinairement cette vérité, a *apprenez mes freres* diſoit S. Paul, en parlant aux Juifs, *que c'eſt par Jeſus de Nazareth, que la remiſſion des pechez vous eſt annoncée; & que tous ceux qui croient en lui ſont juſtifiez même des pechez, dont vous n'étiez pas juſtifiez dans la loy de Moïſe.* b *Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous, diſoit le même Apôtre écrivant aux Romains; il a donné ſon Sang pour nos pechez, & il eſt reſſuſcité pour nôtre juſtification; C'eſt lui que Dieu pour faire voir ſa juſtice, & à cauſe des pechez paſſez, a propoſé propitiation dans ſon propre ſang.* On n'a qu'à lire de cet Apôtre, la première Epître aux Corinthiens, celles qu'il a écrit aux Galates, aux Ephéſiens, aux Hebreux, &c. où on trouvera une infinité de paſſages de toutes les manieres ſur ce ſujet.

a Act. 13. b Chap. 6.

3. Enfin

3. Enfin Iesus-Christ à confirmé avec les hommes l'alliance que Daniel predict devoit être confirmée par le Messie. Cette alliance confirmée par Iesus-Christ n'est autre que l'Evangile, ou la loy qu'il a donnée à tous les hommes, bien differente, dit l'Apôtre de cette alliance que Dieu fit autrefois avec la maison d'Israël & de Juda, lorsque les prenant par la main, il les sortit de la terre d'Egypte, où ils étoient en captivité. La premiere alliance ne consistoit qu'en de promesses temporelles & passageres; Dieu n'avoit point juré de les accomplir absolument, & c'est pour cela que les Juifs l'ont souvent rompûe par leurs iniquitez, & que Dieu en consequence de leur désobeïssance les a abandonnez,

a quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, & ego neglexi eos.

Mais l'alliance que Iesus-Christ a confirmée par son Sang est éternelle, elle est écrite non pas sur des tables de pierre, mais dans les cœurs, &

a Hebr. 8.

G

les esprits des hommes, il a juré de nous tenir tout ce qu'il nous a promis, & s'est rendu caution pour nous, *a & quantum est non sine jure-jurando; in tantum melioris Testamenti sponsor factus est Jesus;* Quoique les hommes pêchent, qu'ils rompent les conditions & les loix, que cette nouvelle alliance leur impose, c'est-à-dire, qu'ils cessent d'écouter Dieu qui leur parle intérieurement, qu'il ne se confie plus en sa parole, & qu'ils ne croient plus que Jesus-Christ est nôtre Justice & nôtre Salut. Cette alliance ne cessera pas : Dieu sera toujours nôtre Dieu, c'est-à-dire nôtre Sauveur, nôtre libérateur, nôtre défenseur, & la source de tous nos biens, par son Fils Jesus-Christ; il sera parmi nous jusqu'à la fin des siècles, disposé a nous recevoir, & a nous faire participans de son Sang par lequel il a fait alliance avec nous.

III. Pour ce qui est des caractères par lesquels Daniel a marqué &

a Hebr. 7.

fixé le tems de la venuë du Messie ;
 on les peut reduire a quatre. Le 1. est
 la bâtisse de la ville de Jerusalem. Le
 2. la destruction de cette même ville.
 Le 3. l'abolition des hosties & des sa-
 crifices. Le 4. l'abomination du
 Temple.

Ces quatre Caracteres convien-
 nent à Jesus-Christ, nous l'avons dé-
 ja remarqué dans le premier Cha-
 pitre, & nous en parlerons encore
 dans la suite, après que nous aurons
 expliqué la nature des semaines, ce
 qui est très necessaire pour fixer le
 tems de la venuë du Messie.



CHAPITRE IV.

De la nature des Semaines de Daniel.

- I. Cinq especes de Semaines. II. Celles dont parle Daniel ne sont point des semaines des jours. III. Elles ne sont point encore jubilaires, decennaires ou seculaires. IV. Mais de sept années chacune. V. Elles sont fixes & determinées. VI. Par où doit-on les fixer ? Trois années constamment sabbatiques qui les fixent. VII. Si ces semaines sont composées d'années solaires ou lunaires. VIII. Explication du mot abbreviata de la Vulgate.

I. **D**ANS l'Écriture il est fait mention de deux sortes de semaines ; les premières & les plus ordinaires , par lesquelles toutes

les nations divisent le tems, font des semaines des jours, qui furent instituées par Dieu même au commencement du monde; elles sont composées de sept jours, & ne different chez quelques nations que par leur commencement; Car les Juifs anciens, & ceux qui suivent encore l'ancien Calendrier commencent par le Jeudy, les Chrétiens par le Lundy, & les Turcs par le Samedy. De cette espee des semaines parle Daniel, *a* lors qu'il dit qu'il pleura, & qu'il jeûna pendant trois semaines des jours. Dans le *b* Levitique Dieu commande à Moïse de compter sept semaines depuis la Solemnité de Pâques jusqu'à la Pentecôte, lesquelles prises inclusivement sont composées de cinquante jours. C'est encore de cette nature des semaines dont parle Ezechiel, *c* quand il dit que dans la solemnité de sept jours, c'est-à-dire qui duroit une semaine entiere; on offriroit au Seigneur sept veaux en holocauste.

a Dan. 10. *b* Levit. 23. *c* Ezech. 45.

La seconde espece des semaines sont de semaines d'années, ayant chacune sept années completes, il en est parlé dans le Levitique.

„ a Vous compterez dit Dieu à
 „ Moysé sept semaines d'années,
 „ c'est-à-dire sept fois sept années,
 „ lesquelles font ensemble quaran-
 „ te-neuf années. Ces semaines sont
 appellées communement Sabbati-
 ques, à cause de la dernière année,
 pendant laquelle suivant l'ordre de
 Dieu, il n'étoit point permis de cul-
 tiver la terre, b *septimo autem anno*
Sabbatum erit terra requietionis
Domini.

Outre ces deux sortes des semai-
 nes, les Juifs en ont inventé d'au-
 tres, afin d'expliquer, où pour mieux
 dire afin d'obscurcir la Prophetie de
 Daniel : Ils appellent les unes *jubi-*
laires, jubilaorum dont chacune a
 quarante & neuf années; les autres
Decennaires, decenniorum, où de
 septante années chacune comme la

a *Levit. 25.* b *Ibid.*

expliqué à Origene ; les autres sont appellées *seculaires, seculorum*, où de cent années ; En sorte que si les semaines de Daniel sont d'une de ces trois especes, il faut que pour l'accomplissement de la Prophetie, il se soient écoulées pour le moins 3430. années ; ce qu'il faut à present examiner.

II. Premièrement il est certain que ces semaines, ne sont point des semaines des jours: Car toutes prises ensemble, ne feroient que quatre cens & nonante jours, tems qui convient fort peu à l'accomplissement des choses qui devoient se faire durant l'espace de ces soixante & dix semaines. A la verité la ville de Jerusalem a été rebâtie, avec toute la diligence possible, on n'employa à reparer ce grand Ouvrage que 52. jours, comme on le peut colliger du second Livre d'Esdras, mais cette même ville ne fut pas detruite qu'une année après ? Alexandre le grand long-tems après forma le dessein de
 a *Orig. trac. 29. in Matt.*

80 *Dissertation sur les*
l'attaquer: Ptolomée surnommé *La-*
gus, son successeur entra ensuite
dans Jerusalem, la prit & fit un
grand nombre des prisonniers; &
quelque tems après l'impie Antio-
chus la prit à force d'armes, & fit en
trois jours mourir huitante mille
personnes, en amena en captivité
quarante mille, & en vendit tout
autant. Pempée l'attaqua aussi. He-
rodes le grand en fit de même. En-
fin les Romains la détruisirent en-
tierement, toutes ces attaques, ces
prises, ces divers sieges n'ont pas
été faits dans l'espace d'une année &
demi? ainsi par cette seule raison il
est évident que les semaines de Da-
niel ne sont point des semaines des
jours; ce qui doit suffire pour tous
ceux qui ont la moindre teinture de
l'Histoire des Grecs & des Juifs. On
pourroit encore montrer que dans
l'espace de ces septante semaines des
jours, le Christ ne parut pas, le
Temple ne fut pas profané, les sa-
crifices ne cessèrent pas, enfin qu'au-

a. Anno Grægorum. 143.

70. *Semaines de Daniel.* 83

un événement porté par la Prophétie, n'est point arrivé durant ce tems-là, mais je crois que la chose paroît d'elle-même, & qu'il seroit inutile de s'y arrêter plus long-tems.

III. Secondement ces semaines ne sont point où de 49. ou de 70. ou de 100. années chacune : L'Écriture qui parle des diverses manières de diviser le tems, ne parle point d'aucune de ces semaines. Les Babiloniens parmy lesquels Daniel vivoit, les Perses sous qui une partie de ces semaines devoit s'écouler, les Juifs de ce tems-là pour qui Dieu avoit donné cette Prophétie ; Enfin les Romains sous qui cet oracle devoit se vérifier entièrement, ne se sont jamais servi de ces semaines : qu'elle apparence y a-t-il donc que Daniel s'en fut servi, & qu'il eut employé une manière de calculer, inconnue à tous ces peuples avec qui sa Prophétie a quelque rapport ?

D'un autre côté ces semaines

font contraires au dessein de Dieu, qui vouloit consoler Daniel & son peuple accablés de tristesse, & d'une longue servitude ; par la promesse de la venue prochaine du Messie sur la terre, qui devoit arriver après septante semaines. Mais de quelle consolation auroit été cette promesse pour des personnes accablées de misere, & qui desiroient ardamment de voir le Messie : Si le Messie n'eut dû venir pour le plutôt qu'après septante semaines *jubilaires*, c'est-à-dire après 3430. années ? Cet argument est plus fort contre ceux qui veulent que ces semaines sont *Decennaires* ; car suivant ce calcul, le Messie ne doit venir qu'après 4900. & l'est encore davantage contre les autres qui prennent ces semaines pour autant de siècles.

Mais ce qui nous doit entièrement persuader que Daniel ne parle point d'aucune espece de ces semaines inventées par quelques

Juifs ; c'est qu'il dit expressement que le Messie doit venir avant que le Temple soit profané , & que la ville de Jerusalem soit détruite , & qu'il semble dire que cette ville ne sera détruite que pour punir les Juifs , d'avoir fait mourir le Messie ; cependant ceux qui ont recours a des semaines ou *seculaires* , ou *decennaires* , ou *jubilaires* , sont obligez de mettre la destruction du Temple & de la ville de Jerusalem , plus de mille années avant la venue du Messie ; ce qui est tout à fait contraire à la Prophetie & à l'Histoire ; D'où vient que cette opinion n'a pas été suivie de tous les Rabbins , comme on le peut voir dans Saadiah de Gaon , & Aben-Ezra , &c.

IV. Ces semaines donc sont des semaines d'années , contenant chacune sept années , faisant toutes ensemble quatre cens & nonante années. Les raisons qui nous obligent d'être de ce sentiment sont.

- I. Que l'Ecriture ne fait point

84 *Dissertation sur les*
mention d'autre espece des semaines, que des semaines des jours, & des semaines d'années; Et que lors qu'elle parle des premieres, pour ôter toute équivoque, Elle ajoute ce nom, *des jours*; Comme on peut le verifier par les endroits que nous avons cités au commencement de ce Chapitre: puisque donc dans la Prophetie il n'y est pas ajouté: On doit dire qu'elle doit s'entendre des semaines d'années. 2. Les événemens qui ne sont pas arrivez durant l'espace de septante semaines des jours, nous montrent qu'elles sont des semaines d'années. 3. Les Juifs avoient accoutumé de compter par des semaines d'années, & c'étoit un calcul ordinaire à ce peuple. Le livre du Levitique en est une preuve incontestable; Et d'ailleurs Daniel qui étoit le Chef des Juifs, que Dieu avoit choisi pour les assurer de leur future liberté, & qui étoit accoutumé a ce calcul ne se seroit pas servi d'un autre tout a fait éloigné

éloigné de celui dont il se servoit lui-même, & qui étoit ordinaire à ceux pour qui il parloit. Il est vray que dans les Propheties, c'est l'Esprit saint qui parle, & non pas l'esprit de l'homme; Que les paroles du Prophete expriment plutôt le sentiment de Dieu que le sien même; mais il est vray aussi que Dieu se sert de l'homme sans faire beaucoup de changement en lui, c'est-à-dire, que s'il est sçavant, il exprimera sçavamment les pensées que Dieu lui aura données, s'il est éloquent, éloquemment; si son style n'est pas poli, il les exprimera d'une maniere peu polie; ou grossiere, s'il est grossier; en un mot Dieu se sert des hommes tels qu'ils sont, & parle par eux, tout de même qu'ils auroient parlé eux mêmes, s'ils avoient été capables des pensées si relevées; Ainsi Daniel n'a pas exprimé ny entendu d'autres semaines dans sa Prophetie, que celles qu'il auroit exprimé s'il avoit parlé de lui-même, du moins je ne

vois rien qui puisse prouver le contraire.

V. Mais la plus grande difficulté est de sçavoir si ces semaines étoient purement sabbatiques, c'est-à-dire si elles devoient finir par cette année que les Juifs appelloient le Sabbat, selon l'ordre que Dieu en avoit donné à Moïse ; où si elles étoient simplement de sept années, sans aucun égard à l'année sabbatique & fixe parmy les Juifs. Les Interpretes ne se sont point embarrassés là-dessus, & ont presque tous compté ces semaines de sept années, sans avoir égard ou à leur commencement ou à leur fin ; & pourveu qu'ils ayent trouvé quatre cens & nonante années que font les soixante & dix semaines, ils ont crû ne devoir pas se mettre en peine du reste.

Pour moi je croy avec le pere *a* *Bonjour* que ces semaines ne sont point des semaines de sept années

a Dans son essay, sur les monumens de la Bible du Vatican.

vagues & indeterminées ; mais qu'elles sont fixes , & déterminées par les années sabbatiques , qui en doivent être le caractère. Voicy ce qui m'oblige d'être de ce sentiment. 1. Daniel comme nous venons de dire , Juif de nation & de religion , devoit compter en cette rencontre de la même maniere que les autres Juifs comptoient , & qu'il comptoit lui-même dans d'autres occasions. Or les Juifs quand ils comptoient par semaines sabbataires , ou de sept années , la dernière de ces sept années étoit sabbatique , suivant la disposition que Moÿse avoit reçu de Dieu , & nous ne lisons point que les Juifs ayent eu d'autre Ere , ou d'autre maniere de supputer , que celle qui étoit caractérisée par l'année sabbatique , nous devons donc être persuadés que ces semaines ne doivent pas être commencées où finies indifféremment.

2. L'Ange répondant à la prière que Daniel fait à Dieu , à qui

dans la plus grande amertume de son cœur, il disoit que les septante ans de la desolation de Jerusalem, & de la captivité d'Israël dans Babilonne, predits par *a* Jeremie étoient déjà finis, & qu'ainsi le tems de faire misericorde à son peuple étoit venu, lui apprend pour satisfaire pleinement son desir, non seulement que le tems de la captivité de Babilone étoit fini; mais encore que Dieu en faveur de son peuple & de sa ville, avoit fixé le tems de la venue du Messie à soixante & dix semaines, après lesquelles les prevarications seroient abolies, & l'iniquité effacée par le Messie, & que tous les hommes recevroient la remission de leur pechez; mais qui ne voit que l'Ange par l'abolition des crimes, la fin de l'iniquité, le pardon & la remission des pechez; qui devoit se faire après septante semaines, fait allusion a cette remission solennelle qui se faisoit parmy les Juifs,

chaque septième année, dans laquelle ils donnoient la liberté à leurs esclaves ? a *Cum tibi venditus fuerit frater tuus hebraeus aut hebraea, sex annis serviet tibi, in septimo anno dimittes eum liberum.* Or cette septième année étoit fixe & générale pour tous les Juifs ; c'est-à-dire qu'ils ne pouvoient pas la transporter à leur gré, & qu'elle les obligeoit également tous, à donner à même-tems la liberté à leurs esclaves : puis-que donc l'Ange promet à Daniel une plus grande liberté de son peuple après septante neuf semaines ; Ces semaines doivent être de même nature que celles dans lesquelles les Juifs avoient accoutumé de donner la liberté aux esclaves ; par conséquent fixes & déterminées.

3. On peut encore ajouter que les plus habiles Rabbins sont de ce sentiment. *Aben-Ezra* dit expressément que ces semaines sont des semaines d'années, & que lors

a *Dent. 15.*

que l'Ange a dit *soixante & dix semaines* sont déterminées, c'est comme s'il avoit dit *soixante & dix semaines sabbataires*, qui sont composées d'autant d'années sabbatiques, *a hebdomades ha intelliguntur de annis, ac si dixisset Angelus, septuaginta sabbatici sunt decisi.* L'Auteur du Livre intitulé, *La Maison d'Israël*, dit quelles sont de la nature avec celles dont il est fait mention dans le Levitique. Et dans la Chronologie des Juifs, nous lisons que selon leur maniere de compter, l'Ere du monde n'est composée que d'années sabbatiques & de Jubilés; d'où est venu cette façon de parler de Juifs, *abjice omnia septenaria ab Era mundi, residuum est annus semita, in quo es.* C'est-à-dire que si vous ôtés tous les septenaires de l'Ere du monde, ce qui restera sera l'année sabbatique: *semita* exprime un mot Hebreu,

a Abtn. in c. 9. Dan. b Levit. 25.

qui veut dire la même chose que sabbatique.

VI. Puis que donc ces semaines ne sont point vagues & indéterminées, mais fixes & déterminées par l'année sabbatique, laquelle revenoit de sept en sept années; il faut maintenant chercher dans l'Écriture, où dans l'Histoire, quelques-unes de ces années sabbatiques, sur lesquelles nous puissions fonder nôtre calcul. Pour cela il faut donner une légère connoissance de la manière que les Juifs comptoient, avec les noms anciens & nouveaux de leurs mois, & les lunaïsons auxquelles ils répondent.

Les Juifs distinguoient deux sortes d'années, l'une est appelée *commune* ou *vulgaire*, & l'autre *sacrée*. L'Année vulgaire commence à l'Automne, au mois de Septembre. L'Année sacrée commence vers l'Equinoxe du Printems; c'est-à-dire à la Lune de Mars. Les divers changemens qui sont arri-

vez à la republique des Juifs, ont donné divers noms à leurs mois ; avant que les Chaldéens les soumissent, ils se servoient des noms qui leurs étoient propres, mais après la captivité ils se servirent des noms des Chaldéens ; Voicy les uns & les autres, avec les lunaisons auxquelles ils correspondent.

<i>Noms anciens des mois des Juifs.</i>	<i>Noms que les Juifs ont pris des Chaldéens.</i>	<i>Lunaisons auxquelles ils répondent.</i>
---	---	--

Premier	Nissan	de Mars.
Second	Jar	d'Avril.
Troisième	Sivan	de May.
Quatrième.	Thamuz	de Juin.
Cinquième	Ab	de Juillet.
Sixième	Elul	d'Aougt.
Septième	Thisri	de Sept.
Huitième	Marchessuan	d'Octobre
Neuvième	Chesleu	de Nov.
Dixième	Thebeth	de Decem.
Onzième	Sebet	de Janvier.
Douzième	Adar	de Fevrier.

L'Année sabbatique quoi qu'en un sens elle peut être appelée année sacrée, commençoit cependant en Automne au septième mois, c'est-à-dire au mois de *Thisri*; environ quatre mois avant la nôtre; a ce

a *Parmy les raisons qu'on apporte, celles-cy ne sont point les moins foibles.*

1. L'Année sabbatique a été instituée de Dieu pour le repos de la terre, & afin que les Juifs en memoire du septième jour de la creation, sanctifiait cette septième année par une cessation des travaux de la terre, *septimo autem anno sabbatum erit terræ, requietionis Domini: agrum non seres, & vineam non putabis.* Il semble donc que cette septième année dût commencer & finir dans une saison propre à reprendre les travaux de l'agriculture, c'est-à-dire en Automne. 2. Si elle eut commencé au Printems, comme il n'étoit point permis de rien semer dans cette année, aussi on n'auroit pas peu recueillir rien l'année suivante, c'est-à-dire la huitième, mais seulement semer: d'où il s'en seroit suivi que les Juifs à toutes les années sabbatiques, auroient resté deux années de suite sans rien recueillir, ce qui n'est point conforme à la loi. 3. Si

qu'on prouve sans beaucoup de difficulté. ^a Mais il est très difficile de prouver, & de fixer quelle a été la première année sabbatique, si l'on prétend le faire par l'institution originaire. Car l'Écriture ne nous fournit point aucun argument évident pour cela, & ceux qui la veulent fixer à l'entrée de Josué dans la terre sainte, ou au tems que ce conquérant fit le partage de cette terre aux Tribus d'Israël, sont obligés de fonder leur sentiment sur

l'année sabbatique eut commencé avec le Printems, la moisson de la sixième année qui devoit servir aux Juifs pour les deux années suivantes, auroit été entièrement perduë pour eux, parce que la moisson la plus avancée, n'étoit propre à être coupée que vers la fin du mois de Nisan. Or ce mois auroit été constamment dans l'année sabbatique, pendant laquelle il n'étoit pas moins deffendu aux Juifs de faire la moisson que de semer. Voyez les differents sentimens d'Escaliger, & du P. Peteau sur cette matière.

^a *Pet. Liv. 9. de la science des tems c. 25. Scalig. liv. de la correction de tems.*

70. *Semaines de Daniel.* 95
des tres foibles conjectures.

Le moyen donc le plus assure, est d'en chercher quelqu'autre, d'où remontant & descendant de sept en sept, nous puissions avoir une connoissance parfaite de toutes les autres. Il y en a trois ce me semble, dont on ne peut point douter qui sont clairement marquées dans les Livres des Machabées, & dans l'Histoire des Juifs faite par Joseph; sçavoir les années 164. 136. & 38. avant Jesus-Christ.

On est assure de la premiere, par ce qui est dit dans les Machabées, *a* où il est rapporté qu'après la mort d'Antiochus Epiphanes qui arriva l'an cent quarante & huit des *b* Grecs; Antiochus son fils surnommé *Eupator* avec *Lysias* son Gouverneur & General de ses troupes, *c* fut avec une armée de cent mille-hommes de pied, de vingt-mille chevaux, & de trente deux Elephans, mettre le siege, premie-

a Premier & second Livre b Ibid. c.
1. Mach. 6.

96 *Dissertation sur les*
rement devant *Bethsura*, & après
devant *Jerusalem*, en l'an cent qua-
rante & neuf, *a anno centesimo qua-*
dragesimo nono cognovit Judas An-
tiochum Eupatorem venire cum mul-
titudine adversus Judæam. Or l'an-
née cent quarante & neuf des Grecs,
qui commençoit en *b* Automne, la-
quelle répond à l'année 164. avant
Jesus-Christ fut sabbatique selon
l'Auteur du premier Livre des Ma-
chabées, qui rémarque, que dans le
tems de ce siege les Juifs n'avoient
plus de vivres dans la ville, parce
que c'étoit la *septième année*, &
que les Gentils qui étoient restés
en Judée, avoient consumé tous
ceux qu'ils avoient reservez dans les
magazins *c* *Esca autem non erant*
in civitate, eo quod septimus an-
nus esset; & qui remanserant in
Judæa de gentibus consumpserant
reliquias eorum, que reposita fue-
rant. *d* Joseph parle de la même
maniere. Les Juifs, dit-il, se def-

a 2. *Mach.* 13. *b* Voyez le *P. Pateau*.
c 1. *Mach.* 6. *d* *Joseph. lib.* 12. *c.* 14.

fendoient

fendoient tres vaillamment , & renversoient les machines d'Antiochus par d'autres machines ; mais les vivres commençoient à leur manquer à cause qu'il se rencontroit que c'étoit la septième année , dans laquelle la loi nous deffend de labourer & de semer la terre , &c.

La seconde se prouve par la mort de *Simon* Prince des Juifs & grand Sacrificateur , a qui fut tué en trahison dans un festin par *Ptolemée* son gendre , dans un Château qu'il avoit fait bâtir , & où il avoit reçu son beaupere lors qu'il faisoit la visite des villes de Judée , cette mort arriva l'an 177. des Grecs dans l'onzième mois appellé *Sebeth*. *Anno centesimo septuagesimo septimo , mense undecimo , hic est mensis sebeth , &c. Cum inebriatus esset Simon & filius eius , surrexit Ptolemaeus cum suis & sumpserunt arma sua , & intraverunt in convivium , & occiderunt cum*

a 1. Mach. 16.

98 *Dissertation sur les*
& duos filios ejus, &c. Or l'an-
née d'après, fut constamment sabba-
tique, parce qu'au rapport de Jo-
seph, ^a *Hircan* fils de *Simon*
après avoir été établi dans la char-
ge de grand Sacrificateur qu'avoit
son pere, & offert des sacrifices à
Dieu, poursuivit *Ptolemée* avec
une armée, & l'assiegea dans la
forteresse de *Dagon* ou il s'étoit
retiré, & quoi qu'il fut supérieur
en forces, & qu'il eut pû facile-
ment se rendre maître de *Ptole-
mée*, il se laissa vaincre par la ten-
dresse, & par l'amour qu'il avoit
pour sa mere, & pour ses freres
qui étoient dans la place. Car
Ptolemée ne pouvant résister à ses
forces, s'avisâ de les amener sur
les murailles & de les faire battre
des verges, à la veüe de tout le
monde. Un objet si triste & si nou-
veau causa des mouvemens bien
différens dans *Hircan*; Tantôt le
desir d'épargner tant de tourmens
à sa mere & à ses freres ralentis-

a *Lib. 13. c. 15.*

soit son courage ; Tantôt sa juste colere l'animoit à faire de nouveaux efforts pour emporter la place , se venger de ce detestable ennemi , & lui faire souffrir la punition de son horrible cruauté. Mais lors qu'il voyoit que l'on dechiroit sa mere de coups , son ardeur se rafroidissoit , & sa colere étoit contrainte de ceder a l'extreme affection qu'il avoit pour elle , & ce fut dit Joseph , ce qui prolongea le siege jusqu'à la septième année , qui est une année de repos pour les Juifs ; laquelle déroba Ptolemée à la vengeance d'Hircan , *a cumque hoc pacto traheretur diutius obsidio , supervenit ille annus quo solenne est Judæis cessare ab operibus recurrente anno septimo.*

Par ce témoignage de Joseph on conclud que l'année 178. des Grecs , qui suivit immédiatement celle de la mort de Simon pere d'Hircan étoit sabbatique , à commencer de-

a Joseph. 13. de l'Histoire des Juifs. chap. 15.



puis le mois de Septembre, c'est-à-dire sept mois entiers après la mort de Simon, lesquels furent employez à la consecration d'Hircan, à la levée de ses troupes, & au siege de Dagon. Or l'année 178. des Grecs, répond à l'année 136. avant l'Ere commune: Donc &c.

Enfin l'année 38. avant Jesus-Christ étoit aussi sabbatique; c'est ainsi qu'on le montre. L'Année qu'Herodes le Grand assisté de Sosius General d'une armée Romaine prit de force Jerusalem, étoit *sabbatique* selon Joseph. ^a Or selon le même Historien la prise de Jerusalem arriva sous le consulat de Marcus Agrippa & de Caninius Gallus, en la cent quatre-vingt-cinquième Olympiade, au troisié-

^a *Ipsi* c'est-à-dire les Juifs, *fame simul laborantes, & inopia, nam in sabbaticum annum incidereat oppugnatio.* Joseph. liv. 14. de l'Histoire des Juifs chap. 28.

70. *Semaines de Daniel.* 101
me mois ; *b* par consequent l'année 38. avant Jesus-Christ , à commencer à l'Automne fut sabbatique jusqu'à l'Automne de l'année suivante, c'est-à-dire 37. ans avant Jesus-Christ , dans laquelle année suivant les fastes consulaires de Rome, M. Agrippa , & Caninius Gallus étoient Consuls.

Ce qui confirme encore que ces trois années étoient sabbatiques, c'est l'espace qui se trouve entre elles. Car depuis la premiere jusqu'à la seconde, c'est-à-dire depuis l'année 164. jusqu'à l'année 136. avant l'Ere commune, il n'y a precisement que vingt-&-huit années, lesquelles font quatre semaines d'années. Et depuis l'année 136. jusqu'à l'année 38. avant la même Ere, il s'est écoulé nonante & huit ans, lesquels si on le divise par sept, font precisement

b *Ea clades Hierosolymorum incidit in consulatum M. Agrippæ & Canisii Galli CLXXXV. Olympiade mense tertio.*

quatorze semaines d'années. Ainsi on ne doit point douter que ces trois années n'aient été véritablement sabbatiques, sur lesquelles nous fondons nôtre calcul general de septante semaines de Daniel.

VII. Mais parce qu'on pourroit douter si ces années qui composoient ces semaines étoient plus courtes que celles dont nous nous servons à présent, il faut examiner en particulier la nature de ces années, & voir si elles étoient où solaires, c'est-à-dire de trois cens soixante & six jours, cinq heures & quarante-neuf minutes; ou lunaires, c'est-à-dire de trois cens cinquante-quatre jours, plus courtes d'onze jours que les solaires.

Jules Africain a été le premier qui a crû que ces années étoient lunaires. Son sentiment a été suivi par plusieurs graves ^a Auteurs tant anciens que modernes; & c'est peut-être de lui que ^b Monsieur

^a Eusebe. S. Jerome. Bede &c.

^b Huertius. *demonst. Prop. 9. c. 8.*

l'Evêque d'Avranches a tiré en partie son opinion. Ce qui a donné occasion à ce sentiment, est le mot *abbreviata* dont se sert la vulgate, qu'ils ont crû vouloir dire que les LXX. semaines avoient été abrégées ou racourcies parce qu'elles devoient être composées d'années plus courtes que les années ordinaires. Ce qui en effet seroit tres veritable, s'il étoit vray que ces années fussent lunaires; car dans ce systéme les quatre cens nonante années, prises toutes ensemble & successivement ne feroient que quatre cens septante & cinq années solaires, par consequent les LXX. semaines auroient été plus courtes de quinze années.

Mais il me semble que cette opinion souffre des grandes difficultez.

I. Les nations des Medes, des Perles, & des Chaldéens, desquelles Daniel (écrivain en Babilonne) auroit pû prendre la forme des années, ne se seroient point des années lunaires dans leur Ere; &

c'est deviner que de vouloir le dire. 2. Les Juifs de qui Daniel, (comme il y a plus d'apparence) avoit pris la maniere de compter, ne s'en servoient pas eux-mêmes ; qui est-ce donc qui auroit porté le Prophete de s'en servir ? Il est vray que les Juifs ont mesuré leurs mois par le cours de la Lune ; mais il est assuré qu'ils ont réglé les années au cours du Soleil. Le mois intercalaire, qu'ils ajoûtoient en certain tems, & dont ils se servent encore aujourd'huy pour regler leurs supputations au mouvemens du Soleil en est une évidente preuve ; & c'est ce que nous apprend le Rabbin Aben-Esra ; *Menses nostri, dit-il, congruunt ad Lunam & anni nostri in fine revertuntur ad annos solis.* Jules Africain au rapport a d'Eusebe avouë lui même que les Juifs, tous les huit ans ajoûtoient trois mois Embolimées. *Judæi tres embolismos menses ad annos octo adjiciunt.* Au reste

a Euseb. l. 8. dem. Evang.

il étoit nécessaire que les Juifs se servissent des mois Embolimées de tems en tems, & d'égaliser par ce moyen leurs mois lunaires au cours du Soleil, afin d'éviter la confusion qui auroit été pour leurs années de *remission*, c'est-à-dire pour l'année *sabbatique*, & pour le *Jubilé*: Car si les années eussent été purement lunaires, l'année sabbatique, ny le Jubilé n'auroit pas peu toujours commencer au septième mois & en Automne; auquel tems Dieu lui même les avoit fixés. Supposons par exemple que cette année où nous sommes soit sabbatique, & qu'elle aye commencé par le mois de Septembre, si nous comptons précisément par des années purement lunaires, la septième année qui viendra après celle-cy ne pourra pas commencer en Septembre, mais vers le mois de Novembre; & la quatorzième devra commencer sur

a *Et clanges buccina mense septimo, decima die mensis lev. c. 25.*

la fin de l'Hyver, & ainsi des autres, & ce ne seroit qu'après une tres longue revolution d'années, que l'année sabbatique ou le *Jubilé* recommenceroit en Septembre & le même jour.

Or le *Jubilé* parmy les Juifs étoit fixe, commençant toujours le dixième de *Thisri*: l'année sabbatique l'étoit aussi comme nous l'avons prouvé; & commençoit dans le même tems que le *Jubilé*, revenant de sept en sept années solaires. L'espace de tems qui se trouve entre les trois années sabbatiques 164. 136. & 38. avant Jesus-Christ ne nous permet pas d'en douter: Car depuis la premiere jusqu'à la derniere, il y a dix-&-huit semaines sabbatiques, lesquelles font 126. années solaires, ce qui ne seroit pas si les années avoient été purement lunaires. Les semaines donc de Daniel n'étoient point composées des simples années lunaires; mais ou des années solaires telles que sont celles dont

nous nous servons ; ou des années lunaires , lesquelles avec leurs intercalaires se reduisoient en certain tems aux solaires ; par consequent ces semaines ne furent point plus courtes , mais prises successivement devoient faire 490. ans.

VIII. Le mot *abbreviate* de la Vulgate ne prouve rien contre ce que nous venons de dire ; On l'explique fort aisement sans aucun recours à des années purement lunaires. Car on peut dire que ces semaines ont été *abregées*. 1. Par rapport aux choses qui devoient arriver , lesquelles étant en fort grand nombre & extraordinaires , devoient cependant s'accomplir en fort peu de tems. La version greque favorise beaucoup cette interpretation , elle se sert du Verbe *συνεμύθησαν* qui signifie proprement *contracta* , embrasser , resserer , ou dire en peu , beaucoup des choses. 2. Par rapport au tems qui s'étoit écoulé depuis la creation du monde , qui surpassoit de plus de

deux mille années , celui qui restoit jusqu'à la venuë du Messie.

L'Hebreu au lieu *d'abbreviata* donne *decisa* , ou *definita* , ou *determinata sunt*. Par où l'Ange consolant le Prophete , lui fait entendre que le tems de la venuë du Messie , jusqu'alors indeterminé & inconnu aux hommes , non seulement étoit déterminé & fixé dans le conseil de Dieu , mais encore lui étoit revelé , & que ce temps étoit de LXX. semaines , ou de quatre cens nonante années ; durant lesquelles tout ce que Dieu avoit resolu devoit constamment s'accomplir. C'est-à-dire que le Temple & la ville de Jerusalem seroient de nouveau construits, que le culte divin seroit réparé , que le Messie naîtroit , qu'il seroit mis à mort , que son Evangile seroit prêché , que la loy , les sacrifices & la police des Juifs cesseroient , enfin que le Temple & la ville seroient entierement détruits sans aucune esperance de les construire une troisième

sième

70. *Semaines de Daniel.* 109
sième fois. Cette interpretation se
confirme par la version Arabe qui a
rendu *prafinitæ*, & par la Syria-
que encore plus clairement, qui
porte *septuaginta Hebdomades mo-
rabuntur*, &c.



CHAPITRE VI.

Du commencement des LXX. Semaines.

I. *Differentes opinions.* II. *Abbrégé chronologique des Roys de Perse.* III. *Les trois premières opinions ne peuvent pas être soutenues.* IV. *La quatrième, quoyque plus probable que les autres est fausse.* V. *L'Association d'Artaxerces avec son pere n'est ni veritable, ni d'aucun usage.* VI. *La vingtième année du regne d'Artaxerces doit se prendre depuis la mort de Xerces.*

I. **L**Es differents Auteurs qui se sont appliquez à chercher le commencement des semaines de Daniel, & dont les opinions sont les plus vray semblables, convien-

nent qu'on les doit commencer depuis l'Edit ou l'ordre qui fut donné par un des Roys de Perse, en faveur des Juifs. Mais parce qu'il y a plusieurs Edits avantageux aux Juifs, & qu'ils ont été donnez par differents Roys, ou en differents tems, cela a causé une grande diversité des sentimens parmy eux. Nous ne rapporterons pas donc icy toutes les opinions qu'on a fait sur ce sujet, la discussion en seroit inutile, & pour en refuter les moins approchantes de la vray-semblance, on n'a qu'à se ressouvenir que ces semaines ne sont point ny *jubilaires*, ny *decennaires*, ny *seculaires*, mais d'années simples faisant 490. années en tout, si on les compte immédiatement les unes après les autres.

La premiere opinion fait commencer ces semaines à la premiere où à la seconde année de *Cyrus*, premier Roy de Perse, environ cinq cens trente & huit années avant la venue de *Jesus - Christ*. Ces Au-

teurs disent qu'en cette année *Cyrus* donna non seulement la liberté au peuple Juif, mais encore leur permit de rebâtir leur Temple, & leur rendit les Vases sacrez que *Nabuchodonosor* avoit auparavant enlevéz. Cet Edit se lit en ces termes dans le premier Chapitre du premier Livre d'*Esdras* ; La premiere année *Cyrus* Roy de Perse fit publier cette ordonnance même par écrit. Voicy ce que dit *Cyrus* Roy de Perse : Le Seigneur Dieu du Ciel m'a donné tous les Royaumes de la terre, & m'a commandé de lui bâtir une maison dans *Jerusalem* ville de la *Judée*. Qui donc d'entre vous est de son peuple ? que son Dieu soit avec lui. Qu'il aille à la ville de *Jerusalem* qui est en *Judée*, & qu'il y rebâtisse la maison du Seigneur Dieu d'*Israël*, Et que tous les autres en quelques lieux qu'ils habitent, les assistent du lieu où ils sont, soit en argent ou en or, soit de tous leurs autres biens, & de leurs bestiaux,

&c. Alors les premiers des Anciens des Tribus de Juda & de Benjamin, les Pretres & les Levites, & tous ceux dont Dieu suscita l'esprit, se preparerent à s'en retourner pour bâtir le Temple du Seigneur qui étoit dans Jerusalem, &c. Clement Alexandrin, avec quelques autres font de cette opinion, la difference qu'il y a entre eux, c'est que les uns commencent les semaines par la premiere année, dans laquelle Cyrus donna son Edit, les autres par la seconde, dans laquelle ils croyent que le Temple & la ville furent commencez d'être bâtis.

La seconde opinion est de ceux qui les font commencer à la seconde année de *Darius*, qui fit aussi une ordonnance pour la batisse de ce même Temple: Voicy de quelle maniere est conçüe cette Ordonnance. a *Maintenant donc vous Thathanai, Chef du pais qui est au delà du fleuve, Stharbuzzani, &*

a. 1. Esd. 6.

114 *Dissertation sur les*
Apharsacheéns, qui êtes leurs
Conseillers, & qui demeurez au
delà du fleuve, laissez entierement
les Juifs en liberté, & n'empêchez
pas leur Capitaine & leurs an-
ciens de travailler au Temple de
Dieu, & de bâtir sa maison dans
le même lieu ou elle étoit. J'ay
ordonné aussi de quelle manière on
doit en user envers les anciens des
Juifs pour rebâtir cette maison de
Dieu, & je veux que de l'épar-
gne du Roy, & des tributs qui se
levant sur le pais au delà du fleuve,
on leur fournisse avec soin tout ce
qui sera nécessaire pour les frais
de cet édifice, afin que rien n'em-
pêche qu'il ne continuë à se bâ-
tir, &c.

Mais parceque les Auteurs de
cette opinion ne conviennent pas
quel est ce *Darius*, qui fit cette
Ordonnance, & que les uns veu-
lent que ce fut *Darius* surnommé
Hystaspis, troisième Roy de Per-
se, & les autres *Darius* surnom-
mé *Nothus* ou *Ochus*, sixième

Roy de Perse, & successeur d'*Artaxerces* surnommé *Longuemain*; Delà vient que les premiers avancent le commencement des LXX. semaines de nonante-huit années plutôt que les seconds. Le sentiment des derniers a été suivi par *Sulpice Severe*, *Scaliger*, *Drusius* & plusieurs autres.

La troisième Opinion commence depuis la septième année d'*Artaxerces Longuemain*, en laquelle année ce Roy favorisa beaucoup le peuple Juif, comme nous lisons dans le Livre d'*Esdras*, qui nous a donné la copie de son Edit en ces termes; *a Artaxerces Roy des Roys, à Esdras Prêtre & Docteur tres sçavant dans la loy du Dieu du Ciel; Salut, nous avons ordonné que quiconque se trouvera dans mon Royaume du peuple d'Israël, de ses Prêtres, & de ses Levites qui voudra aller à Jerusalem, y aille avec vous. Car vous êtes envoyé par le Roy, &*

116 *Dissertation sur les*
par ses sept Conseillers pour visi-
ter la Judée & Jerusalem, selon
la loy de vôtre Dieu, dont vous
êtes tres bien instruit, & pour por-
ter l'argent & l'or que le Roy &
ses Conseillers offrent volontaire-
ment au Dieu d'Israël, qui a éta-
bli son tabernacle à Jerusalem,
&c. Les deffenseurs de cette opi-
nion sont Jacques Capelle, &
Louis Capelle, Cedrene, Cor-
nelius, &c.

Enfin la quatriéme Opinion fi-
xe le commencement de ces semai-
nes à l'année vingtiéme du même
Roy, à cause de la permission qu'il
donna aux Juifs de rebâtir leur vil-
le; & nous avons rapporté les ter-
mes de cette permission dans le pre-
mier chapitre de cette Dissert-
tion. Cette Opinion est la plus
commune, mais on l'entend différam-
ment, quelques-uns veulent qu'il
faut prendre cette vingtiéme année
du Roy *Artaxerces Longue-main,*
depuis la mort de son pere Xerxés;

a 2. *Esd.* 2.

et autres depuis l'année qu'il fut associé à l'Empire des Perses par son pere ; c'est à-dire depuis la douzième année de *Xerxés*, en laquelle année ils supposent qu'il commença de regner avec son pere ; Et en ce cas l'année qui est la vingtième de son regne depuis la mort de *Xerxés* sera la vingt-&-huitième, si on la compte depuis l'association à l'Empire : Ou si l'on suppose qu'il n'y a qu'un commencement du regne d'*Artaxercés*, la vingtième année de son regne à compter depuis l'association, sera la douzième depuis la mort de son pere *Xerxés*.

Dans ces diverses opinions les Auteurs calculent differamment les 490. années qui composent les LXX. semaines ; Les uns les partagent en sept, en soixante & deux, & en une : & les font finir & commencer à des Epôques proportionnées à leur calcul ; les autres les prennent toutes ensemble, & les font finir ou à *Hircan* grand Pré-

118 *Ciſertation ſur les*
 tre des Juifs , ou à la mort de Je-
 ſus-Chriſt , ou à la ruine entiere
 du Temple & de la ville de Jeruſa-
 lem par *Tite Veſpaſien*. Nous exa-
 minerons bien tôt ſi ces opinions
 ont quelque choſe de vray-ſembla-
 ble , après que nous aurons donné
 une légère connoiſſance chronolo-
 gique des Roys des Perſes , ſans
 laquelle on ne ſçauroit les enten-
 dre.

II.

TABLE CRONOLOGIQUE
des Roys de Perſe.

<i>Les noms & le nom- bre des Roys de Perſes.</i>	<i>An- nées de la perio de Ju liene</i>	<i>An- nées avāt Je- ſusC.</i>	<i>An- nées de leur re- gne.</i>
I. Cyrus donna la liberté aux Juifs après 70. années de captivité en Babi- lonne.	4176	538	8
II. Cambyſes fils de Cyrus. Après Cambifeſ il y eut	4183	529	7

70. Semaines de Daniel. 119

un interregne de 7. mois.			
III. Darius pre- mier, fils d'Hystaf- pe.	4193	521	36.
IV. Xerxés fils de Darius.	4129	485	20.
V. Artaxercés surnommé Longue- main fils de Xer- xés.	4249	465	40.
Xerxés second du nom, & après lui Sogdianus, re- gnerent.			I.
VI. Darius No- thus.	4290	424	19.
VII. Artaxerxés surnommé Mne- mon fils de Darius Nothus.	4309	405	40.
VIII. Artaxerxés Ochus.	4348	366	34.
IX. Arses fils d'Artaxerxés O- chus.	4374	340	4.
X. Darius qua- trième du nom, & dernier Roy de Perse, qui fut vain- cu par Alexandre le grand.	4378	336	6.

III. Voyons maintenant si ces opinions peuvent se soutenir. 1. Toutes me paroissent fausses, en ce quelles ne comptent point les LXX. semaines par des années sabbatiques. 2. Les trois premières fixent le commencement de LXX. semaines par des Edits qui regardent ou la bâtisse du Temple, ou la décoration, ou les sacrifices qui ont été faits dans ce même Temple par la liberalité des Roys de Perse; ce qui est contre la Prophetie, qui veut qu'on commence ces semaines depuis l'Edit donné pour la bâtisse de la ville de Jerusalem, & non point du Temple. *Ab exitu sermonis ut iterum aedificetur Jerusalem.* 3. La quatrième est aussi fausse dans le sens de ceux qui prennent le commencement des LXX. semaines depuis l'année vingtième d'Artaxerxés Longuemain 446. années avant Jesus-Christ; parce que les 490. années ne finissent que dix années après la mort de Jesus-Christ, ce qui n'est pas conforme

conforme à la Prophetie. 4. Ceux qui dans la même opinion veulent que ces semaines soient d'années lunaires tombent dans le même inconvenient, s'ils ajoutent les *intercalaires* qu'on est obligé d'ajouter comme nous avons vû dans le Chapitre precedent: que s'ils pretendent qu'elles soient purement lunaires, leur calcul sera court de plusieurs années, & il sera faux que le *Christ* aye été mis à mort après la soixante & neuvième semaine; & qu'au milieu de la dernière le sacrifice aye cessé.

IV. Il est constant néanmoins que cette opinion est plus probable que les autres, à cause de l'Edit qui fut donné la vingtième année d'*Artaxerxés Longuemain*, qui donna la permission au Juifs de rebâtir la ville de Jerusalem; depuis lequel tems, on ne peut pas s'empêcher de commencer les LXX. semaines, & parce qu'elle explique tres-bien tous les événemens de la Prophetie si on compte avec le P. Peteau, & quelques

autres modernes la vingtième année d'*Artaxerxés*, depuis la douzième année du regne de son pere *Xerxés* 454. ans avant *Jesus-Christ*, & qu'on avouë qu'*Artaxerxés* regna huit années avec son pere. Car dans ce Systeme on verifie fort exactement que le *Christ* est mort après les soixante-&-neuf semaines, & que les sacrifices ont fini en quelque maniere au milieu de la dernière semaine.

V. Mais ce Systeme quoique tres bien inventé est faux, parce qu'il suppose une association d'*Artaxerxés* avec son pere *Xerxés*; laquelle ne fut jamais. On en sera convaincu en voyant les foibles raisons, qui ont donné occasion à cette association imaginaire. 1. Les Roys de Perse, disent-ils, lors qu'ils étoient obligez de faire la guerre hors de leur Royaume, avoient accoutumé de s'associer leur heritier, afin d'éviter les troubles qu'auroient causé leur mort, s'ils étoient morts sans avoir constitué l'heritier de

leurs Etats, & ils prouvent cette coutume par le témoignage ^a d'Herodote. Or disent-ils cela a été fait en faveur d'Artaxerxés, lors que Xerxés son pere fut obligé de faire la guerre contre les Grecs pour venger la mort de *Pausanias* Roy de Lacedemoniens.

2. Plusieurs Auteurs comme Thucydide, Charon de Lampsaque, au raport de Plutarque; disent que *Themistocle*, accusé par les Lacedemoniens; ceux d'Athenes le chasserent, & il se refugia en Perse vers Artaxerxés fils de Xerxés qui tenoit depuis peu l'Empire, *nuper regnantem* après lui avoir écrit. Or cette fuite de Themistocle, arriva selon Diodore de Sicile, la seconde année de l'Olympiade LXXVII. quatre cens septante & un-an avant Jesus - Christ. D'un autre côté le même Historien assure que *Themistocle* dans cette rencontre se refugia vers Xerxés, & non point vers Artaxerxés, com-
 a *Herod.* ch. 7.

ment accorder deux opinions si contraires ? a Peteau a crû que l'on ne pouvoit les concilier qu'en disant qu'Artaxerxés regnoit avec son pere depuis trois années , que Themistocle lui adressa des Lettres & se refugia vers lui pendant l'absence de son pere Xerxés , lequel peut-être, étoit occupé hors de son Royaume a faire la guerre contre les Grecs. Ainsi en supposant cette association on peut dire avec Thucydide que Themistocle se refugia vers le Roy Artaxerxés , parce qu'il regnoit depuis trois années avec son pere : & avec Diodore de Sicile, qu'il se refugia aussi vers Xerxés , parce qu'il étoit veritablement Roy , & que pour l'ordinaire on attribué au pere , ce qui se passe durant son regne , quoique l'action regarde le fils.

3. Enfin pourquoy ne suppose-t-on pas cette association comme veritable ; quoique les Auteurs n'en parlent pas clairement ? puis

qu'on est obligé d'avoir recours à un semblable moyen, pour accorder un grand nombre des passages de l'Histoire sacrée, sur les années du regne de plusieurs Roys de Juda & d'Israël; lesquels sans une association seroient inexplicables. Pour un exemple nous rapporterons ce qui est dit de Joachin, dans le quatrième Livre des Roys Chapitre 24. Et dans le second Livre des Paralipomènes Chapitre trente & six. Dans le premier endroit, il est dit que le Roy Joachin avoit dix-huit ans quand il commença à regner : *decem & octo annorum erat Joachin cum regnare cepisset.*

Dans le second, qu'il n'en avoit que huit, *octo annorum erat Joachin cum regnare cepisset.* Si l'on veut prendre la peine de lire les Interpretes sur cette difficulté, on trouvera qu'ils la levent reconnoissant une association de *Joachin*, ou *Jechonias* avec son pere *Joakim*, avec qui ils supposent qu'il a regné dix années; quoy que d'ailleurs on

n'aye pas d'argument positif pour l'admettre: pour une semblable raison, on doit aussi reconnoître l'association d'*Artaxerxés* avec *Xerxés* son pere.

A ces raisons de conjecture qui ont eû assez de force pour faire embrasser ce Systeme à plusieurs sçavans du siecle passé. On répond à la premiere, que Herodote n'a jamais dit, que les Roys de Perse eussent accoutumé d'associer à leur couronne l'heritier & de lui donner le nom & les honneurs de Roy, lors qu'ils étoient obligez de faire la guerre hors de leur Royaume; mais seulement que selon leur coutume, ils designoient celui qui devoit leur succeder; Voicy comme parle cet Historien *alde Darius Hyrtaspe* pere de *Xerxés*, lorsqu'il étoit sur le point d'aller contre les Egyptiens & les Atheniens. *Στελλομενε δέ Δαρσίε εω Αίγυπτον και Αθηναις, τῶν παιδον αυτεσασις εγενετο μεγαλη περι τῆς ηγεμονιης, ὡς δεῖ*
a Herod. lib. 7.

μὴ ἀποδείξαντα Βασιλίᾳ κατὰ τὸν
 Περσῶν νόμον ἕτω σπασθεῖσθαι. Me-
 vente verò Dario contra Ægypti-
 os, & Athenienses, ingens in-
 ter ejus liberos de principatu exor-
 ta dissentio est, quoniam ex insti-
 tuto Persarum, oportebat ita de-
 mum ire in expeditionem, quum
 regni successorem declarasset; (&
 non point regem constituisset com-
 me l'ont rendu quelques-uns pour
 favoriser d'avantage leur opinion.)
 Ainsi quand même nous accorde-
 rions que Xerxés à tenu cet usage
 en faveur d'Ataxerxés, & que quel-
 que tems avant sa mort, il l'au-
 roit déclaré son heritier & son suc-
 cesseur, il ne s'en suivroit pas qu'il
 eut regné véritablement avec lui ^a,
 & qu'on d'eut compter le regne
 d'Ataxerxés depuis cette déclara-
 tion.

Mais nous avons d'autres raisons
 pour croire que cette association
 ne fut jamais. 1. De tous les Hér-

^a Voyez Mr. l'Evêque d'Avranches
 propos. 9.

toriens, il n'y en a pas aucun qui en parle. 2. Plutarque après Thucydide, Charon de Lampsaque, & quelques anciennes Chroniques assurent que Themistocle se refugia vers Artaxerxés, Xerxés étant déjà mort, ce qui suffiroit pour detruire le Systeme du P. Petcau. 3. *Artaxerxés* n'a été associé à l'Empire qu'environ la douzième année de *Xerxés* selon le Systeme que nous combatons, il étoit encore enfant lors que Themistocle vint vers lui; & étoit né depuis que son pere avoit été fait Roy. Il ne pouvoit donc avoir pour lors que neuf ou dix ans, par consequent incapable des grandes affaires. Neanmoins par les témoignages de Thucydide, & de Plutarque; nous voyons que ce qui se passa en cette rencontre entre lui & Themistocle, demontre qu'il étoit déjà homme d'expérience, & consommé dans les plus grandes & plus difficiles affaires, ce qui ne convient pas à un enfant.

4. Depuis l'année 477. avant Jesus-Christ, la quatrième de l'Olympiade 75. en laquelle les Lacedemoniens ^a firent mourir Pausanias dans le Temple de Minerve où il avoit fuy, en faisant murer les portes de ce Temple, pour le punir de son infidelité; les Perses n'eurent point de guerre contre les Grecs, qu'environ l'an 470. sept années après la mort de Pausanias. Or on ne peut pas dire que l'occasion de cette guerre fut la mort de Pausanias; Car pourquoy *Xerxés* auroit-il esté si long-tems à venger la mort de son amy? Cependant on veut que la mort de Pausanias aye été la cause qui obligea *Xerxés* de quitter Babilone, & d'aller hors de son Royaume faire la guerre contre les Grecs, & que ce fut en cette occasion qu'il constitua son fils Roy, en l'année 474. avant Jesus-Christ, ce qui ne convient nullement à l'Histoire.

5. Dans cette supposition on de-

^a *Diod. lib. 11.*

mande pourquoy Themistocle abandonnant sa patrie, & cherchant la protection des Roys de Perse, se seroit-il plutôt réfugié vers Artaxerxés qui étoit en Babilone; que vers Xerxés, qui étoit pour lors sur les frontieres de la Grece? Pourquoy auroit-il cherché loin, ce qu'il avoit si près? & qu'elle apparence y a-t'il que cet homme très sage & prudent, eut voulu mettre sa fortune & sa vie entre les mains d'un enfant? Ne devoit-il pas craindre que Xerxés, qu'il avoit offensé & battu plusieurs fois, ne blâmât sa conduite & ne le fit mourir à son retour de la guerre? La fuite donc de Themistocle ne prouve pas l'association d'Artaxerxés; & cela doit servir de réponse à la seconde conjecture des adversaires.

6. Si Xerxés eut constitué son fils successeur de son Empire, il l'eut dû faire lors qu'il fut avec une armée formidable de huit cens mille-hommes de pied, & douze cens

70. *Semaines de Daniel.* 131

voiles pour envahir la Grèce , la première année de l'Olympiade 75. 480. années avant Jesus - Christ ? la cinquième de son regne , sept années plutôt que les adversaires posent l'association ; car la loy qu'ils supposent ; avoit pour lors autant de force qu'en l'année douzième de son regne. Or si l'on compte les LXX. semaines de Daniel depuis cette guerre , le calcul sera trop court , & finira quelques années avant la mort de Jesus-Christ.

Pour ce qui est de la contradiction apparente des Auteurs sur le Roy , vers qui se refugia Themistocle ; on peut la lever tres facilement. ^a Quelques-uns disent que ces divers Auteurs ont parlé d'une même personne , c'est-à-dire de *Xerxés* , que quelques uns ont appelé *Artaxerxés* qui en langue Persane signifie , *grand homme de guerre*. Tel qu'en effet fut *Xerxés*,

^a C'est la réponse que donne Cornelius sur Daniel.

qui à cause de son grand courage, & de ses belles actions contre les Grecs, fut appelé la Terreur de la Grèce. Mais cette réponse n'est pas juste; car on ne peut pas dire que dans le tems de la fuite de Themistocle, le Roy de Perse qui regnoit alors, eut depuis peu pris le gouvernement, comme l'assure Thucidide, & Charon de Lampsaque. On doit donc s'en tenir en ce qu'en dit Herodote, qui doit être pris à la lettre, qui assure comme nous avons dit ailleurs que ce Themistocle se retira vers Artaxerxés, qui avoit été depuis peu déclaré *non pas Roy*, mais seulement *successeur de son pere Xerxés*, à qui il rendit ses hommages. Et par ce moyen qui me paroit souffrir moins de difficulté, & qui est plus conforme à l'Histoire que l'association; l'on concilie les difficultez que la diverse maniere de parler des Auteurs, sur la reception de Themistocle peut causer.

La

La troisieme raison n'est d'aucune force pour prouver ce qu'on pretend. Les faits ne se prouvent pas toujours par des parités de quelques autres faits semblables ; ce qui se passe dans un gouvernement ne prouve point que la même chose doive se passer dans un autre. Les faits dependent d'autant des principes differents, qu'il y a des circonstances differentes de lieu, de tems & des personnes ; Ainsi l'exemple de l'association qu'on nous apporte des écritures, n'est point un argument pour celle qu'on pretend établir entre *Xerxés* & *Artaxerxés*. Il y eut des raisons tres fortes pour celle de *Joakim* & de *Jechonias*, & des autres Roys d'Israël ou de Juda, que la brieveté, que nous avons resolu de garder, nous empêche de rapporter icy ; mais il n'en paroît aucune dans l'Histoire pour celle dont il est question.

VI. C'est donc depuis la mort de *Xerxés*, & non point depuis la

vingtième , ou depuis la douzième année de son regne qu'il faut prendre la vingtième du regne d'Artaxerxés son fils, & son successeur à l'Empire. Car outre les raisons qui combattent le Systeme de cette association. La maniere ordinaire de compter le regne des Roys , depuis qu'ils ont en seuls toute la puissance , nous doit persuader que Nehemie en nous marquant la vingtième année d'Artaxerxés , a voulu la prendre depuis que ce Roy regnoit en seul & sans partage : Ainsi quand même on supposeroit cette association; elle ne nous doit point obliger d'avancer de huit ou quinze années l'Edit qu'Artaxerxés donna pour la bâtisse de la ville.



 CHAPITRE VI.

*Ou l'on répond aux Objections
les plus difficiles.*

Nous ne pretendons point dans ce Chapitre proposer toutes les Objections que les Auteurs des différentes opinions, que nous avons rapportez pourroient nous faire, nous y avons deja répondu en faisant voir la fausseté de leurs Systemes en general. Nous nous attacherons donc icy à répondre à celles qui sont les plus difficiles, & qu'on ne scauroit plainement résoudre par ce que nous avons deja dit.

PREMIERE OBJECTION.

S'il faut commencer les semaines de Daniel depuis l'Edit qui fut donné pour rétablir la ville de Je-

136 *Dissertation sur les*
rusalem : Donc on les doit com-
mencer depuis la premiere année
de Cyrus : car ce Roy ne permit
pas seulement aux Juifs , de rebâtir
leur Temple ; mais encore leur vil-
le. C'est le Prophete Isaïe qui
nous l'assure , *a vous é:es mon Pas-*
teur , dit le Seigneur à Cyrus ,
vous ferez en tout ma volonté ,
vous batirez Jerusalem , & vous
jetterez les fondemens de Jerusa-
lem , &c.

REPONSE.

Rebâtir une ville , peut s'entend-
re de deux manieres. 1. Quand
des hommes bâtissent tumultuai-
rement , & sans ordre des mai-
sons ou pûtôt des petites & mé-
chantes cabanes pour s'y loger ,
& pour se garantir du mauvais
terns , des approches des bêtes fe-
roces , & des insultes des ennemis
de la société. 2. Quand pour se
deffendre avec plus de sureté , on
a Is. 44. & 45.

ajoute à ces édifices particuliers , des édifices publics , comme sont les murailles , les Tours , les Forts , les Bastions , l' Arsenal , les Places publiques , & autres ouvrages dont on se fortifie. Dans le premier sens nous accordons que Cyrus , par son Edit permit aux Juifs de rebâtir leur ville ; Cette permission étoit une suite de l'autre ; Il étoit nécessaire que les Juifs qui bâtissoient le Temple eussent des maisons , des boutiques , & d'autres endroits où ils pussent se retirer pendant la nuit , se garantir des mauvais tems , & conserver les choses nécessaires pour la vie.

L'Édifice qu'ils entreprenoient n'étoit point un ouvrage qui peut s'achever dans quelques jours , ou dans quelques mois ; il y falloit employer plusieurs années pendant lesquelles , les ouvriers , les manuvres , les directeurs de cette grande bâtisse n'auroient point eu aucun endroit pour se mettre à couvert des injures de la saison , s'ils n'eussent

bâti des maisons particulières ; sans quoy ils n'auroient pu bâtir leur Temple ; & l'Edit de Cyrus ne leur auroit servi de rien , & c'est en ce sens qu'on doit entendre le passage d'Isaïe.

Mais Cyrus ne permit jamais de rebâtir Jerusalem , dans le second sens ; il sçavoit que les Juifs étoient des gens rebelles , hardis , & aimant beaucoup à changer. Les ruïnes de cette miserable ville lui mettoient devant ses yeux les infidelitez , & les revoltes qu'ils avoient faites contres ses predecesseurs. Il devoit craindre qu'ils n'en fissent autant dans la suite , s'il leur permettoit de fortifier leur ville ; & c'est pour cette raison qu'il ne leur permit pas de rebâtir les murailles, les tours, les fortresses, les places & autres édifices publics , qui font véritablement une ville. Cependant c'est en ce sens que l'Ange avertit Daniel , & qu'il lui dit que les soixante & neuf semaines après lesquelles le Messie devoit venir au

monde, devoient se prendre depuis l'ordre donné pour rébâter Jerusalem ; entendant parler des places des murailles, des édifices publics de cette ville ; *rursum edificabitur platea & muri* ; ce qui en effet ne fut permis que par Artaxerxés.

Cette réponse peut servir pour résoudre deux Objections qu'on pourroit tirer des Edits pour la bâtisse du Temple, donnez par Darius, & par Artaxerxés en sa septième année.

II. OBJECTION.

Les Samaritains ennemis des Juifs, les accusent devant Artaxerxés, de ce qu'ils bâtissoient les murailles de Jerusalem. *Notum sit Regi, quia Judei qui ascenderant à te ad nos, venerunt in Jerusalem civitatem rebellem & pessimam, quam adificant, extruentes muros ejus, & parietes componentes.* Artaxerxés sur cét avis commande aux

Samaritains & à ses Gouverneurs qu'il avoit au delà le fleuve, d'empêcher les Juifs de bâtir Jerusalem, *prohibite viros illos, ut urbs illa non edificetur.* Donc les Juifs n'avoient pas seulement la permission tacite de se bâtir des maisons particulières, mais encore les *murailles* & les édifices publics de leur ville.

R E P O N S E.

Cette accusation des Samaritains, est une pure imposture, & un effet de la plus noire malice contre les Juifs, à laquelle la situation du Temple donna occasion. Ce Temple étoit situé à une extrémité de la ville, & ses murailles qui regardoient l'Orient, servoient des murailles à la ville. Les Samaritains jaloux de voir rebâtir ce fameux Temple, se servirent pour les empêcher, d'une accusation équivoque, comme font ordinairement les envieux; Ils ne disent pas que les Juifs bâtissoient les murailles du Temple, parce

qu'ils sçavoient que Cyrus le leur avoit permis ; mais ils les accusent qu'ils rebâtissoient les murailles de la ville , sans exprimer que ces murailles étoient plutôt les murailles du Temple que de l'enceinte de la ville. Le Roy surpris par cette équivoque, répond, *qu'on empêche les Juifs de bâtir la ville.* D'où cependant on ne doit point conclure que les Juifs effectivement eussent commencé à rebâtir les murailles de la ville , c'est-à-dire celles qui n'étoient point nécessaires pour la construction du Temple ; mais seulement celles du Temple , que les Samaritains firent entendre à Artaxerxés être celles de la ville sans lui expliquer en quel sens.

Dans le même endroit de l'Écriture on trouve la preuve de ce que nous venons de dire. Lors que les Juifs furent contraints de céder à la force & à l'envie de leurs ennemis , & qu'ils discontinuèrent leurs travaux ; l'Écriture ne dit point que la bâtisse de *la ville* fut in-

42 *Dissertation sur les*
interrompuë & différée, jusques à la
seconde année de Darius : mais que
la bâtisse de la maison du Seigneur
fut interrompuë, *tum intermissum*
est opus DOMUS Domini in
Jerusalem. Ainsi de cette fausse
accusation des Samaritains, ny de
la réponse que leur fit Artaxerxés,
on ne doit point conclure, que
les Juifs eussent commencé de bâ-
tir leur ville.

III. O B J E C T I O N.

Avant que Nehemias vint en Je-
rusalem sous Artaxerxés, les Juifs
avoient déjà rebâti une partie des
murailles de Jerusalem, quoy qu'a-
vec beaucoup de peine, & qu'ils
eussent été plusieurs fois empêchez
de cette entreprise par leurs enne-
mis. Cela paroît 1. par la rela-
tion qu'en a fait Nehemias dans
son ^a Livre, où il dit qu'étant ar-
rivé en Jerusalem, il se leva de
nuit pour visiter les murailles &

^a *Esd. 2. 6. 2.*

les portes de cette ville qu'il trouva en tres mauvais état ; car les murailles étoient ruïnées , & les portes brûlées. *Et considerabam murum Jerusalem dissipatum & portas ejus consumptas igni.* Or pourquoy auroit-il dit , qu'il trouva les murailles de Jerusalem detruites , & ses portes brûlées , s'il n'y en avoit pas eu ? Il paroît donc que les Juifs les avoient auparavant rebâties ; & qu'après, leurs ennemis les avoient en partie demolies. 2. Sanballat & ses compagnons les plus cruels ennemis des Juifs , voyant que sous les ordres de Nehemias , les Juifs travailloient fortement à réparer leur ville , leur colere s'augmenta ; Or si nous considerons qu'elle fut précisément la cause de cette colere ; nous verrons que ce ne fut pas parce que les Juifs bâtissoient les murailles de Jerusalem depuis les fondemens , mais parce qu'ils en réparoient les brèches , & qu'ils commençoient d'en fermer les diverses ouvertures

• *Cum audisset Sanaballat, & Tobias &c. quod obducta esset cicatrix muri Jerusalem, & quod cœpissent interrupta concludi irati sunt nimis.* Ces murailles donc n'étoient point entièrement détruites ; il n'y avoit que quelques brèches que les Juifs réparoient : d'un autre côté, on ne peut pas dire que ces restes des murailles eussent été épargnées par les Chaldéens ; car il est certain que Nabuchodonosor, demolit entièrement toutes les murailles de Jerusalem, & qu'il ne se contenta pas d'y faire seulement quelques brèches. Il faut donc que les Juifs avant l'arrivée de Nehemias en Jerusalem les eussent réparées ; ce qu'ils ne pouvoient avoir fait qu'en vertu de l'Edit qu'ils avoient obtenu, ou de Cyrus, ou de Darius.

REPONSE.

Il est certain qu'avant que Ne-

a *Esd. 2. c. 4.*

Nehemias

Nehemias allât en Jerufalem, les Juifs n'avoient en aucune maniere travaillé à rébâtir les murailles & les portes de leur ville, depuis la demolition generale faite par Nabuchodonosor. Ce fut lui qui le premier en obtint la permission des Roys de Perse, & qui par ses soins infatigables, réleva entierement Jerufalem, comme nous l'assure ^a l'Eclesiastique.

La Relation qu'il fait de la ville de Jerufalem lors qu'il la visita, prouve le contraire de ce qu'on pretend dans l'objection, en voyant les vestiges & les endroits des murailles & des portes; il a fort bien dit, *je considerois les murailles de Jerufalem détruites, & ses portes brûlées.* Cette façon de parler ne suppose pas qu'il y eut veritablement des murailles & des portes, mais à l'occasion des ruines qu'il avoit

^a *Et Nehemias in memoria multi temporis, qui erexit nobis muros everfos, & stare fecit portas & seras, qui erexit domos nostras, &c. c. 49.*

146 *Dissertation sur les*
devant ses yeux ; il se ressouvenoit
& avoit dans son esprit les mu-
railles & les portes , que Nabu-
chodonosor avoit destruites , dont
il ne restoit que de tristes mar-
ques du soldat qui les avoit ren-
versées , & du feu qui les avoit
brûlées ; C'étoit ces murailles &
ces portes qu'il consideroit , & non
point ces murailles qu'on suppose
sans aucun fondement avoir été
rébâties , avant son voyage en Je-
rusalem.

La ville donc de Jerusalem étoit
sans murailles & sans portes , avant
que Nehemias y vint ; Nabucho-
donosor comme rapporte Joseph ,
a avoit reçu ordre de démolir en-
tierement cette ville ; ouverte de
toutes parts , il n'y avoit qu'une
seule brèche , (s'il est permis d'ap-
peller de ce nom , la triste & ge-
nerale demolition de toutes les mu-
railles ,) & c'est ce que l'Ecriture
nous a voulu faire entendre par ces
mots , *quod obducta esset cicatrix*

a 10. *Antiq. c. 8.*

muri Jerusalem ; elle n'a pas dit *cicatrices* au pluriel ; parce qu'en effet il n'y avoit qu'une seule ouverture qui étoit aussi grande que l'enceinte de Jerusalem. Et c'est la réparation de cette brèche generale, mais non pas de quelques brèches particulieres, qui irrita Sanaballat & ses compagnons. Les diverses versions de ce passage s'accordent parfaitement bien avec ce que nous venons de dire, la version grecque porte, *ut audivit Sanaballat, &c.*

Quia ascendit germen muris Jerusaleem, &c. La Syriaque *cum audissent Sambelat, & Tabia, &c.* Datum fuisse tempus ad construendum murum Jerosolimorum, l'Arabe, *cum autem audisset Sambalat, &c.* *Quod jam assurrexissent muri Jerusaleem, & urbs edificata esset per gyrum; &c.* Par là on est persuadé que les ennemis des Juifs, voyoient avec beaucoup de peine la réparation, non pas de quelque ouverture, mais de toutes les murailles de Jerusalem.

Ce qui précède dans le même Chapitre, confirme nôtre sentiment. Il est dit que les Juifs avoient déjà élevé à demi les murailles, *itaque edificavimus murum, & conjunximus totum usque ad partem dimidiam.* C'est donc l'élevation de toutes les murailles, qui donna sujet aux Samaritains de prendre les armes contre les Juifs, pour faire cesser la bâtisse de leur ville; & non pas quelque réparation de quelque partie des murailles, par conséquent il est faux que les Juifs eussent réparé leur ville, avant que Nehemias en eut la permission d'Artaxerxés.

Mais quand même on accorderoit, que lors que Nehemias vint en Jerusalem, il y avoit quelques restes des murailles, que la ruine n'étoit pas entière, & qu'il y avoit plusieurs brèches, que les Samaritains voyoient avec peine réparer: On ne devoit point conclure que les brèches, eussent été

faites par les Samaritains, & que depuis le retour de la captivité, les Juifs eussent bâti de nouveau les murailles de leur ville. Car on peut dire que Nabuzardan envoyé par Nabuchodonosor pour demolir Jerusalem ; ne raza pas également toutes les murailles jusqu'au fondement, mais qu'il se contenta de detruire entierement les Tours & les Forts de cette ville, de mettre à bas les endroits des murailles les plus fortifiez, en un mot de mettre cette ville hors de deffense ; ce qui ne sera point contraire à Joseph ; quand il dit, que Nabuchodonosor donna ordre à Nabuzardan de detruire Jerusalem jusques aux fondemens, *ut urbem à fundamentis dirueret.* Car une ville qui est sans portes, sans tours, sans fortifications, dont les murailles sont en partie rasées jusques au fondement, & en partie abbatuës & hors de deffense, peut être appellée entierement ruinée ; & c'est là une maniere de parler assez

170 *Dissertation sur les*
ordinaire aux Historiens ; que l'u-
sage a confirmé de tout tems ; Et
dans ce sens on pourra supposer
que la cause de la colere des Sa-
maritains fut la reparation de ces
brèches : ce qui ne prouvera rien
contre nôtre opinion.

IV. OBJECTION.

Le Roy de Perse qui permit à
Nehemias de rebâtir Jerusalem ,
n'est point *Artaxerxès* surnom-
mé *Longuemain* , comme on le
croit ordinairement , mais un au-
tre *Artaxerxès* , surnommé *Mne-
mon* , successeur & petit-fils du pre-
mier , lequel regna après lui, environ
20. ans après. Cela paroît véritable
parce qu'il est constant que le Tem-
ple de Jerusalem fut plutôt bâti
que la ville. Or ce Temple fut a-
chevé d'être bâti sous *Darius No-
thus* , successeur d'*Artaxerxès*
Longuemain , & predecesseur d'*Ar-
taxerxès Mnemon* ; ce qui se
prouve. 1. Par le rang que l'Ecri-

ture donne aux Roys de Perse qui permettoient où empêcheroient cet édifice; Ce rang comme on peut le colliger du Chapitre 4. du 1. Liv. d'Esdras: est tel. *Cyrus* sous qui la bâtisse du Temple fut commencée.

Absuerus devant qui les Juifs furent accusez, & qui leur deffendit de continuer cette bâtisse. *Artaxerxes* qui confirma cette deffence; & *Darius* sous qui le Temple fut achevé. Or ce *Darius* ne peut-être que *Darius Nothus*, puis qu'il n'y en a pas d'autre de ce nom qui soit precedé par un *Artaxerxes*. Donc &c.

2. Si le Temple eut été bâti par *Darius Hystaspis*, (comme on croit communement,) quinze ou seize ans après la mort de *Cyrus*. Il y a toutes les apparences que les gouverneurs des Roys de Perse, qui étoient pour lors au de-là l'Eufrate, n'auroient point ignoré l'Edit que *Cyrus* avoit donné pour la bâtisse de ce Temple; La chose étoit & assez récente, & trop publi-

que pour que des Gouverneurs, dont le principal soin est de sçavoir les édicts de leur Maître, en eussent une parfaite connoissance; cependant ils ignorent cette Ordonnance, & pour s'en informer ils écrivent à *Darius*, a & le prient de faire chercher dans les Archives: Si jamais le Roy *Cyrus* auroit ordonné qu'on bâtit le Temple de Jerusalem. De plus b cet Edit ne se trouva pas dans les Archives de Babilonne, mais dans celles qui étoient en *Ebactane* ville de la Province de *Medye*. Tout cela indique que la chose étoit ancienne, & que le tems avoit effacé de la memoire des hommes, le Roy qui avoit donné cette ordonnance, & le lieu où elle avoit été enregistrée ou mise, ou transportée dans la suite des tems, par les divers changemens qui arriverent dans cette Monarchie. Il faut donc dire que ce ne fut pas *Darius Histaspis*, qui bâtit ce Temple. mais *Darius Notus* qui regna environ

a *Esd.* 7. b *Ibid.* c. 6.

70. *Semaines de Daniel.* 133
cent dix années après que *Darius*
eut donné cette ordonnance. Tems
qui suffit afin qu'on oubliât entière
ment cette ordonnance.

R E P O N S E.

Le sentiment des plus sçavans
hommes dans l'Écriture, l'Histoire
& la Chronologie sainte, est
que ce fut *Artaxerxés* surnommé
Longuemain; auprès de qui *Ne-*
hemias exerçoit la charge d'Echan-
son, & qui lui donna la permission
d'aller en Jérusalem, & de la rebâ-
tir. Ceux de l'opinion contraire
sont en fort petit nombre & d'un
caractere fort inférieur aux pre-
miers.

Il est vray que le Temple fut
achevé avant même qu'on com-
mençât de relever les murailles de
Jérusalem, mais il est faux que ce fut
Darius Nothus qui confirma par
un Edit, celui qu'avoit donné *Cy-*
rus pour la construction de ce même
Temple. Ce fut *Darius Hystaspis*.

154 *Dissertation sur les*
suecessieur de *Cambyfes*, qui donna
cet Edit la seconde année de son re-
gne ; C'est le sentiment de *a* Jo-
seph, d'Eusebe, *b* de S. Jerome, *c* &
de plusieurs autres Anciens & Mo-
dernes. On pourroit encore rappor-
ter plusieurs raisons pour cela qu'on
peut lire dans *d* Peteau, & dans le
sçavant Monsieur *e* Huët. Ce n'est
point icy l'endroit de traiter cette
matiere à fonds ; Le lecteur aura la
bonté de se contenter des réponses
que nous alons donner aux raisons
des aduersaires.

A la premiere on répond que
les noms d'*Asuerus* & d'*Artaxerxés*,
étoient des noms com-
muns à tous les Roys de Perse ;
ainsi que l'Ecriture a donné ces
noms à *Cambyfes* ou à *Smerdes*
predecesseurs de *Darius Hystaspis*.

On répond à la seconde, que
la cause pourquoy *Thatkanai* Gouver-

a Joseph. 11. *Antiq.* c. 4. *b* Euseb.
in *Chron.* *c* Hier. in *Agg.* & alii d
Pet. lib. 9. *e* Huët. *prop. Evan. De-*
monst.

verneur du Roy de Perse , & ses
Conseillers écrivirent à *Darius*.
N'étoit point le doute qu'ils eus-
sent sur la permission que les Juifs
disoient avoir obtenu du Roy Cy-
rus , pour la bâtisse du Temple ,
(comme les adversaires le preten-
dent ;) ce n'est point encore par-
ce que cet Edit leur étoit entiere-
ment inconnu , & qu'on ne trou-
va plus des personnes qui en sceus-
sent donner des nouvelles : mais ils
feignirent de l'ignorer pour fonder
leur malicieuse accusation. Les
Juifs les avoient asseurez plusieurs
fois que c'étoit Cyrus qui leur
avoit permis de bâtir ce Temple ; &
leurs ennemis en étoient persuadez :
Car pourquoy auroient-ils écrit aux
Rois de Perse pour faire cesser ce
grand ouvrage ? N'avoient-ils point
assez de pouvoir dans la Judée ,
sans cela ? Il falloit donc qu'ils
sceussent que les Juifs en avoient
la permission du Roy , & que pour
faire discontinuer leur entreprise il é-
toit nécessaire d'avoir un nouvel Edit

contraire à celui, en vertu duquel les Juifs bâtissoient leur Temple. Ils n'ignoroient donc point cet Edit de Cyrus ; mais peut-être ils n'en sçavoient point tous les articles, & les conditions avec lesquelles Cyrus avoit permis aux Juifs de bâtir leur Temple ; & c'est là une autre raison qui les obligea d'écrire à *Darius* pour sçavoir d'original, si les Juifs avoient obtenu cet Edit, ou s'ils n'excedoient pas la permission que Cyrus leur avoit accordée.

Que cet Edit ne se trouva pas dans la ville de Babilonne, où les Rois de Perse faisoient ordinairement leur résidence, mais dans Ebaëtane ; Cela ne prouve pas qu'il y eut un si long espace de tems, c'est-à-dire cent dix ans, (comme on pretend dire) entre le Roy Cyrus qui le donna, & le Roy Darius qui le fit chercher dans ses Archives. L'espace de quinze ou seize années, qui s'écoulerent depuis la première année de Cyrus, jusqu'à

jusqu'à la seconde année de Darius Hystaspis, est plus que suffisant pour asseurer que cet Edit avoit été transporté de Babilonne en Ebactane.

Peut-être même que cet Edit ne fut pas donné dans Babilonne, mais en Ebactane, où pouvoit être le Roy Cyrus à l'occasion de quelques troubles arrivez dans la Province de Medye; Il n'est pas donc surprenant que cet Edit ne se trouvât pas dans les Archives royales qui étoient en Babilonne, mais dans celles qui étoient en Ebactane. Comme aussi il n'est pas surprenant qu'on cherchât ce même Edit dans les Archives de Babilonne: car le Roy Darius étant pour lors en Babilonne, & Cyrus y ayant fait ordinairement sa résidence, il étoit naturellement plus croyable qu'il avoit été remis dans celles-cy plutôt que dans quelques autres.

V. OBJECTION.

Est-il vray-semblable que Sana-ballath Gouverneur au delà l'Euf-rate pour les Roys de Perse, lequel ^a avec quelques autres Officiers du Roy, prirent les armes pour faire discontinuer la bâtisse des murailles de Jerusalein, sous les ordres de Nehemias, aye vecu cent quarante ou quarante cinq années? dans un siècle avant lequel David avoit dit long-tems auparavant, que la vie de l'homme étoit à peine de quatre-vingts & quelques années; cependant c'est ce qu'on est obligé de dire, si l'on pretend que la ville de Jerusalein ait été rebâtie sous Artaxerxés Longue-main, en la vingtième année de son Regne 446. ans avant Jesus-Christ.

Car dans ce même tems ce Sana-ballath devoit être âgé de trente, ou pour le moins de vingt-&-cinq

^a 2. *Esd.* 6.

années. (l'employ de Gouverneur ou d'Intendant de Province qu'il avoit , ne demande pas un moindre âge.) Or ce Sanaballath vivoit encore sur la fin du regne de Darius *Codomannus* dernier Roy de Perse dont il étoit Gouverneur pour la Province de Samarie , ce qui se prouve par Joseph ^a qui dit 1. Que Sanaballath avoit donné en mariage sa fille *Nicasis* à *Manasse* frere de *Jaddus* , grand sacrificateur qui en l'année trois cens trente-deux , alla au devant d'Alexandre le grand pour l'appaiser. 2. Cette même année Sanaballath voyant que les affaires de Darius son maître étoit en fort mauvais état , abandonna son party , & se mit sous la protection d'Alexandre , à qui il mena huit mille hommes , pendant qu'il étoit occupé au siege de Tyr. Cette infidelité fut avantageuse à son gendre Manassé ; car Alexandre non seulement receut avec plaisir Sanaballath , mais en.

a *Iosep. lib. II. ch. VII. & VIII.*

core lui permit de faire bâtir un Temple sur la montagne de *Garissin* duquel il fit & constitua *Manassé* pour grand sacrificateur. Enfin *Sanaballath* mourut après avoir passé sept mois auprès d'*Alexandre* au siège de *Tyr*, & deux au siège de *Gaza*; c'est-à-dire en l'année 331. avant *Jésus-Christ*, la seconde de l'Olympiade 112.

Or si depuis l'année 446. avant l'Ere commune, qui répond à la vingtième année d'*Artaxerxès Longue-main*, nous comptons jusqu'à l'année 331. avant la même Ere, dans laquelle année mourut *Sanaballath*; nous trouverons cent quinze années, auxquelles si nous ajoutons trente années que devoit avoir pour le moins *Sanaballath* pour exercer la charge de Gouverneur de Province; nous verrons qu'il a dû vivre cent quarante cinq ans.

Mais si ce grand âge de ce Gouverneur paroît extraordinaire, & peu vray-semblable dans ce siècle; celui de *Nehemias* doit être incro-

yable puis qu'il va au delà de deux cens vingt-&-six ans ; car il est certain que Nehemias revint de la captivité de Babilonne avec *a* Zorobabel , Jesus Josedec & les autres Juifs ; *b* il paroît même que depuis ce tems là il avoit quelque autorité , par consequent il devoit être dans un âge propre à la faire valoir. D'un autre côté Nehemias vivoit du tems de Darius dernier Roy de Perse. Cela paroît 1. Par son propre *c* témoignage. 2. Parce qu'il étoit contemporain de ce Sanaballath dont nous avons parlé ; car ce fut lui qui chassa d *Manassé* frere du grand sacrificateur *Jaddus*, parce que comme nous avons dit, il avoit épousé une femme étrangere, *e* c'est-à-dire *Nicasis* fille de Sanaballath Samaritain ; ce qui

a 1. *Esd.* 2. *b* *Ibid.* v. 63. *c* 2. *Esd.* c.

13. *d* *Ioseph.* lib. 11. *antiq.* c 8.

e *Levitæ in diebus Eliasib & Joiada & Iohanam, & Ieddoæ scripti principes familiarum & sacerdotes in regno Darii Perse.* 2. *Esd.* c. 12. v. 22.

étoit deffendu à tous les Juifs.

Maintenant si nous ajoutons vingt ans , que nous supposerons avoir eu Nehemias , lors qu'avec Zorobabel il reconduisit les Juifs dans leur pays , aux deux cens & six années qui se sont écoulées depuis la captivité jusqu'à la fin du regne de Darius *Codomannus*, nous trouverons deux cens vingt-&-six années , durant lesquelles Nehemias aura vecû.

I. R E P O N S E.

L'Age qu'on donne à Sanabalth , & à Nehemias dans cette Objection , paroît à la verité extraordinaire , il est rare de voir des personnes pousser leur vie aussi loin : mais après tout , quoy que ce fait soit rare & extraordinaire ; doit-on le nier parce que nous n'en voyons plus des exemples ? & devons nous fixer la vie de ceux qui vivoient , il y a plus de deux mille ans , par le cours ordinaire de la nôtre , où de

ceux qui sont nos contemporains ? Non sans doute ; & on doit plutôt avoir recours à des exemples presque semblables, quoyque moins ordinaires de tous les tems. Ainsi puis qu'environ ce même tems on trouve Mardochée qui dans le sentiment de *a* quelques Auteurs, a vecû cent soixante & cinq ans, & dans le sentiment de quelques *b* autres près de trois cens ans. Zorobabel predecesseur de Nehemias, qui a vecû près de cent vingt ans. Après la venuë de Jesus-Christ on trouve des personnes qui ont vecu ou autant ou plus. *c* Titus Fulonius Bolonois mourut âgé de plus de cent cinquante ans. *d* S. Paul premier Hermite, mourut dans sa cent quinzième année. *e* S. Romual en avoit cent vingt, Arsene

a Bellarmin *lib. de Verbo Dei* chap. 7. Et ceux qui tiennent que l'Assuerus martyr d'Ester étoit Artaxerxés Longuemain

b Ceux qui disent que c'est Artaxerxés Ochus.

c *Pline lib. 7. chap. 48.* *d* *Jerom. & Cassien colla. II. chap. 4.*

164 *Dissertation sur les*
en avoit autant. l'Histoire de France nous assure que Charlemagne avoit un Ecuyer appellé *Jean des tems*, ^a qui vecût trois cens soixante & un an. Dans l'Hystoire des Roys de Danemarck, on trouve un certain ^b *Staroather*, qui poussa sa vie aussi-loin.

Ces exemples & plusieurs autres d'une longue vie, soit avant où après le siecle de Sanaballath & de Nehemias, rendent fort vraysemblable l'âge de l'un & de l'autre, & je ne crois pas que cette réponse puisse faire peine à ceux qui ont

^a Charron. chap. 130. & plusieurs autres Historiens étrangers.

^b Eupolde l'Indenbruch, au rapport de Charron. chap. 52.

^c Le même chap. 152. dit que de son tems il y avoit à Paris un homme qui avoit plus de 120. ans. On voit encore aujourd'hui dans Carbonne petite ville sur la garonne dans le Diocéze de Rieux, un homme appellé *Arnaud Mée* âgé de cent sept ans, exerçant la charge de second Consul, aussi frais & aussi agissant qu'on l'est ordinairement à l'âge de cinquante ans.

lu les Histoires tant anciennes que modernes de diverses nations.

Il est vray que je ne vois point qu'on soit obligé de donner un si grand âge à Nehemias, & qu'on pourroit le reduire avec le sçavant Evêque d'Avranches à cent trente-un-an, en supposant que Nehemias vint pour la premiere fois en Jerusalem, en la vingt-cinquième année d'Artaxerxés Longue-main 446. ans avant Jesus-Christ, étant pour lors âgé d'environ seize ans, âge qui convient fort bien à un Echançon, ou page tel qu'étoit Nehemias. Le catalogue *b* de ceux qui vinrent en Jerusalem avec Zorobabel, parmi lesquels est nommé Nehemias, ne doit point nous porter à croire que Nehemias vint veritablement avec lui en la premiere année du Roy Cyrus; car si pour lors il fut allé en Jerusalem, la ruine & le pitoyable état de cette ville; L'Affliction ou étoient les Juifs, ne lui auroient

a Mr. Huet. *prop.* 4. *b* 1. *Esd.* 2.

point été inconnuës , cependant nous voyons qu'il a s'informe avec Hanan un de ses freres , & avec quelques autres Juifs qui étoient venus en Babilone , en quel état étoient les Juifs, leur ville & leur patrie. Ceux-cy lui répondent , qu'ils étoient tous accablez de tristesse & de confusion , que les murailles de Jerusalem étoient détruites , & les portes brûlées. Cette réponse le toucha vivement , il plûra plusieurs jours sur la misere de ses confreres , & forma le dessein de demander au Roy la permission d'aller en Jerusalem pour rétablir cette ville. Or s'il fut venu en Jerusalem dans le tems qu'on le suppose dans l'objection , il auroit vû de ses propres yeux la ruine de Jerusalem, & il ne se seroit point informé de ce qu'il scavoit , aussi bien que ceux avec lesquels il parloit.

Suivant cela il faudra dire que le Catalogue des Juifs qui vinrent en Judée , inseré dans le second Cha-

pitre du premier Livre d'Esdras, ne contient pas seulement ceux qui effectivement vinrent avec Zorobabel dans le premier retour, mais encore ceux qui en divers tems, étoient venus depuis la permission de Cyrus, jusqu'au tems qu'Esdras écrivit ce Catalogue, ou qu'il composa son Livre, parmi lesquels étoit Nehemias, à qui, à cause de sa noblesse & de sa dignité, il lui donne le troisiéme rang.

II. R E P O N S E.

Mais si cette réponse ne satisfait pas ceux qui liront nos remarques, en voicy un autre que des Auteurs tres sçavans dans l'Histoire, & dans la critique ont donné. Ils croyent avec plusieurs autres, que Nehemias est mort durant le regne de Darius Nothus, où au commencement d'Artaxer-

^a Petreau *lib.* 12. de la science des tems. c. 25. *Alexand. Hist. Eccl. diss.* 7. Dupin *diss.* prem.

168 *Dissertation sur les*
xés Mnemon, que c'est de lui du-
quel il est parlé dans *a* le second
Livre d'Esdras. Et qu'il y a eu
deux Sanaballaths, l'un contempo-
rain de Nehemias, & d'Artaxerxés
Longuemain, & l'autre qui pou-
voit être son fils ou son petit fils,
contemporain de Darius Codoman-
nus, & d'Alexandre le grand.

Le premier est celui dont il est
parlé dans le quatrième Chapitre du
2. Livre d'Esdras, & dans le dernier
Chapitre du même Livre, duquel
un des fils de Joïada avoit pris
une fille, ce qui fut la cause que
Nehemias le chassa. Le second est
celui dont parle *b* Joseph qui ab-
bandonna Darius Codomannus
pour se réfugier vers Alexandre le
grand, auquel il donne pour gen-
dre Manassé frere de Jaddus grand
sacrificateur. En quoy on pre-
tend que Joseph se soit trompé;
attribuant à celui-cy ce qui n'ap-
partient qu'au premier. Si ce n'est

a 2. *Esd. ch. 12. vers. 22.* *b* *Joseph.*
lib. 11. Art. c. 8.

qu'on

qu'on veuille dire que la maison de Joiada avoit fait deux fois alliance avec celle de Sanaballath Samaritain : la premiere du tems d'Artaxerxés Longue-main , & la seconde du tems de Darius Codomanus , entre *Manassé* frere de Jaddus , & *Nicasis* fille d'un des petits fils de ce Sanaballath qui faisoit tous ses efforts pour empêcher la bâtisse de la ville.

Ces mêmes Auteurs pour confirmer cette réponse pretendent que ce qui est dit de *Jaddus* , & de *Darius Roy de Perse* , dans le 22. Verset du douzième a Chapitre a été ajouté après coup par quelqu'autre ; Non seulement ce Verset , mais encore tout ce qui est dit depuis le commencement de ce Chapitre jusqu'au Verset 27. parce que le dénombrement des Prêtres & des Levites , qu'on fait en cet endroit n'a aucune liaison avec ce qui precede , & ce qui suit , & qu'il interrompt le cours

a 2. *Esdr.* ch. 12. v. 22.

de l'Histoire ; Car Nehemias dans le Chapitre precedent rapporte de quelle maniere il avoit fait rebâtir les murailles de la ville de Jerusalem , il y fait le dénombrement des familles & des personnes qui l'habiterent , il étoit naturel qu'il fit suivre l'Histoire de la dedicace des murs de la ville qui commence au Verset 27. ainsi tout ce qui est entre deux , paroît hors de sa place.

D'où il s'en suit que l'âge de Sanaballath & de Nehemias , sera beaucoup moindre qu'on le suppose dans l'Objection ; car supposé que Sanaballath du tems de la bâtisse de Jerusalem , eût trente ou quarante ans , & qu'il soit mort vers la fin du regne de Darius Nothus , ou vers le commencement d'Artaxerxés Mnemon ; il aura pu avoir à sa mort septante ou huitante ans. Et supposé que Nehemias soit venu en Jerusalem , dans le second retour (pour expliquer plus facilement le Catalogue infé-

70. *Semaines de Daniel.* 171
ré dans ^a Esdras) & qu'en ce
tems-là il eut seize ou dix & sept
ans , & qu'il soit mort sous le
regne de Darius Nothus ; il aura
vecû prés de seprante ans ; âge
qui ne doit point surprendre per-
sonne.

^a *Esd. ch. 2. 2. Esd. ch. 7.*



 CHAPITRE VII.

Où l'on donne la maniere de compter les LXX. Semaines.

- I. *Quel est nôtre système* II. *En quel sens nous disons que la premiere semaine commence depuis la vingtième année d'Artaxerxés Longuemain.* III. *Le tems de la mort de Jesus-Christ.* IV. *En quel tems doit on fixer la septantième semaine.* V. *Que devons nous entendre par la cessation des hosties & des sacrifices.* VI. *Explication de la Prophetie de Jesus-Christ en S. Mathieu chap. 24.*

ON a pû voir par ce qu'on a dit dans les Chapitres precedents, les difficultez insurmontables qui accompagnent la maniere

de compter les LXX. semaines , dans les divers Systèmes que nous avons rapporté. Nous allons maintenant proposer le nôtre , avec le plus de neteté qu'il sera possible.

I. Par ce Systeme nous voulons premierement , que les soixante-neuf premieres semaines commencent depuis la vingtième année d'Artaxerxés Longuemain 446. avant l'Ere commune , & qu'elles finissent à la mort de Jesus-Christ. Secondement que la dernière semaine appelée ordinairement la soixante dixième , soit comptée separement des autres. Troisièmement qu'elle soit transportée & fixée , selon le cycle des années sabbatiques , au tems de la destruction generale de Jerusalem faite par Tite fils de Vespasien.

II. Mais quand nous disons que les soixante-neuf premieres semaines doivent se prendre depuis l'année vingtième d'Artaxerxés Longuemain , nous n'entendons pas que la première année , de la

premiere semaine correspondre précisément à la vingtième d'Artaxerxés : mais nous entendons que la premiere semaine y corresponde, c'est-à-dire que la vingtième année d'Artaxerxés se trouve dans la premiere semaine. Tout de même que si un Auteur parlant d'un Prince qui seroit né dans la semaine sainte, disoit trente ans après. *Depuis la naissance de ce Prince trente semaines saintes se sont passées* ; ne pretendroit point dire que le Lundy de la premiere semaine de ces trente, fût véritablement le jour de la naissance de ce Prince, mais seulement que dans cette semaine ce Prince étoit né, soit qu'il fut né le Lundy, le Mercredi ou quelque autre jour de cette même semaine : en quoy il ne se tromperoit pas, parce que cette semaine quoyque composée de sept jours, n'est qu'un certain espace de tems qui dure sous le même nom, sept fois vingt-&-quatre heures. Ainsi en quel jour

que ce Prince fut né , il seroit vray de dire qu'il seroit né dans cette semaine , & que depuis sa naissance il y a tant de semaines.

De même quand le Prophete Daniel, dit que depuis *l'ordre de rébâtir la ville*, c'est-à-dire depuis la vingtième année d'Artaxerxés, jusqu'à la mort de Jesus-Christ, *il y aura soixante-neuf semaines sabbatiques*, il ne pretend pas dire que la premiere année commune, de cette premiere semaine sabbatique, soit celle dans laquelle l'ordre fut donné pour rébâtir la ville, ou que c'est depuis cette premiere année qu'il faille compter les soixante-neuf semaines : mais il veut nous faire entendre que la premiere semaine sabbataire de ces soixante-neuf, par laquelle il faudra commencer de compter, est celle dans laquelle, l'ordre pour rébâtir la ville sera donné, soit que cet ordre soit donné dans la premiere, dans la seconde, la troisiéme, la quatriéme, ou dans

quelqu'autre année commue des sept, qui composent cette semaine sabbataire.

La maniere dont le Prophete s'exprime, apuye fort bien nôtre interpretation. Il ne dit point Dieu a abregé & fixé le tems à tant d'années, mais Dieu a abregé & fixé le tems à soixante - dix semaines: pour nous faire entendre que ce n'est point, par la premiere année des sept années qui composent la premiere semaine sabbataire, qu'il faut compter les soixante - dix semaines; mais par la semaine même prise generalement, c'est-à-dire comme composée de sept années communes, pourveu toutesfois que dans l'espace de ces sept années, l'ordre pour rebâtir Jerusalem aye été donné.

Or suivant l'ordre & le cycle des années sabbatiques, que nous avons déjà fixé ^a ailleurs, l'année vingtième d'Artaxerxés Longue-main, dans laquelle nous avons

^a Voyez le Chapitre quatrième.

prouvé que l'ordre de rebâtir la ville fut donné ; est avant l'Ere Chretienne , la 446. de la Periode Julienne 4268. répondant à la cinquième année de la premiere semaine sabbataire ; ce qui se demontre de cette maniere. L'Année 164. avant Jesus Christ , de la Periode Julienne 4550. est constamment sabbatique ; si de cette année on remonte comptant de sept en sept , on trouvera que l'année 444. avant Jesus-Christ , de la Periode Julienne 4270. est aussi sabbatique. De plus si de cette même année 164. avant Jesus-Christ , on descend jusqu'à l'année 33. de l'Ere Chretienne , en comptant par sept , on trouvera que cette année 33. après Jesus-Christ , & 4746. de la Periode Julienne , est constamment sabbatique. Maintenant si depuis l'année 444. avant Jesus-Christ qui finit une semaine sabbataire , nous comptons jusqu'à la 33. après Jesus-Christ qui finit une autre semaine sabbataire ,

nous trouverons 483. ans , en comprenant les années de la ſemaine ſabbataire finiſſant en l'année 444. leſquels diviſez en ſept , ſont ſoixante-neuf-fois ſept , & par conſequent autant d'années ſabbatiques. Donc la premiere ſabbatique eſt incontestablement celle qui répond à l'année 444. avant Jeſus-Chriſt , & à l'année 4270. de la Periode Juliéne , qui finit la premiere ſemaine ſabbataire , dans laquelle l'ordre doit avoir été donné. Car il eſt certain par la Chronologie des Roys de Perſe , qu'Artaxerxés Longuemain commença de regner après la mort de ſon pere Xerxés ; *a* en la quatrième année

a Diodore de Sicile *lib. ii. de la Bibliotheq. Hiſtor.* aſſeure que du tems que Lyſithée preſidoit au Senat d'Athenes , & que L. Valerius Publicola , & T. Æmilius Mamercus étoient Conſuls de Rome , en la quatrième année de l'Olympiade 78. Xerxés fut tué par Artabanus , & qu'Artaxerxés ſon fils , après avoir vengé la mort de ſon pere commença de regner.

70. *Semaines de Daniel.* 179

de l'Olympiade septante-huitième 465. avant Jesus-Christ, de la Periode Julienne 4249. Or depuis cette année jusqu'à l'année 446. avant Jesus-Christ, il y a precisement vingt ans. Donc la vingtième année du regne d'Artaxerxés, en laquelle fut rebâtie la ville de Jerusalem, se trouvera la cinquième de la première semaine sabbataire 446. avant l'Ere Chretienne, par consequent la première semaine sabbataire, des soixante-neuf que Daniel compte jusqu'à la mort du Messie, commencera depuis la vingtième année d'Artaxerxés Longue-main, ce qu'il falloit demontrer. La table que nous avons fait de années sabbatiques fait voir clairement ce que nous venons de dire.

III. Examinons maintenant si la soixante-neuvième semaine finit à la mort de Jesus-Christ. Il y a plusieurs opinions sur le tems de la mort de Jesus-Christ. Les plus probables sont celles qui le fixent,

a ou à la vingt-huitième année de l'Ere Chretienne, *b* ou à la vingt-neuvième, *c* ou à la trentième, *d* ou la trente-une, *e* ou à la trente-deux *f* ou enfin à la trente-troisième année de la même Ere. Car pour *g* ceux qui l'avancent à la vingt-quatrième; & *h* ceux qui la reculent jusqu'à la trente-quatrième; ou même *i* jusqu'à la quarante-deuxième de l'Ere Chretien-

a Hegeſippe. Victor d'Aquitaine, dans ſa chroniq. Proſper. &c.

b Tertulien *lib. 8. contr les Juifs.* Lactance. S. Aug. *lib. 18. de la cité de Dieu, chap. dernier.* Jules africain. &c.

b S. Cyrille dans l'Epître au Concile de Cartag.

a Eufebe de Ceſarée, S. Epiphane dans l'heres. 51. S. Chriſoſth. Oſoſe. *lib. 7. de ſon Hiſt.* &c.

e Baronius & pluſieurs autres.

f Onuphre, Genebrard, Uſſerius, & pluſieurs autres.

g Philippe le ſolitaire *lib. 3. chap. 8.*

h Panodore moine Egiptien.

i George Cyncelle. Nicetas, S. Maxime. Nicephore Patriarche, de Conſtantinoble.

ne , disent ce me semble une chose qui ne peut se prouver

Pour moy je crois que ceux qui fixent la mort de Jesus-Christ à la trente-troisième année , sont dans l'opinion la plus assurée. Car selon le témoignage de Phlegon ancien Auteur payen , reçu & cité par plusieurs anciens Peres , la quatrième année de l'Olympiade deux-cens-deuxième, qui répond à la trente-troisième de l'Ere Chretienne , il arriva une si grande Eclipsé qui n'en fut jamais de plus extraordinaire ; de telle sorte qu'environ la sixième heure du jour , la nuit fat si obscure qu'on voyoit les étoiles dans le Ciel. Dans le même tems ce même Auteur rapporte que dans la Province de Bithinie , & sur tout dans la ville de Nicée , plusieurs édifices furent abbatus par un terrible tremblement de terre. Cette Eclipsé si prodigieuse , ce tremblement de terre si grand , s'accordent tres bien avec ce que les Evangelistes disent

Q

des prodiges qui arriverent à la mort de Jesus-Christ ; & on ne doit point douter que cette Eclipse rapportée par Phlegon , ne soit la même avec celle dont parlent ^a S. Mathieu , & S. Luc. Du moins plusieurs anciens & graves Auteurs, comme sont l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie , Jules Africain, rapporté par ^b George Syncelle , ^c Origene ^d Tertulien , & plusieurs autres n'ont point fait aucune différence.

Une ancienne Bible Ægyptienne manuscrite , qui est dans la Bibliothèque du Vatican , & dont le R.

^a S. Math. chap. 27. S. Luc chap. 23.

^b George Syncelle dans sa Chronologie pag. 322. *Narrat Phlegon , sub Tiberio Cesare , in plenilunio Eclipsim Solis factam perfectam , ab hora sexta usque ad nonam manifestum est autem , quod illam narrat nempe quæ Christo moriente contigit.*

^c Origene *lib. 2. contre Celse. De defectu solis sub Tiberio Cesare quo imperante, Iesum constat crucifixum , deque magnis ejus temporis moribus terre scripsit etiam Phlegon , &c.* ⁱⁱ

Pere Bonjour nous e a donné le premier, la version de quelques prefaces qui sont au commencement des Evangiles , attendant le tems propre pour donner au public tout entier , ce sçavant & pénible ouvrage ; prouve encore ce sentiment.

Au commencement de l'Evangile de S. Mathieu , on lit ; *Tum interpretatus est illud sanctus Joannes filius Zebedei , in Aspoli , ANNO PRIMO regni Claudii , qui est annus NONUS Assumptiois sanctæ &c.* Avant celui de S. Marc. *Et promulgavit illud in civitate Alexandria , & omnibus finibus ejus anno QUARTO Regni Claudii post Assumptio-*

d Tertul. dans son Apol. chap. 21. Eodem momento Dies , medium orbem signante sole subducta est. Deliquium putaverunt , qui id quoque super Christo predicatum utique non scierunt : ratione non inventa negaverunt , & tamen eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis , &c.

e Dans son éssay sur les monumens Ægyptiens , de la Bybliotheque du Vatican.

184 *Dissertation sur les*
nem salvatoris nostri anno DUO-
DECIMO , &c. Dans la Pre-
face de celui de S. Luc. *Scriptit*
Antiochia Evangelium suum Lin-
gua Graeca , anno DUODECI-
MO Claudii regis , post Assump-
tionem Domini Jesu-Christi , an-
no VIGESIMO , &c. Par ces
trois fragmens que nous avons
transcrit icy pour les curieux, &
pour contenter ceux qui n'ont
point encore vû cet Ouvrage: On
voit que l'Auteur selon la tradi-
tion de ce tems-là, fixe le tems
de la composition de ces trois
Evangiles par l'Assomption ou As-
cension de Jesus-Christ; fixent à
même-tems les années du regne de
l'Empereur Claude par cette Epo-
que. Or la premiere année de cet
Empereur, qui selon la Preface
que nous avons cité sur S. Ma-
thieu, est la neuvième après l'As-
cension, & la 41. de l'Ere Chrê-
tienne. Il faut donc que l'Ascen-
sion soit arrivée en l'année 33. de
la même Ere, & par consequent
la mort de Jesus-Christ, qui ne de-

vance que de quelques quarante jours son Ascension, doit être arrivée en cette même année. On doit conclure la même chose de deux autres Prefaces ; Car la quatrième année du Regne de l'Empereur Claude, ne peut-être la douzième après l'Ascension, c'est-à-dire la 44. de l'Ere Chrétienne, ny la douzième du regne de ce même Empereur la vingtième qui répond à la 52. de l'Ere Chrétienne, qu'en fixant l'Ascension du Seigneur en la 33. La Table suivante nous fera voir clairement cette démonstration.

<i>An- nées de Je- sus- Christ.</i>	<i>Regne de l'Em- pe- reur Claude.</i>	<i>Les Evan- ge- lis- tes.</i>	<i>Tems au- quel ils ont écrit après l'Ascen- sion.</i>
33.			<i>La mort & l'As- cension.</i>
41.	1.	S. Math.	9.
44.	4.	S. Marc.	12.
52.	12.	S. Luc.	20.

Par ces deux monimens nous croyons qu'on doit fixer la mort de Jesus-Christ en la trente-troisième année de l'Ere commune, plutôt qu'en toute autre année. Maintenant si nous comptons depuis la premiere semaine sabbataire, que nous avons dit finir en la 444. avant l'Ere Chrétienne ; nous trouverons que la trente-troisième de l'Ere Chrétienne, finit la soixante-neuvième semaine sabbataire. Donc puisque la mort de Jesus-Christ est arrivée en cette même année ; il est évident que les soixante-neuf semaines, commencent à la vingtième année d'Arraxerxés Longuemain, & finissent à la mort de Jesus-Christ.

Mais si on a des raisons plus fortes que celles que nous avons apporté pour fixer la mort de Jesus-Christ a quelqu'une de ces années 28. 29. 30. 31. & 32. de l'Ere Chrétienne, nôtre opinion ne sera point pour cela fausse. Car toutes ces années se trouvent dans la soi-

70. *Semaines de Daniel.* 187
 xante-neuvième semaine sabbatai-
 re, & on ne dira point faux,
 quand on dira que Jesus-Christ est
 mort dans la soixante-neuvième
 semaine, dans quelle que soit de
 ces cinq années qu'il soit mort ;
 ce qui se démontre par cette Ta-
 ble.

Table des années sab-
 batiques.

<i>Années sabbatiques.</i>	<i>An- nées avāt 7. C.</i>	<i>Pre- miere sem. taxer- xés</i>	<i>Regne d'Ar- xés Long.</i>
	450.	1.	16.
	449.	2.	17.
	448.	3.	18.
	447.	4.	19.
L'Edit fut don- né pour rebâtir	446.*	5.	20.
Jerusalem.	445.	6.	21.
I.	444.	7.	22.

Dans la suite on compte de sept
en sept.

<i>An- nées sab- bati- ques.</i>	<i>An- nées avant Jésus- Christ.</i>	<i>An- nées sab- bati- ques.</i>	<i>Années avant Jésus- Christ.</i>
II.	437.	XIX.	318.
III.	430.	XX.	311.
IV.	423.	XXI.	304.
V.	416.	XXII.	275.
VI.	409.	XXIII.	290.
VII.	402.	XXIV.	283.
VIII.	395.	XXV.	276.
IX.	388.	XXVI.	269.
X.	381.	XXVII.	262.
XI.	374.	XXVIII.	255.
XII.	367.	XXIX.	248.
XIII.	360.	XXX.	241.
XIV.	353.	XXXI.	234.
XV.	346.	XXXII.	227.
XVI.	339.	XXXIII.	220.
XVII.	332.	XXXIV.	213.
XVIII.	325.	XXXV.	206.

70. Semaines de Daniel. 189

<i>An- nées sab- bati- ques.</i>	<i>An- nées avant Jesús- Christ.</i>	<i>An- nées sab- bati- ques.</i>	<i>Années avant Jesús- Christ.</i>
XXXVI.	199.	LVI.	59.
XXXVII.	192.	LVII.	52.
XXXVIII.	185.	LVIII.	45.
XXXIX.	178.	LIX. *	38.
XL.	171.	LX.	31.
XLI. *	164.	LXI.	24.
XLII.	157.	LXII.	17.
XLIII.	150.	LXIII.	10.
XLIV.	143.	LXIV.	3.
XLV. *	136.		
XLVI.	129.	<i>Dans cette semaine l'Ere Chrétienne com- mence.</i>	
XLVII.	122.		
XLVIII.	115.		
XLIX.	108.		
L.	101.		
LI.	94.	LXV.	5.
LII.	87.	LXVI.	12.
LIII.	80.	LXVII.	19.
LIV.	73.	LXVIII.	25.
LV.	66.		

Derniere Semaine.

1.	27.
2.	28.
3.	29.
4.	30.
5.	31.
6.	32.
LXIX.	33. <i>La mort de Jesus-Christ.</i>

IV. Il ne reste plus à expliquer que la dernière semaine appelée communément la soixante-dixième, laquelle comme nous avons dit au commencement de ce Chapitre, nous séparons des autres, pour la fixer au tems de la demolition generale de Jerusalem par Tite fils de Vespasien. Ce qui nous oblige à ne pas compter cette semaine immédiatement après les autres; c'est que dans l'Écriture elle n'est

point apellée la *septantième*, & qu'il ne paroît point qu'elle aye aucun raport avec les sept & les soixante - deux autres semaines dont il est parlé dans le même endroit. *Il confirmera*, dit le Prophete, *son alliance dans une semaine.* Ce terme general d'une, n'indique-t'il pas, Que cette semaine à la moitié de laquelle les Hosties & les Sacrifices devoient finir, & l'abomination de la desolation commencer pour toujours dans le Temple; n'a aucune liaison immediate avec les autres semaines? C'est peut-être pour cette raison, quoique d'une maniere tout-à-fait differente que *Clement d'Alexandrie*, quelques autres anciens Auteurs la separent des autres.

Pour ce qui est du tems auquel nous la fixons c'est depuis la soixante-neuvième année de l'Ere Chrétienne, où elle commence, jusques à la septante-cinquième, où elle finit, de telle maniere, qu'en l'année septante-deuxième, qui corrépond à la qua-

trième de cette semaine , les Sacrifices des Juifs ont fini dans le Temple. Pour verifler (selon la Prophetie) que les Hosties & les Sacrifices ont été abolis à la moitié de cette semaine , ce qui suit necessairement du cycle des années Sabbatiques que nous avons établi. Car depuis l'année 33. de l'Ere Chrétienne que nous avons démontré être Sabbatique , finissant la soixante-neuvième semaines ; il y a jusqu'à la 75. de la même Ere quarante-deux ans, qui font six fois sept années, & autant des semaines Sabbataires ; Ainsi la septante - cinquième année de l'Ere Chrétienne sera Sabbatique , finissant la semaine que nous expliquons.

Or six années auparavant , c'est-à-dire en la soixante-dixième année de l'Ere Chrétienne la seconde de cette semaine , Vespasien Empereur Romain , étant pour lors à Alexandrie , donna à Tite son fils le Commandement de ses Armées , & le fit partir avec ses meilleures Troupes ,

70. *Semaines de Daniel.* 193
pes, pour se rendre Maître de Je-
rusalem, & la ruiner. Ce genereux
Prince execute l'Ordre de son pere,
il marche contre Jerusalem va luy-
même reconnoître cette Place, il
l'attaque & s'en rend le maître après
avoir tué onze cens mille Juifs du-
rant tout le tems du Siege. Cette
miserable Ville fut en cette occasion
entierement détruite; l'Armée Ro-
maine en abatit toutes les murail-
les, & brûla ce fameux Temple
que Zorobabel avoit fait rebâtir
après la captivité de Babylone; &
mais avec tant de fureur, qu'il ne
parut plus aucune marque qu'il y
eut eu une Ville & des Habitans. Et
ce fut alors que s'accomplit la
Prophetie de Jesus Christ, qui
voyant cette miserable Ville, luy
avoit prédit qu'on ne laisseroit point
une pierre sur l'autre. Tout cela
arriva, dit *a* Jofeph, en la seconde
année du Regne de Vespasien,
qui est la septantième après Jesus-
Christ.

a Jofeph liv. 6. de la guerre des Juifs;

L'année après, qui fut la troisième de la semaine, Tite retourna victorieux à Rome, où il fit conduire Simon & Jean Juifs de nation, & les deux Chefs des Factieux, avec sept cens autres des plus grands, & des mieux faits de tous les Captifs pour s'en servir dans son Triomphe. Il ordonna encore de transporter les Vases Sacrés du Temple de Jerusalem, la Table d'Or, les Chandeliers d'Or, la Loy des Juifs, & plusieurs autres riches dépouilles du Temple & de la Ville de Jerusalem, qui furent portez au devant de ce Prince au jour de son Triomphe, & qu'il fit mettre après dans le Temple de la Paix, à la honte & à la confusion des Juifs.

Mais ce qui fut le comble de la desolation & de l'abomination, ce fut l'hommage que tous les Juifs furent contraints de rendre au Capitole de Rome, qu'ils rendoient auparavant au Temple; Car Ves-

pasien a ordonna que toutes les terres de la Judée seroient vendues, & que les Juifs en quelques lieux qu'ils habitassent payeroient chacun par an deux dragmes au Capitole, comme ils les payoient auparavant au Temple de Jerusalem. Cette vente generale de toute la Judée fut faite, & cet hommage rendu au Capitole, selon b Usserius, en la septante-deuxième année de l'Ere chrétienne, qui est la quatrième & le milieu de la semaine, dans laquelle Daniel avoit prédit, que les Hosties & les Sacrifices cesseroient, que l'abomination seroit dans le Temple, & que la desolation de Jerusalem, du Temple & de toute la Nation des Juifs depuis cette année-là perserveroit jusques à la fin des siècles. Tout cela se verifie tres-bien dans ce systeme, comme on voit dans la table suivante, & il est tres-difficile de le verifier dans tout autre.

a *Ioseph liv. 7. ch. 27. de la guerre des Juifs.* b *Usserius dans ses Annales.*

196 *Dissertation sur les*

Années de J. C. Années de la Semaine.

- | | | |
|-----|----|--|
| 69. | 1. | |
| 70. | 2. | Vespasien en-
voye son fils Tite
contre les Juifs. |
| 71. | 3. | Tite s'en re-
tourne à Rome
victorieux. |
| 72. | 4. | Vespasien or-
donne à Libérius-
Maximus son |
| 73. | 5. | Intendant, de
vendre toutes les
terres de la Judée
& oblige tous les
Juifs de paier cha-
cun deux dragmes
au Capitole, com-
me ils payoient
au Temple. |
| 74. | 6. | |
| 75. | 7. | Cette année est
Sabbatique, finis-
sant la dernière semaine Sabbataire,
apellée communement par les Au-
teurs la soixante-dixième. |

V. Je sçay que plusieurs Auteurs entendent par la fin , & la cessation des Hosties & des Sacrifices , la fin & la cessation des Sacrifices de la Loy de Moïse que Jesus-Christ qui fut luy-même , & l'Hostie & le Sacrificateur abrogea , se sacrifiant pour l'amour de tous les hommes , & s'immolant luy-même comme une Hostie sur l'Autel de la Croix. Et c'est une des raisons pourquoy ils font finir les semaines de Daniel au tems de la mort de Jesus-Christ. Mais si l'on fait la moindre attention sur la Prophetie que nous expliquons , il sera tres-aisé de se persuader que cette interpretation n'est nullement conforme à l'Histoire , & à la Prophetie.

1°. Le Prophete distingue clairement le tems de la mort du Messie , de celuy auquel les Sacrifices devoient cesser , c'est immédiatement après la soixante-neuvième , c'est à dire , comme nous l'expliquerons plus bas , sur la fin de cette semaine , que le Christ devoit être mis.

à mort, & il n'y a rien dans toute cette Prophetie, qui puisse nous obliger de placer cette mort dans cette semaine, qu'il appelle *une*. 2. *L'abomination de la desolation*, qui devoit être dans le Temple, est jointe immédiatement avec la fin des Sacrifices: *In dimidio hebdomadis deficiet Hostia & Sacrificium, & erit in Templo abominatio desolationis*. Preuve manifeste que le Prophete entendoit que la cessation des Hosties & des Sacrifices devoient arriver dans le même tems que l'abomination devoit être dans le Temple. Or dans le tems de la mort de Jesus-Christ, on ne sçauroit montrer que la desolation aye esté dans le Temple: On doit - donc croire que la cessation des Sacrifices dont parle le Prophete n'arriva point dans ce tems-là. 3°. Quoique Jesus-Christ par sa mort aye accompli tout ce qui étoit écrit de luy dans la Loy de Moïse, & qu'il nous aye donné une nouvelle Loy qu'il a signé de

son sang ; & des nouveaux Sacrifices plus parfaits que ceux de la Loy ancienne. Il est cependant incontestable que la Loy de Moïse & ses Sacrifices , ses Hosties & ses Ceremonies ne finirent pas entièrement au tems de la mort de Jesus-Christ. Les Apôtres après la mort de Jesus-Christ , permettoient que les Juifs qui avoient crû en Jesus-Christ par leur predication ^a gardassent toutes les ceremonies de la Loy. Ils donnent conseil à Paul de faire purifier quatre hommes. ^b Paul luy-même circoncit Timothée ; & il ne faut avoir qu'une fort petite connoissance de la dispute de S. Pierre avec S. Paul , pour se persuader que la Loy de Moïse & ses Sacrifices étoient encore en usage du tems de ces Apôtres.

Ainsi la fin & la cessation des Sacrifices de la Loy ancienne n'arriva point au tems de la mort de

^a *Actes des Apôtres chap. 21.*

^b *Chapitre 16.*



Jésus-Christ, si l'on prétend parler historiquement, & réèlement, comme nous croyons qu'il faut parler dans cette question, sans se laisser obscurcir l'esprit par des distinctions frivoles, & des termes mystiques de certains Théologiens tout-à-fait contraires à l'Histoire, & au sens de la Prophetie. Ils cessèrent donc ces Sacrifices quand il n'y eut plus de Temple pour les faire, des Prêtres pour les offrir, des Hosties pour être immolées, de Tribut pour en faire les frais. En un mot, lorsqu'il n'y eût plus de gens dans Jerusalem, comme parle *a* Joseph, qui assure que le continuël Sacrifice qu'on faisoit à Jerusalem, pour honorer Dieu, cessa faute de gens : *Virorum panuria defecisse*. Ce qui est arrivé lorsque Tite ruina entièrement cette miserable Ville, qu'il l'a rendu comme un desert inhabitable, selon la Prophe-

a Joseph liv. 7. de la guerre des Juifs chap. 4.

tie de Jesus - Christ : a *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.* Qu'il fit abattre le Temple jusques au fondement : *Non relinquetur hic lapis super lapidem qui non destruat.* Et qu'il amena captifs à Rome les principaux des Juifs , qu'il fit mourir après s'en être servi dans son Triomphe.

VI. Que si l'on doute que la desolation dont il est parlé en cét endroit soit la même que celle qui arriva lorsque la Ville de Jerusalem & le Temple furent entièrement demolis par Tite : On n'a qu'à lire l'Evangile b On y verra une Prophetie de Jesus - Christ qui confirme celle de Daniel , & qui contient tres - exactement tout ce qui arriva en Jerusalem , comme nous allons faire voir en comparant cette Prophetie avec l'Histoire de Joseph.

Un jour que Jesus - Christ sortoit du Temple , ses Disciple s'a-

a *Math. 23.*

b *S. Math. chap. 24.*

procherent pour luy faire remarquer la structure, la magnificence & toutes les beautés du Temple. *a* Alors *Jesus-Christ* leur dit, voyés-vous tout cela? C'est à - dire, ces grands bâtimens, ces Architectures, ces Portes, ce Sanctuaire, cét Or, cét Argent, ce Marbre & toutes les beautez de ce Temple: *Je vous assure qu'il n'y sera point laissë pierre sur pierre qui ne soit démolie.* Lisez *b* *Joseph*, vous y verrez que ce grand & magnifique édifice malgré les Ordres que *Tite* donnoit pour empêcher l'embrasement, & pour éteindre le feu, fut par la permission Divine, misérablement consumé par un feu si grand & si violent, qu'il sembloit que la Montagne sur laquelle il étoit assis brûlât jusques dans ses fondemens.

Les Disciples touchez de cette réponse, & poussez par le désir de sçavoir quand est - ce que cét

a *Vers.* 2.

b *Iosph liv. 6. de la guerre des Juifs.*

embrasement devoit arriver ; prient le Sauveur de le leur dire , & de leur donner des signes d'une si grande desolation. Jesus contente le desir de ses Disciples , & leur donne les signes suivants. 1°. *Vous entendrez , leur dit-il , des guerres , & des bruits de guerre ,* 2°. *Mais encore ce ne sera pas là la fin.* 3°. *Car nation s'elevera contre nation , & Royaume contre Royaume.* 4°. *Il y aura des tremblemens de Terre , des famines & des troubles. Et voila les signes qui doivent preceder de si grandes douleurs.* Jettons les yeux sur l'Histoire des Juifs , nous y trouverons que tous ces signes ont devancé la ruine de ce peuple. 1°. Le seul bruit de la venue de Vespasien étonne tellement les Juifs , & les jette dans de si grands troubles, qu'ils s'enfuyoient non - seulement avant d'en venir aux mains ; Mais encore sans avoir vû son armée. Mille bruits de guerre se répandent par tout: On ne voit dans toute la Judée

204 *Dissertation sur les*
que des armées, des seditieux,
des voleurs, des combats, des Sie-
ges, toute la Judée est couverte de
corps morts, & les Rivieres sont
teintes du sang des Soldats Juifs
ou Romains. 2°. Mais ces alarmes,
ces craintes, ces guerres ne furent pas
la fin des malheurs des Juifs; Car
Vespasien ayant esté fait Empe-
reur, envoya son fils Tite, com-
me nous avons dit, pour assiéger
Jerusalem, & pour lors commen-
ça l'accomplissement de ces paro-
les: *Les jours viendront que tes*
ennemis t'assiégeront, & t'environ-
neront & te ferreront de tous cô-
tez, & ensuite te raseront. 3°.
Mais pendant que Tite assembloit
des troupes de toute Nation pour
aller contre Jerusalem. Il se leva
dans cette Ville deux terribles par-
tis. On voyoit d'un côté un grand
nombre d'impies & de scelerats,
qui avoient pris le nom de *Zéla-*
teurs; d'un autre côté une popu-
lace indisciplinée; Mais animée par
le discours d'un Sacrificateur pour
vanger

venger les brigandages que faisoient les Zélateurs. Les uns & les autres commettoient mille abominations, les choses les plus saintes étoient profanées, ils n'épargnerent pas même le Temple qui fut leur plus ordinaire champ de bataille. En ce même tems il se leva une épouventable tempête, la violence du vent, l'impetuosité de la pluye, la multitude des éclairs, l'horrible bruit du tonnerre & un tremblement de terre accompagné de mugissemens éfroiables, troubla de telle sorte tout l'ordre de la nature, que les Juifs crurent eux-mêmes que c'étoit un presage de quelque grand malheur. Vers le même *b* tems, la famine fut si grande dans Jerusalem, que le nombre de ceux qu'elle consumoit étoit innumbrable. Les meilleurs amis devenoient ennemis, pour tâcher de soutenir leur vie de ce qu'ils ravissoient les uns aux autres. La faim de ces miserables peuples étoit si cruële, qu'elle leur faisoit ramasser pour se nourrir ce que

a Liv. 4. b Liv. 6.

les plus sales animaux foulent aux pieds : le cuir de leurs souliers & de leurs boucliers, le foin même qui se vendoient tres chèrement, étoient ce qu'ils mangeoient pour conserver leur vie ; il y eut même une Dame nommée *Marie* fille d'Eleazar, qui se vit dans cette épouvantable nécessité ; que de tuer son propre fils qu'elle avoit à la mamelle qu'elle fit cuire, & mangea pour soulager sa faim.

Après que *Jesus-Christ* eut donné à ses disciples, des signes généraux qui devoient devancer la ruine de *Jerusalem* & du Temple: Il leur en donne un autre plus particulier, & moins éloigné de ce triste événement, en les avertissant de prendre garde à ce que dit le *Prophete Daniel*. *Lors que vous verrez* leur dit il, *l'abomination de la desolation qui a été prédite par le Prophete Daniel, être établie dans le lieu saint, (qui lit l'entende,)* c'est-à-dire qu'il sçache que cette abomination

est le signe de la ruine dont je vous ay parlé. Il n'est point difficile de sçavoir qu'elle est cette abomination dont parle Daniel, & dont Jesus-Christ entretenoit ses Disciples. Nous avons déjà vû dans Joseph, les impietez & les carnages que les *Zelateurs*, les divers partis qui étoient dans Ierusalem, & les Romains commirent dans le Temple, soit durant, ou avant, ou après le siège.

A ce dernier signe Jesus-Christ ajoute un conseil pour ceux qui dans ces malheureux tems se trouveroient en Ierusalem; *Alors que ceux qui sont en Judée s'enfuyent aux montagnes, & que celui qui sera sur la maison ne descende point, &c.* Ce qui s'est accompli à la lettre, en la personne des fidèles Disciples de Jesus-Christ qui étoient pour lors en Ierusalem; lesquels se ressouvénant du conseil que le Sauveur leur avoit donné, ou peut-être avertis divinement

comme pense a Eusebe, se retirerent dans une petite ville nommée *Pella*, qui étoit au delà du Jourdain, pendant que les Juifs de toute la Judée, couroient en foule en Ierusalem comme à un azile assuré, ou la Justice Divine les fit presque tous perir.

Le reste de la Prophetie n'est point difficile à expliquer jusqu'au vingt-troisième Verset. On comprend sans peine que dans un pays de revolte, de sedition, de carnage, de guerres domestiques & étrangères; la fuite est accompagnée de mille dangers, & que ceux qui se trouvent dans des pareilles conjonctures doivent être dans des douleurs extrêmes; qu'une femme grosse, & une mere nourrice chargée de son enfant, obligées d'éviter la mort par une fuite accompagnée d'horreur & de crainte, sont dans un état fort lamentable; que le tems de l'hyver n'est point propre pour fuir. En-
a Eusebe liv. 3. des Hist. chap. 15.

fin on comprend encore que les Juifs qui ne pouvoient marcher le jour du Sabbat qu'environ une demi lieuë, auroient été dans un terrible embarras, s'ils eussent été dans la fatale nécessité de fuir sur les montagnes dans un jour du Sabbat. C'est pour cela que Jesus-Christ les exhorte à prier Dieu, qui regle & qui gouverne comme il lui plait les saisons des hommes, qu'il fasse tomber cette fuite dans une saison plus commode, & dans un jour de travail.

Enfin Jesus-Christ avertit ses Disciples, qu'en ce tems de tribulation & de misere, ils prennent garde qu'aucun ne les seduisse, & que *a*, *si alors quelqu'un leur dit, voicy le Christ est icy, ou voicy, il est là, de ne le croire pas; Car il y aura de faux Christs & de faux Prophets, qui s'éleveront & qui feront des signes, & des miracles pour seduire même les élus, s'il étoit possible.* Ces faux.

a Verset. 23. & 24.

Christis, sont ces trois Chefs de parti dont parle Joseph, sçavoir *Eleazar* fils de *Simon*, *Jean* fils de *Levi*, & *Simon* fils de *Gorés*, qui tous se disoient être le Messie qui devoit defendre les Juifs contre les Romains. C'est *Vespasien* lui même qui fut regardé comme un Dieu, à qui on attribua plusieurs faux miracles, comme d'avoir rendu la vûë à un aveugle, & d'avoir restitué la premiere vigueur à la main percluse d'un autre. Ces faux Prophetes, c'est-à-dire ces faux Docteurs qui devoient enseigner une Doctrine contraire à celle que *Jesus-Christ* avoit enseigné, & tromper les Juifs & les fidelles par leurs artifices; sont *Theodas*, dont parle *Gamaliel* dans les Actes des Apôtres, a lequel voulût passer pour Prophete & maître des hommes: mais qui fut mis à mort, & tous ses Disciples environ quatre cens furent dissipez.

b Un certain Egyptien dont il est

a Act. chap. 5. b Act. ob. 21.

fait mention dans le même Livre, qui debauchâ quatre mille-hommes, & se venoit d'être Prophete ; Lequel au rapport de Joseph *a* persuada à un grand nombre de peuple de le suivre sur la montagne des Oliviers, qui n'étoit éloignée de la ville de Jerusalem que de cinq stades, les assurant qu'aussi-tôt qu'il auroit proferé certaines paroles ils verroient tomber les murs de Jerusalem. Un autre que Joseph *b* ne nomme pas, qui persuada durant le siége de Jerusalem, à six mille personnes d'entre le peuple, de quitter la ville & de monter dans le Temple, les assurant qu'ils y recevroient des effets du secours de Dieu ; ou cependant ils moururent tous miserablement. Et plusieurs autres sans nom marquez par le même Auteur, qui peu avant ou après la démolition de Jerusalem, trom-

a Joseph. de l'Histoire de Juifs. chap. 6.

b Joseph. liv. 6. des guerres des Juifs. chap. 30.

poient par mille artifices le peuple, & voulurent passer pour Prophetes.

Par tous ces événemens je pense qu'il n'y a personne qui ne voye que cette Prophétie fut réellement, & en tout point accomplie, dans le tems que Jerusalem & le temple furent entièrement ruinez par Tite; & que la guerre, les bruits de guerre, la famine, le tremblement de terre, l'abomination dans le lieu saint, & les autres signes ne sont point autres que ceux que nous avons marquez, & qui ont précédé l'entiere ruine des Juifs. Que si l'on pretend expliquer ces signes dans un sens mystique, & les déterminer à la desolation de l'Eglise & du monde, comme la suite de ce qui est dit dans le même Chapitre le montre: on prie ceux qui liront cet endroit de remarquer que Jesus-Christ répond à une double demande que lui avoient fait ses Disciples; La premiere, par quels signes on pourroit

connoître que la ruïne de la ville & du Temple seroient proche ? La seconde quels étoient les signes qui devoient preceder son second événement , & la fin des siècles ? Ce sont ces deux choses que les Disciples demandoient par ces termes , *dic nobis quando hæc erunt.* Jesus Christ penetrant la pensée de ses Disciples , qui préoccupez favorablement pour leur nation , s'imaginoient que Ierusalem & le Temple ne periroient qu'avec le monde , répond à leurs demandes , & leur représente par des traits communs ces deux événemens ; joignant dans cette prediction la ruïne de Ierusalem , avec la venue du fils de l'homme , à la fin du monde.

Cependant quoyque les signes qui precederent la ruïne de Ierusalem , ayent quelque chose de commun avec ceux qui doivent preceder la fin du monde , & que sa ruïne soit la plus grande & la plus parfaite image qui fut jamais de

tout ce qui doit arriver dans ces derniers tems : On ne doit point croire que ces signes n'ayent été donnez de Dieu , pour déterminer véritablement la ruine de cette ville , & qu'ils n'ayent un rapport naturel avec elle. Il ne seroit point difficile d'apporter icy des raisons, pourquoy Iesus-Christ voulût joindre dans cette prediction , à la ruine de Ierusalem , la venue du Fils de l'Homme à la fin des siècles. La nature des Prophetes toujours accompagnée de quelque obscurité, la conformité de ces deux événemens , & le prejuge des Disciples nous en fourniroient un assez grand nombre si nous voulions le deduire icy ; mais nous nous contentons de dire que puis que c'est l'évenement , qui justifie les Prophetes ; il n'en est point de mieux justifiée que celle que nous venons d'expliquer , par des événemens entièrement conformes à ceux qu'elle predisoit.

 CHAPITRE VIII.

Où l'on répond à quelques Objections.

DANS ce Chapitre nous proposerons les Objections que nous nous sommes faites nous mêmes, attendant dans la suite que ceux qui liront cette Dissertation, nous proposent les difficultez qui se seront presentées à leur esprit; nous les assurons par avance qu'ils nous feront beaucoup de plaisir de nous en faire part.

PREMIERE OBJECTION.

La maniere dont le Prophete Daniel s'explique, & la phrase dont il se sert paroît tout-à-fait contraire à la separation de la dernière semaine d'avec les autres; il dit en general, *Dieu a abregé &*

216 *Dissertation sur les*
fixé le tems à soixante-dix semai-
nes. Expression qui bien loin de
donner quelque fondement à cette
separation, indique qu'il faut comp-
ter toutes ces semaines immediate-
ment les unes après les autres.
Donc, &c.

R E P O N S E.

Si le Prophete ne se fût pas ex-
pliqué lui-même dans la suite, j'a-
vouë que la separation de cette
derniere semaine auroit souffert de
difficulté ; Mais il s'explique assez
clairement , en faveur de cette se-
paration, par le détail des choses
qui doivent arriver durant ces soi-
xante-dix semaines, & par la distribu-
tion qu'il fait de ces mêmes se-
maines. Car il divise ces semaines en
sept, en *soixante-deux*. & en *une*,
indiquant ce qui doit arriver à cha-
que partie de cette division. Dans
les sept premieres semaines : il
nous fait entendre que la ville de
Jerusalem sera bâtie de nouveau.

AUX

Aux soixante-deux il fixe la mort du Christ. Enfin dans la semaine qu'il appelle *vne*, & qu'on appelle ordinairement *septantième*; il dit que les hosties & les sacrifices de l'Ancienne Loy seront abolis, que l'abomination de la desolation, sera dans le Temple, & qu'elle durera jusqu'à la fin des siècles. Or la moindre attention que l'on fasse sur le tems de ces événemens convaincra les plus obstinez contre cette separation, qu'elle est tout - à - fait nécessaire pour les expliquer dans le sens du Prophete, puis que comme nous avons dit dans le Chapitre precedent, la mort du Christ precede d'environ quarante années, l'abolition des sacrifices, & l'abomination dans le Temple; ce qui rend impossible la succession immediate de la derniere semaine, avec la soixante-neuvième. Voyez dans le même Chapitre les raisons que nous avons apporté pour prouver cette separation

L'Expression generale du Pro-
phete , ne doit point faire de la
peine à personne ; car par là même
qu'il s'explique en ce Verset d'u-
ne façon vague & indéterminée,
il ne nous oblige pas de croire que
les soixante-dix semaines, ont dû
se succeder toutes immédiatement.
Un exemple semblable à celui-cy,
expliquera clairement ce que nous
disons. Saint *a* Mathieu faisant la
Genealogie de Jesus-Christ, dit
que depuis David, jusqu'à la tran-
smigration de Babilonne, il y a
quatorze generations, à *David us-*
que ad transmigracionem Babilo-
nis, generationes quatuordecim,
ce qui seroit constamment faux, s'il
falloit prendre ces quatorze gene-
rations immédiatement les unes
après les autres; Car il est certain
qu'il y a eu trois generations, dont
l'Eyangeliste ne parle point, qui
en ont interrompû la succession.
Qu'on lise les *b* Livres des Paral-

a S. Math. ch. 1. ver. 8.

b 1. Paral. chap. 3. & liv. 2, chap. 22.

pomenes ; on y trouvera que Joras engendra Ochozias , qu'Ochozias engendra Joas , que Joas engendra Amazias , & qu'Amazias eût pour fils Azarias , qui fut appelé d'un autre nom *Ozias*. Cependant l'Evangeliste sans faire aucune mention d'Ochozias , Joas & Amazias , dit que Joras engendra Ozias. Dira-t'on que S. Mathieu en cet endroit a crû qu'Ozias étoit le fils immediat de Joras ? ou qu'il a ignoré les trois generations qui sont entre Joras & Ozias ? Et qu'il a voulu dire que depuis David , jusqu'à la transmigration de Babilonne , il n'y avoit eu seulement que quatorze generations ? Non sans doute. De même lors que Daniel dit que Dieu a fixé le tems a soixante-dix semaines ; il ne pretend point dire que ces semaines ont dû se succéder immediatement , puisqu'il est certain que plusieurs années en ont interrompû la succession ; mais il parle seulement de ces semaines ,

Dissertation sur les
 qui appartiennent à la Prophetie,
 dans le sens que Dieu lui inspiroit.

II. OBJECTION.

Mais pourquoy transporter la
 dernière semaine précisément au
 tems de la ruine de Jerusalem ?
 Pourquoy suivre une route tout-à-
 fait nouvelle, & opposée à tant
 des personnes sçavantes ? & pour-
 quoy la fixer dans ce tems plutôt
 que dans un autre ?

REPONSE.

Nous honorons trop tous les
 anciens & generalement tous les Au-
 teurs qui ont travaillé à develop-
 per ce mystere pour oser primer
 sur leurs pensées. On a pu con-
 noître dans plusieurs endroits de
 cet Ouvrage la grande deferance
 que nous avons pour tout ce qui
 sort de leur plume ; mais en verité
 je ne crois pas qu'on puisse nous
 blâmer de ce que nous n'avons pas

suivi à l'aveugle tous leurs sentimens ; peut-être qu'ils n'ont point examiné cette matiere aussi à fond's que nous, & qu'ils se sont contentez d'en donner une legere notion ; ou parce qu'ils étoient occupez à des choses de plus grande importance, ou parce qu'ils ont crû qu'il étoit impossible d'en donner la veritable explication. *a* Origene, *b* Eusebe de Cesarée, *c* Scaliger que nous voyons changer plusieurs fois d'opinion, sur cette question l'ont sans doute regardé de cette sorte. Et si s'est faire le maître que de ne pas suivre les opinions des autres, nous ne ferons point les seuls à qui on

a Origene liv. 10. de ses *stromates*, a une opinion toute differente de celle qu'il tient dans le traité 30. sur S. Mathieu.

b Eusebe en a proposé trois differentes dans sa *demonstration Evangelique*.

c Scaliger n'est pas du même sentiment dans la seconde Edition de son Livre, de la *correction des tems*, dans lequel il étoit dans la premiere Edition.

fera ce réproche , puis qu'on peut dire la même chose de tous ceux qui sur toutes sortes des matieres , écrivent tout autrement que ceux qui les ont devancez.

Si nous avons suivi une route nouvelle , & tout à fait differente des autres , c'est que nous l'avons crû nécessaire pour éviter de tomber dans les mêmes fautes où les autres sont tombez. Personne ne s'est avisé de supputer ces semaines par années sabbatiques , & de les fixer de la maniere que nous avons fait ; & c'est cet ordre des semaines sabbatiques qui a été nôtre règle , quand nous avons transporté cette dernière semaine à la 69. année de l'Ere Chrétienne , jusqu'à 75. où elle finit : ajoutez que c'est en ce tems là que s'est accompli tout ce que Daniel a dit devoir s'accomplir dans cette semaine ; & voila la raison pourquoy nous n'avons pas plutôt ou plus tard fixé cette semaine.

III. O B J E C T I O N.

L'Ordre des années sabbatiques par lequel on pretend fixer les semaines sabbataires, semble être contraire à ce qui est dit dans le vingt-cinquième Chapitre du Levitique. *a* On y lit que *chaque cinquantième année est l'année du Jubilé*; d'un autre côté plusieurs Auteurs *b* soutiennent que le Jubilé tomboit toujours dans une année sabbatique. Ce qui ne peut point s'accorder avec le cycle des années sabbatiques qu'on a donné dans le Chapitre precedent; car si nous supposons par exemple, que l'année 444. avant l'Ere Chrétienne, laquelle selon le cycle, est sabbatique, ait été aussi jubilaire; Le Ju-

a Sanctificabisque annum quinquagesimum, & vocabis remissionem cunctis habitatoribus terre tue: ispe est enim Jubileus, quia Iubileus est & Quinquagesimus, &c.

b Hugues Cardinal, Radulphe, Joseph Scaliger & autres.

bilé suivant aura dû tomber en l'année 396. avant la même Ere, laquelle année n'est point sabbatique; & ce n'est qu'après sept Jubilez, c'est-à-dire après 350. années que le Jubilé retomberoit dans une année sabbatique. Il faut donc conclure que le cycle qu'on a donné des années sabbatiques est faux, ou que le Jubilé ne tomboit pas toujours dans une année sabbatique, où qu'il ne revenoit point de cinquante en cinquante ans.

R E P O N S E.

L'Ordre des années sabbatiques que nous avons établi dans le Chapitre precedent n'est point contraire à ce qui est dit dans le Levitique. Car cette année cinquantième dans laquelle les Juifs devoient celebrer leur Jubilé ne doit point se prendre exclusivement, mais inclusivement; c'est-à-dire que la premiere année de chaque Jubilé, aussi-bien que la dernière étoient jubilaires finissant un

70. *Semaines de Daniel.* 225^d
Jubilé, & en commençant un autre.
Ainsi si l'année 444. qu'on suppose
avoir été jubilaire & sabbatique, est
prise inclusivement pour la première
de cinquante années, la cinquantième
année qui suivra après, sera constamment
sabbatique, & ne tombera pas en l'année 396.
mais en l'année 395. laquelle nous avons
prouvé être sabbatique, & c'est en ce
sens qu'on doit entendre l'Écriture,
& les Peres quand ils disent que la
celebration du Jubilé revenoit chaque
cinquantième année, quoi qu'en effet
le Jubilé ne se celebrat que de quarante-
neuf en quarante-neuf années, prises
depuis la première qui suivoit immédia-
tement le Jubilé precedent. Cependant
cette année qui dans cette maniere de
compter n'étoit véritablement que la
quarante neuvième étoit appelée cin-
quantième, à cause de deux années
jubilaires quelle comprenoit. C'est
ainsi que les Olympiades qui ne sont
composées que de quatre années, sont
appelées par les an-

226 *Dissertation sur les*
ciens *quinquennia* ; que les semaines qui ne sont que de sept jours , sont appellées *huittaines* : Que les Indictions qui ne sont que des revolutions de quinze années chaqu'une , sont appellées par les Auteurs *espace de seize années*. Et cela à cause de la maniere ordinaire de compter , par laquelle on enferme souvent les deux termes.

Que si l'on prétend avec quelques Auteurs que le Jubilé revenoit effectivement châque cinquantième année prise exclusivement par rapport à l'année Jubilaire du Jubilé precedent. On sera contraint de dire que les Juifs après sept Jubilez, restoient deux années entieres & successives sans cultiver la terre ; c'est à dire la quarante-neuvième , qui étoit toujours Sabbatique pendant laquelle il étoit défendu de cultiver la terre ; & la cinquantième , pendant laquelle il auroit esté aussi défendu de travailler , à cause de la Celebration du Jubilé , ce qui ne se trou-

ve point dans l'Ecriture, ny dans les Histoires des Juifs. Au contraire, il est facile de colliger de l'Ecriture que les Juifs ne pouvoient point rester deux années de suite sans cultiver la terre. Dieu dans le Levitique ^a commande aux Israélites de semer la terre l'année huitième : *Sereticque anno octavo*, c'est à dire, l'année qui suivoit immédiatement la Sabbatique. Or puisque la cinquantième auroit esté constamment celle qui auroit suivi la Sabbatique. Les Juifs auroient dû cultiver la terre, & par conséquent, elle n'auroit pas esté Jubilaire.

Cette raison avec d'autres qu'on peut voir dans le Pere Peteau, ^b nous oblige de croire que le Jubilé tomboit toujours dans une année Sabatique, & que c'étoit la quarante-neuvième, & non pas la cinquantième qu'il se celebroit ; &

^a Lev. 24. Vers. 22.

^b Pet. liv. 9. de la scien. des tems chap. 27.

par là , l'on voit que le cycle des années Sabbatiques que nous avons donné n'est nullement faux.

Je sçay que les Auteurs de l'opinion contraire objectent ordinairement , que dans nôtre systéme , nous sommes obligez de compter deux fois la même année : Mais qui ne voit que cette objection est de peu d'importance ? Ne voit - on pas dans mille exemples , que l'usage ordinaire de parler appuye nôtre sentiment ? Quand nous comptons par semaines , ne comptons - nous pas deux fois le même jour ? Dans les fièvres qu'on appelle tierces , ou quartes , ne compte-t'on - pas aussi deux fois le même jour. Car si la fièvre prend le malade le Lundy , & qu'elle luy réviennne le Jeudy , & ensuite le Dimanche , on dira fort - bien que ce malade est travaillé de la fièvre quarte , & si l'on compte les jours de sa fièvre , on comptera deux fois le Jeudy , une fois comme le terme finissant
l'inter-

l'intervalle de la fièvre, & une autre fois, comme le commencement d'un autre accèz.

IV. O B J E C T I O N.

Il n'est point dit dans la Prophetie de Daniel, que le Christ doit être mis à mort dans la soixante-deuxième semaine; mais bien après les soixante - deux semaines écoulées : *Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus.* Cependant c'est avant la fin de la soixante - deuxième semaine que nous soutenons qu'il est mort : ainsi nôtre système n'est point conforme au sens de la Prophetie en ce point.

R E P O N S E.

Il est vray que le Prophete dit, que le *Christ sera mis à mort après les soixante - deux semaines;* Mais ce mot, *après*, ne signifie point en cet endroit, que les

soixante - deux semaines doivent être effectivement, & entierement écoulées. Il suffit pour la verité de ce fait, que la soixante - deuxiême semaine ait esté commencée, lorsque le Christ fut mit à mort. Ce qui se verifie fort clairement dans nôtre systéme ; puisque nous soutenons que Jesus - Christ a esté mis à mort dans la trente - troisiême année de l'Ere Chrétienne, qui correspond à la dernière année de cette semaine soixante - deuxiême, que nous avons ailleurs appellée soixante-neuvieme, à cause de sept autres semaines qui precedent immédiatement les soixante - deux, avec lesquelles il les faut unir sans aucun intervalle.

Le Christ a esté donc mis à mort après les soixante - neuf semaines commencées ; Mais non point entierement finies. Car l'on doit entendre cét endroit dans le même sens qu'on entend plusieurs autres passages de l'Ecriture où l'on trouve la même expression. Dans le

a Deuteronomie nous lisons que Moïse donnant la Loy qu'il avoit receuë de Dieu , aux Prêtres , aux Levites , & aux Anciens d'entre les Juifs , *il leur recommanda de célébrer l'année de remission , c'est-à-dire le sabbat après sept années.* Cependant cette année de remission étoit constamment la septième , & non point la huitième ; ce mot *Après* doit donc tomber sur les sept années commencées & non point finies. *b* S. Luc décrivant les circonstances de la naissance de Jesus-Christ , ajoute *qu'après huit jours accomplis pour la Circoncision le Sauveur fut appelé Jesus.* Il est constant que l'Evangeliste dans cet endroit parle des huit jours commencez & non point finis. Jesus-Christ parlant à ses Apôtres ,

a Deuter. chap. 31. v. 10. *præcepitque eis dicens post septem annos, anno remissionis.*

b Luc chap. 2. v. 21. *Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer, &c.* Voyez Cornelius à la pide.

a les assure qu'il falloit que le Fils de l'homme souffrit beaucoup des choses de la part des siens, qu'il fut méprisé & mis à mort par les Prêtres & les Scribes; enfin qu'après trois jours il devoit ressusciter. *Et post tres dies resurgere*: Il est assuré qu'il entendoit parler de trois jours seulement commencez & non pas entierement écouléz. C'est dans ce même sens que les perfides Juifs prirent ces paroles: remplis autant de rage & de fureur contre l'Innocent Jesus, que de mauvaise foy & d'imposture, ils vont demander à Pilate des soldats pour garder le tombeau où il avoit été inhumé, lui disant qu'ils se souvenoient que cet imposteur, (c'est ainsi qu'ils appelloient Jesus,) avoit dit qu'après trois jours il ressusciteroit, *post tres dies re-*

a Marc. chap. 8. v. 31. *Et cepit docere eos, quoniam oportet filium hominis pati multa, & reprobari à Senioribus & à summis Sacerdotibus & Scribis & occidi: & post tres dies resurgere.*

surgam ; & qu'ainsi ils le prioient d'ordonner qu'on gardat le tombeau jusqu'au troisieme jour , renfermant dans ces trois jours , & le jour de sa mort , & le jour de sa resurrection.

Ces exemples & plusieurs autres que nous pourrions rapporter icy , suffisent pour nous faire voir que l'expression dont s'est servi le Prophete est ordinaire dans l'Ecriture , & que c'est un *hebraisme* assez commun aux Ecrivains sacrez. Ainsi comme on verifie tres bien & sans forcer le sens , les passages que nous avons rapportez , en renfermant dans le nombre des jours , ou des années , les deux extremes de l'espace marqué ; de même lors que nous disons que depuis l'ordre donné pour rebâtir Jerusalem jusqu'à la mort du Messie , il y a eu sept & soixante-deux semaines , c'est-à-dire soixante-neuf semaines ; nous prenons ces soixante-neuf semaines , seulement comme commencées ; en telle sorte , qu'il suffit pour la verité de la Pro-

phétie, que l'ordre ait été donné dans la première semaine, & que le Messie ait été mis à mort dans la soixante-neuvième semaine. Voyez la Table des années sabbatiques.

V. O B J E C T I O N.

L'Abomination de la desolation dont il est fait mention dans la Prophétie de Daniel, est celle que fit l'impie *Antiochus Epiphanes*; lors qu'après s'être rendu maître de Jérusalem, & après avoir pris les sacrez Vases, & les autres instrumens du Temple, pillé tous ses trésors; il défendit aux Juifs d'offrir à Dieu les sacrifices ordinaires selon que la Loy les obligeoit, les contraignit de renoncer au culte du vray Dieu, pour adorer ses Idoles, & enfin (ce qui fut l'excez d'abomination de ce Tyran,) il fit construire un Autel dans le Temple, où il fit sacrifier des porceaux: & c'est de cette abomination dont parle Daniel, selon

le sentiment de *a* Joseph & de quelques autres Auteurs; & non point de celle qui arriva du tems de Titote Vespasien.

R E P O N S E.

Dans le Chapitre precedant nous avons suffisamment montré que *l'abomination de la desolation*, étoit celle qui fut faite dans le Temple; soit par l'armée Romaine sous la conduite de Vespasien, soit par les *Zelateurs* & autres factieux qui commirent mille crimes abominables dans le Temple, & profanerent tout ce qu'il y avoit de saint & de sacré; Et quoique cela fut assez fort pour répondre a l'objection, j'ajouterai que Jesus-Christ dans *b* S. Mathieu nous donne un argument qui ne nous permet pas d'avoir la moindre foy pour Joseph, & les autres Auteurs qui expliquent cette abomination de l'Idole que Antio-

a Jos. liv. 12. chap. 7. v. chap. 11.

b S. Math. chap. 24. v. 15.

chus fit mettre dans le Temple. Jesus-Christ en cet endroit donne à ses Disciples quelques signes qui devoient preceder la dernière ruine de Ierusalem, entre autres le siège de cette ville par les Romains, & la profanation du Temple par les factieux. Et pour leur ôter tous les doutes qu'ils auroient peu avoir sur un événement si extraordinaire, & tout-a-fait opposé à leurs préjugés; il confirme sa prédiction par le témoignage de Daniel *lors que vous verrez* leur dit-il, *l'abomination de la desolation qui a été prédite par Daniel, que celui qui lit cette Prophetie fasse reflexion à ce que je dis,* d'où l'on doit conclure 1. Que l'abomination dont parle Jesus-Christ est la même avec celle dont parle Daniel, autrement Jesus-Christ auroit faussement confirmé sa parole, par le témoignage de ce Prophete. 2. Que le tems de cette abomination n'étoit point passé lors que Jesus-Christ parloit à ses Disciples; Car il est constant qu'il leur parloit

d'une chose qui devoit arriver. Cependant l'abomination faite dans le Temple par *Antiochus* devance de près de deux cens années, le tems dans lequel Iesus-Christ parloit de la sorte à ses Disciples : l'abomination de la desolation dont parle le Prophete, n'est donc point celle qui fut faite par *Antiochus*.

Par la même raison on doit exclure l'opinion de ceux qui veulent que cette abomination soit celle qui arriva du tems de Iesus-Christ, lors que Pilate Procureur de la Judée, fit de nuit ériger dans le Temple la statue de Cesar; car cette profanation étoit déjà une chose passée lors que Iesus-Christ parloit d'une autre qui n'étoit point encore arrivée.

Voilà ce que nous avons à dire pour expliquer la XXII. position de nos Theses, que nous transcrivons icy mot à mot.

Alterum oraculum, haud Jacobi invictius, habetur Danielis nono septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt, &c. in quo similiter, de Messia agi, ex aliis designant hæc verba, sanctus sanctorum: quæ nulli possunt alii convenire: non Cyro, non Herodi Agrippa, non Arca, aliisque templi Hierosolimitani instrumentis, ut commenta sunt Rabbini: quòd nomen illud, soli Christo proprium sit: hinc Angelus ad Mariam, sanctum quod ex te nascetur appellabitur filius Dei: Tum quòd opera quæ hic peragenda dicuntur tempore Messia, non ad alium possunt pertinere, quam ad solum Christum; qualis est abolitio peccati, expiatio iniquitatis, adæctio justitiæ perpetuæ, ob signatio prophetiæ, &c. Hebdomades illæ nec sunt dierum (nimis enim angustæ forent) nec jubileorum, nec decenniorum, nec sæculorum (talium siquidem in tota scriptura nulla fit mentio;) sed annorum; ita ut sep-

tem anni in singulas hebdomadas computentur. Undecumque sumatur earum initium, eas jam diu præterisse; consequenter jam venisse Messiam pertendimus. Si tamen de initio exituque illarum, de quibus magno animorum aestu inter se certant interpretes, liceat tantorum virorum judiciis, judicium quoque nostrum interponere, eas esse ad novos calculos reducendas existimaverim; adeo ut anni Judæorum sabbatici, quorum Cyclus, tribus ejusdem generis annis, ex historia Machabeorum & Josephi antiquitatibus, liquido consignatis constat: sint germanus earumdem hebdomadarum character. Et hinc sequitur: 1^o. Danielis primam hebdomadam constituendam esse ab anno quadringentesimo quinquagesimo, ad annum quadringentesimum quadragesimum quartum ante Christi Æram. 2^o Annum vigesimum Artaxerxis Longimani Persarum Regis, à Xerxis Patris obitu, non à nescio quâ, in regnum ficta associatione nume-

240 *Dissertation sur les*
randum : esse quintum prima heb-
domadis ante Christum quadringen-
tesimum quadragesimum sextum ,
quo exiit edictum ut iterum ædifica-
retur Jerusalem ; à quo proinde se-
xaginta novem hebdomadam du-
cendum est initium. 3°. In morte
Christi earundem statuendum exi-
tum. Quantum pertinet ad hebdo-
madam , qua septuagesima vulgo no-
minatur , ab aliis separanda & ad
excidium Jerosolimitanum sub Ves-
pasiani filio est referenda , qua jux-
ta nostrum Cyclum annorum hebdo-
madicum adeo præcise cum hoc fa-
moso quadrat eventu , ut in medio
illius , hostiam & sacrificium defe-
cisse demonstremus.

F I N.

Faute

Page 89. ligne 16. au lieu de septante-
neuf lisez septante.

